

# Sommaire

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| <b>Table des figures .....</b>       | <b>3</b>  |
| <b>Sigles et abréviations .....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>Introduction .....</b>            | <b>7</b>  |
| <b>Politiques internes .....</b>     | <b>11</b> |
| Achats et Finances .....             | 12        |
| Ressources Humaines .....            | 14        |
| Informatique .....                   | 17        |
| Routes et Infrastructures .....      | 19        |
| Gestion du parc .....                | 23        |
| Déchets .....                        | 25        |
| Énergie .....                        | 27        |
| Conclusion .....                     | 31        |
| <b>Politiques publiques .....</b>    | <b>32</b> |
| Tourisme .....                       | 33        |
| Biodiversité .....                   | 39        |
| Éducation à l'environnement .....    | 46        |
| Eau et Assainissement .....          | 51        |
| Agriculture .....                    | 56        |
| Alimentation .....                   | 66        |
| Social .....                         | 71        |
| Production d'énergie et Climat ..... | 76        |
| Rénovation énergétique .....         | 86        |
| Conclusion .....                     | 92        |

|                                        |            |
|----------------------------------------|------------|
| <b>Enjeux</b> .....                    | <b>93</b>  |
| <b>Perspectives</b> .....              | <b>108</b> |
| <b>Méthodologies existantes</b> .....  | <b>112</b> |
| <b>Pour aller plus loin</b> .....      | <b>116</b> |
| Bibliographie .....                    | 116        |
| Grille des personnes rencontrées ..... | 122        |
| <b>Lexique</b> .....                   | <b>125</b> |

# Table des figures

|                                                                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Présentation type d'une fiche thématique .....                                                                       | 10 |
| Figure 2 : Analyse de la politique interne Achats et Finances (AFOM) .....                                                      | 14 |
| Figure 3 : Analyse de la politique interne Ressources Humaines (AFOM) .....                                                     | 16 |
| Figure 4 : Analyse de la politique interne Informatique (AFOM) .....                                                            | 18 |
| Figure 5 : Analyse de la politique interne Routes et infrastructures (AFOM) .....                                               | 22 |
| Figure 6 : Analyse de la politique interne Gestion du parc (AFOM) .....                                                         | 24 |
| Figure 7 : Analyse de la politique interne Déchets (AFOM) .....                                                                 | 26 |
| Figure 8 : Analyse de la politique interne Énergie (AFOM) .....                                                                 | 30 |
| Figure 9 : Organisation de la politique touristique et des mesures qui s'inscrivent dans la transition .                        | 36 |
| Figure 10 : Analyse de la politique publique Tourisme (AFOM) .....                                                              | 38 |
| Figure 11 : Organisation de la politique biodiversité et des mesures qui s'inscrivent dans la transition .....                  | 43 |
| Figure 12 : Analyse de la politique publique Biodiversité (AFOM) .....                                                          | 45 |
| Figure 13 : Organisation de la politique d'éducation à l'environnement et des mesures qui s'inscrivent dans la transition ..... | 49 |
| Figure 14 : Analyse de la politique publique Éducation à l'environnement (AFOM) .....                                           | 50 |
| Figure 15 : Organisation de la politique de l'eau et des mesures qui s'inscrivent dans la transition ...                        | 54 |
| Figure 16 : Analyse de la politique publique Eau et assainissement (AFOM) .....                                                 | 55 |
| Figure 17 : Organisation de la politique agricole et des mesures qui s'inscrivent dans la transition ...                        | 62 |
| Figure 18 : Analyse de la politique publique Agriculture (AFOM) .....                                                           | 65 |
| Figure 19 : Organisation de la politique alimentaire et des mesures qui s'inscrivent dans la transition .....                   | 68 |
| Figure 20 : Organisation de la politique alimentaire et des mesures qui s'inscrivent dans la transition .....                   | 68 |
| Figure 21 : Analyse de la politique publique Alimentation (AFOM) .....                                                          | 70 |
| Figure 22 : Organisation de la politique sociale et des mesures qui s'inscrivent dans la transition .....                       | 74 |

|                                                                                                                                     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 23 : Analyse de la politique publique Social (AFOM) .....                                                                    | 75  |
| Figure 24 : Organisation de la politique de production d'énergie et climat, et des mesures qui s'inscrivent dans la transition..... | 80  |
| Figure 25 : Analyse de la politique publique Production d'énergie et Climat (AFOM) .....                                            | 85  |
| Figure 26 : Organisation de la politique de rénovation énergétique et des mesures qui s'inscrivent dans la transition .....         | 89  |
| Figure 27 : Analyse de la politique publique Rénovation énergétique (AFOM).....                                                     | 91  |
| Figure 28 : Carte mentale des enjeux.....                                                                                           | 93  |
| Figure 29 : Carte mentale des enjeux simplifiée .....                                                                               | 94  |
| Figure 30 : Zoom sur l'enjeu central de la carte mentale des enjeux .....                                                           | 95  |
| Figure 31 : Zoom sur une des branches de la carte mentale des enjeux.....                                                           | 96  |
| Figure 32 : Zoom sur la branche "stratégies intégrant une dimension de transition" de la carte mentale des enjeux .....             | 97  |
| Figure 33 : Zoom sur la branche "stratégies pouvant intégrer la transition" de la carte mentale des enjeux.....                     | 99  |
| Figure 34 : Zoom sur la branche "création de nouveaux schémas opérationnels" de la carte mentale des enjeux .....                   | 101 |
| Figure 35 : Zoom sur la branche "prise en compte dans les pratiques internes" de la carte mentale des enjeux.....                   | 104 |
| Figure 36 : Zoom sur la branche "organisation pour porter la transition" de la carte mentale des enjeux .....                       | 106 |
| Figure 37 : Tableau résumé des personnes rencontrées .....                                                                          | 122 |



## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie / Agence de la transition écologique

ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

AFOM : Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

ALEC : Agence Locale Energie Climat

ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

APN : Activités de Pleine Nature

AREC : Agence Régional Energie Climat

BBC : Bâtiment Basse Consommation

BEGES : Bilan des émissions de gaz à effet de serre

CDT : Comité Départemental du Tourisme

CEE : Certificats d'Economie d'Energie

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire

COP : Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992

COPAGE : Comité pour la mise en œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

CRPF : Centre National de la Propriété Forestière

CRTE : Contrat Relance et Transition Ecologique

DAC : Direction des affaires culturelles

DCE : Directive-cadre sur l'eau

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DPE : Diagnostic de performance énergétique

DRAC : Direction Régional des affaires culturelles

DSP : Délégation de Service Public

ELAN : Loi relative à l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (2018)

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fond Européen de Développement Régional

FSL : Fond de Solidarité Logement

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GES : Gaz à Effet de Serre

GTB : Gestion Technique de Bâtiment

IGP : Indication Géographique Protégée

LDA : Laboratoire Départemental d'Analyses

LGA : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

LOM : Loi d'orientation des mobilités

LTECV : Loi de transition Energétique pour la Croissance Verte (2015)

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

NOTRe : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (2015)

OFB : Office français de la biodiversité

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PAC : Politique agricole commune

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PETR : Pole d'Equilibre Territorial et Rural

PIA : Programme d'Investissements d'Avenir

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PNACC-2 : Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022

PNC : Parc National des Cévennes

PNR : Parc Naturel Régional

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PTECA : Programme de Transition Energétique et Ecologique en Aubrac

REEL : Réseau Education à l'Environnement de Lozère

REPOS : Région à Énergie Positive

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SATEP : Service d'Assistance Technique à l'exploitation des ouvrages d'Eau Potable

SATESE : Service d'Assistance Technique à l'Épuration et aux Suivi des Eaux

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDEE : Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement

SELO : Société d'Economie Mixte de la Lozère

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

SPIRE : Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (= Rénov' Occitanie en Occitanie)

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

VAE : Vélo à Assistance Electrique

ZDZG : Zéro Déchet Zéro Gaspillage

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation



# INTRODUCTION

L'objectif de ce document est d'établir un diagnostic des pratiques du Département de la Lozère afin de préparer la future stratégie de transition écologique et énergétique.

## Définitions

Le sujet de transition énergétique et écologique renvoie directement au terme de **transition**. Cela correspond par définition au **passage d'un état à un autre**. Ce mot désigne donc le changement de modèle mais aussi la période d'adaptation. Ainsi, la définition de la transition écologique est plus large que la définition du mot écologie désignant l'étude des populations et leur relation avec l'écosystème. L'objectif de la transition **écologique** est d'adopter un **nouveau modèle économique et social** pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Elle doit intégrer un **renouvellement** des façons de consommer, produire, travailler et vivre ensemble. Elle recoupe une transformation du système économique, notamment via l'économie circulaire, et énergétique pour limiter l'impact environnemental.

La transition **énergétique** est donc incluse dans la transition écologique, elle répond ainsi aux mêmes enjeux. Elle a pour but de **questionner l'utilisation des ressources non renouvelables** ainsi que leur pérennité afin de tendre vers un système plus durable et respectueux de l'environnement. Ainsi, la transition énergétique a pour objectif la transformation de tous les secteurs de l'énergie, de la production à la consommation à travers l'utilisation raisonnée et efficace des ressources. Elle doit permettre de **limiter les émissions de gaz à effet de serre**. Un point important est donc l'utilisation des ressources naturelles renouvelables afin de répondre aux aléas climatiques. De nombreux domaines vont être concernés de la rénovation thermique des bâtiments à la production des énergies, en passant par la préservation et la restauration des écosystèmes.

Pour revenir à la définition de transition, l'état actuel représente donc l'utilisation de ressources non renouvelables, les pollutions et l'impact sur l'environnement. L'état final, quant-à-lui, a pour objectif de tendre vers un nouveau système afin de réduire ces impacts mais aussi de développer une **société plus durable**. Les solutions ne sont pas définies, ni même la manière de tendre vers ce système. L'état final n'est pas vraiment précis, l'objectif principal est d'atteindre un modèle plus respectueux de l'environnement mais surtout plus durable. Ce système, pour perdurer, doit prendre en compte les aléas présents mais aussi ceux à venir.

Ainsi, la transition écologique a pour but de **répondre au changement climatique**, bien que ce phénomène soit naturel, son amplification et sa vitesse actuelle ne peuvent s'expliquer que par l'activité anthropique. Ses conséquences seront sur l'augmentation des températures, des événements climatiques extrêmes, une élévation du niveau des océans et une acidification des mers ainsi que la modification des cycles des végétaux et des comportements animaux. Le changement climatique va donc avoir des impacts sur l'accès à l'eau, à l'énergie, les écosystèmes...

Les émissions de gaz à effet de serre sont le **moteur du changement climatique**. Il est donc important de les limiter, cela correspond au **phénomène d'atténuation**. Ce phénomène représente une intervention humaine qui vise à réduire les sources d'émissions mais aussi de renforcer les puits de gaz à effet de serre dans l'objectif d'une **diminution générale de ces gaz** dans l'atmosphère. Malgré

cela, il est tout de même nécessaire de se préparer aux changements qu'ils occasionnent car des gaz sont déjà présents dans l'atmosphère. Une **stratégie d'adaptation** doit ainsi permettre de **s'adapter au climat** actuel mais surtout au climat futur et à ses conséquences. L'un des objectifs est notamment d'**exploiter les bénéfices** pouvant être tirés de cette évolution. En ce qui concerne les systèmes naturels, il est possible que des interventions humaines soient nécessaires pour contribuer à leur pérennité.

Cette thématique est d'autant plus importante de nos jours que les informations ayant fuité du futur rapport du GIEC sont alarmantes. En effet, bien que celles-ci doivent être prises avec des précautions, le rapport évoque des **retombées cataclysmiques** du changement climatique avec des impacts qui vont s'accélérer et être **ressentis bien avant 2050**. Il note ainsi « La vie sur Terre peut se remettre d'un changement climatique majeur en évoluant vers de nouvelles espèces et en créant de nouveaux écosystèmes. L'humanité ne le peut pas ».

De plus, au niveau national, le Conseil d'Etat a pris une décision sans précédent en juillet 2021 en exigeant dans les neuf mois des **mesures supplémentaires de l'Etat** pour atteindre les engagements pris lors de l'accord de Paris. L'objectif étant d'atteindre **la baisse de 40% des émissions** de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Enfin, le Rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat de juin 2021 nommé « Renforcer l'atténuation et engager l'adaptation » pointe les **retards accumulés** par la France en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des efforts qui doivent donc être mis en place. Il indique également que les **deux tiers** de la population française sont déjà **fortement ou très fortement exposés** au risque climatique.

Ainsi, les impacts du changement climatique sont actuellement indéniables et ses effets sur le territoire vont devoir être pris en compte par le Département pour pouvoir y faire face et **être plus résilient**. Un territoire résilient peut être défini comme un territoire en mouvement capable d'**anticiper** et d'**atténuer** l'effet des **perturbations**, de se relever et de rebondir mais aussi d'évoluer vers un nouvel état d'équilibre dynamique. Cet objectif va donc **plus loin que la notion de développement durable** développée dans le rapport Brundtland en 1987, comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs."

L'objectif maintenant n'est plus seulement de ne pas compromettre l'avenir des générations futures mais aussi de développer **un système résilient**.

L'enjeu de cette stratégie est donc de faire évoluer les politiques au sein de toutes les thématiques identifiées afin de tendre vers un territoire capable de **conserver ses fonctionnalités** mais aussi de se **développer durablement** quelles que soient les perturbations auxquelles il doit faire face.

## Objectifs

Ce diagnostic s'est découpé en 3 parties. La première partie était tournée sur les **dynamiques supra-lozérienne** dans le but de voir le cadre dans lequel s'inscrit l'action du Département. Cette partie évoque donc les dynamiques européennes, françaises et régionales pour étudier les stratégies et politiques mises en place ainsi que la réglementation en termes de transition. Cela permet de voir les éventuels écarts entre les actions du Département et la dynamique dans laquelle il peut s'inscrire. La deuxième partie s'est intéressée aux **politiques internes du Département**. Cela concerne les politiques publiques et les financements mis en place et leurs objectifs en lien avec la transition ainsi que les actions menées dans les services en interne. Enfin, la dernière partie concerne l'étude des **initiatives mises en place sur le territoire** en lien avec la transition, qu'elles soient soutenues ou non par le Département.

L'objectif de cette étude est de tirer des enjeux pour le Département de la Lozère, sur lesquels il pourra s'appuyer pour établir sa future stratégie de transition énergétique et écologique. Enfin, des propositions pourront être envisagées en termes d'architecture de la stratégie ou encore de pistes d'actions.

## Méthodologie

Ce travail a été réalisé entre le 19 avril et le 9 juillet 2021, en période de fin de mandat électoral départemental et régional. Il est à noter que le contexte particulier dû aux élections n'a pas pu permettre de réaliser une grande consultation des acteurs externes.

Le point de départ de l'étude a été la **définition des thématiques** pouvant entrer dans le cadre de la transition écologique et énergétique. Il a été choisi de garder un cadre assez large au niveau des thématiques pour pouvoir ressortir un maximum d'enjeux et permettre ensuite éventuellement lors de la stratégie de recentrer sur certaines thématiques.

Sur chacune de ces thématiques, une **étude des stratégies européennes, nationales et régionales** a été réalisée ainsi qu'une lecture du cadre réglementaire français. Chaque lecture a mené à une fiche résumée des principaux objectifs et des mesures associées.

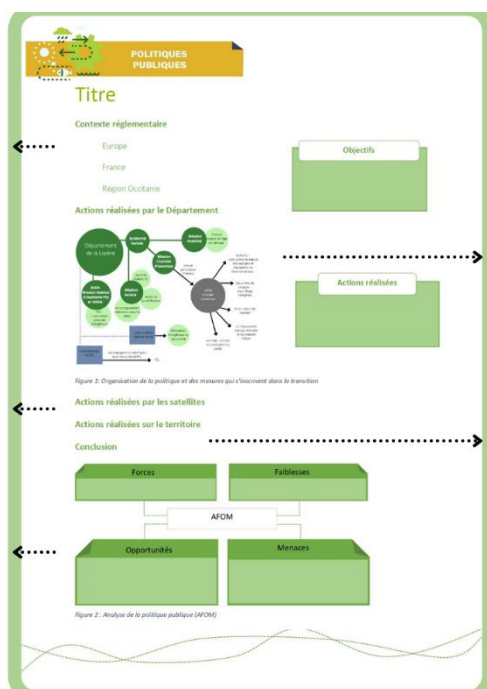
Des **entretiens** ont ensuite été réalisés en interne et en externe, préparés préalablement à l'aide d'une **trame d'entretien** et de recherches complémentaires. Ces entretiens ont été au nombre de 22 en interne au sein de l'ensemble des Directions et 7 en externe auprès des satellites, du CPIE et des parcs (PNR et PNC). Le résumé de l'ensemble des entretiens réalisés se trouve à la fin du rapport. Tous ces entretiens ont mené à une **retranscription** réalisée le jour même ou le lendemain afin d'en laisser une trace écrite.

Des **fiches thématiques** ont ensuite été rédigées à partir des entretiens et de lectures de documents complémentaires. Elles sont séparées en deux catégories : les fiches concernant les **politiques internes** et celles sur les **politiques publiques**. Elles sont toutes organisées de la même manière avec : une première partie sur le contexte réglementaire puis une partie sur les actions réalisées par le Département en termes de transition. Les actions relevées concernent uniquement celles en lien avec la transition, il ne s'agit pas d'un relevé exhaustif de l'ensemble des actions du Département. Pour les fiches externes, si des satellites interviennent dans la thématique, une partie leur est dédiée afin de les séparer de l'action du Département. Un schéma récapitulatif de l'organisation de la politique et des différents acteurs est également présenté. Enfin une dernière partie évoque les actions réalisées sur le territoire. Chaque fiche est conclue par une **AFOM** (Atouts - Forces - Opportunités - Menaces) présentant les points positifs et négatifs actuels et à venir pour le territoire.

Présentation du contexte réglementaire européen, national et régional

Présentation du satellite et de ses actions sur le sujet.  
Il a été fait le choix de les présenter séparément du Département pour permettre d'analyser les sujets confiés aux satellites par le Département.

Conclusion par une AFOM (Atouts - Forces - Opportunités - Menaces) présentant les points positifs et négatifs actuels et à venir pour le territoire



Présentation du contexte du territoire sur la thématique et des compétences du Département sur le sujet puis énonciation des différentes actions menées en lien avec la transition

Présentation des différentes initiatives relevées lors de lectures ou d'entretiens et prenant place sur le territoire lozérien. Elles permettent d'identifier la dynamique existante qui peut être soutenue et encouragée par le Département

Figure 1 : Présentation type d'une fiche thématique

À partir de ces fiches, des enjeux thématiques et globaux ont été tirés. Ils ont été organisés sous forme d'une **carte mentale** (à retrouver dans la partie enjeux) permettant de trier les différents enjeux en diverses catégories. Des justifications ont été apportées sur chacun des enjeux et l'importance de leur prise en compte pour le territoire.

Enfin, les **perspectives** relevées sur les divers sujets lors du diagnostic et des entretiens sont réunies à la fin du rapport.

Un **rapport résumé** en quelques pages a également été écrit afin de permettre une appropriation rapide et une vision large des enjeux pour le Département. Les précisions sur chacun de ces enjeux se trouveront dans ce rapport complet.



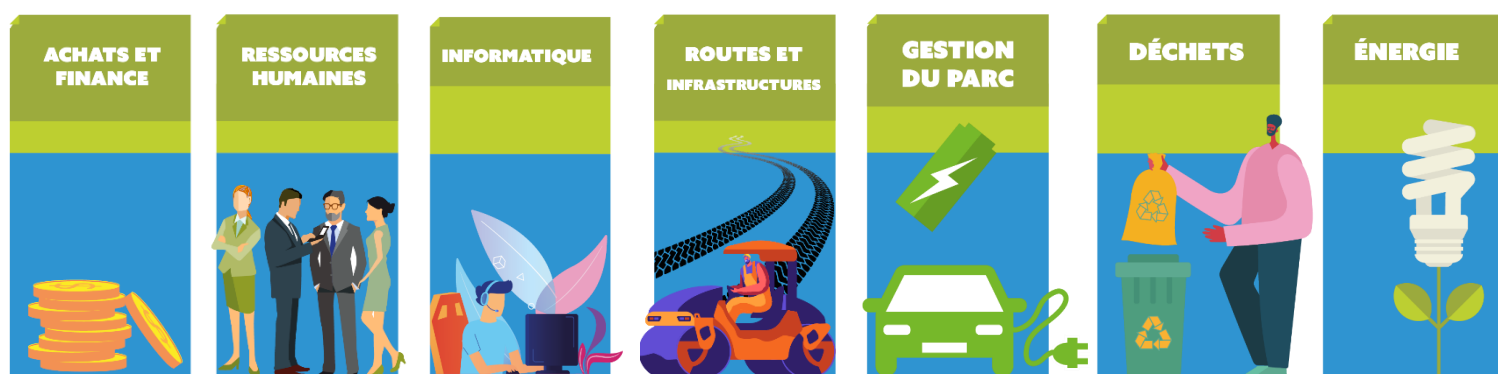
Le Département de la Lozère est un service public représentant plus de 650 agents. Son organisation peut être découpée en deux parties, tout d'abord les politiques développées en interne puis celles mises en place à travers les politiques publiques et les compétences confiées au Département.

Le Département, en tant que collectivité, possède un patrimoine constitué des routes départementales mais aussi de bâtiments. Dans le cadre de la gestion de ceux-ci, le Département a développé une gestion interne associée à des pratiques. Ainsi, cette gestion a été traitée dans les politiques internes car elle concerne des pratiques réalisées au sein du Département et non de l'aide aux communes ou une politique publique.

Au niveau des autres thématiques abordées, bien que les achats et finances ne soient pas directement en lien avec la transition, elle est toutefois traitée dans ce dossier car il s'agit d'une thématique transversale gérée en interne. Les marchés publics et les finances conditionnent en effet les achats et les possibilités d'action du Département.

Le Département ayant perdu sa compétence sur les déchets depuis la loi NOTRe, cette thématique sera traitée uniquement en interne afin d'analyser les pratiques actuelles. Ainsi, malgré la dynamique et la démarche avancée et volontaire dans cette thématique qu'a eu le Département, celle-ci ne sera abordée qu'à la marge.

Les politiques internes concernent donc le Département et ses infrastructures en lui-même. Ainsi cette partie regroupe la gestion et les pratiques réalisées en interne pouvant s'inscrire dans la transition.





# Achats et Finances

## Contexte réglementaire

### France

Au niveau des finances, le gouvernement français a mis en place un **budget vert** qui vise à catégoriser le budget selon les impacts qu'il a sur l'environnement, impact positif, neutre ou négatif. Cela permet de fixer des objectifs en ayant une analyse chiffrée et d'éviter par exemple les financements d'actions qui ont un impact négatif.

A l'heure actuelle, la prise en compte de l'environnement dans les marchés publics est une obligation juridique. Cependant, aucun taux ou pourcentage de prise en compte n'est imposé.

Le gouvernement avait l'objectif qu'à l'horizon 2020, 60% des structures publiques signent la **charte des marchés publics durables**. Cette charte contrairement à l'obligation précédente fixe des taux à respecter comme 30% de la notation avec une disposition environnementale ou encore l'obligation de réaliser une analyse approfondie de la possibilité de prendre en compte les objectifs du développement durable dans ces marchés.

### Région Occitanie

La Région Occitanie s'est engagée dans sa **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (2020)** à intégrer des critères de biodiversité dans ses marchés publics et ses subventions via des bonifications ou des conditionnalités.

De la même manière qu'au niveau national, la Région Occitanie a mis en place un **budget vert** permettant d'analyser ses finances allouées à des actions ou des projets en faveur de l'environnement.

## Actions réalisées par le Département

La grande majorité des achats du Département passent par les **marchés publics** puisqu'il s'agit d'une obligation légale. Lors de ces marchés, la **prise en compte** de l'environnement est **très limitée**. Pour l'achat de fournitures par exemple, 40% de la notation est consacrée à la qualité dont 3 points sur 20 sont dédiés à l'environnement. Le reste de la note est basé sur des critères financiers. Les critères environnementaux sont : la distance, le type d'emballage mais aussi la démarche globale de l'entreprise en termes d'environnement. Les marchés publics sont obligatoires mais ils peuvent être un **frein** à la prise en compte environnementale si une grande part de la notation n'est pas associée à celle-ci. En effet, les entreprises ont tendance à proposer des produits peu chers, souvent de moins bonne qualité et non recyclables pour pouvoir remporter le marché.

Au niveau du matériel informatique, le service a fait le choix de consacrer 10% de la notation pour les paramètres environnementaux.

Les commandes sont passées pour tous les locaux et **centralisées** sur l'annexe du Département puis, une personne réalise la distribution de celles-ci sur la commune de Mende. Pour les sites situés sur d'autres communes, chaque structure vient chercher ses fournitures sur le site de Mende. Cette stratégie vise à limiter les déplacements ainsi qu'à gagner du temps.



La **livraison** est également un des aspects des marchés publics qui peut être envisagé pour la transition énergétique et écologique. Actuellement, le service de livraison n'est pas optimisé. Il n'y a pas de demande spécifique dans les cahiers des charges concernant un **groupement des livraisons**. En conséquence, les livraisons arrivent par paquets chaque semaine ce qui représente beaucoup de déplacements de camions, cela a cependant l'avantage de diminuer les délais de livraison.

#### Actions réalisées

- **Prise en compte de l'environnement de**
  - **6% pour les achats**
  - **10% pour le matériel informatique**
- **Réutilisation du mobilier**
- **Prise en compte de l'environnement dans les cahiers des charges des sociétés de nettoyage.**

En ce qui concerne la Direction des Routes dans la gestion de la voirie, il est fait le choix de **marchés à bons de commandes**. Il y a une présélection d'entreprises à travers les marchés, puis lorsque le besoin apparaît il y a émission de bons de commande. Cette procédure présente aussi les inconvénients de la commande publique. Par exemple, il y a un marché sur de l'enrobé avec une entreprise du Gard alors que l'unité technique concernée est plus proche de l'unique centrale à enrobé de la Lozère, impliquant des temps de transport supérieurs, avec les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées. Ce problème est amplifié par le fait que cette centrale soit la seule du département. La sélection sur critères préalables implique ainsi une **non-optimisation**.

Le **nettoyage**, comme les déchets, fait l'objet de contrats avec des entreprises afin de prendre en compte le développement durable. Cette politique a fait l'objet de **demande à travers les cahiers des charges** pour la notation environnementale : produits utilisés, consommables, sensibilisation du personnel, actions en faveur de l'insertion. On peut noter que sur ces deux thématiques des points divergents ont pu être relevés entre la théorie et la pratique : certaines poubelles de tri seraient ensuite mises en commun par les entreprises de nettoyage. Une **sensibilisation** des agents du Département et des entreprises de nettoyage (via une demande dans les cahiers de charges) semble nécessaire.

Au niveau des finances, il est difficile d'établir les impacts des choix financiers sur l'environnement. En effet, il n'y a **pas d'analyse des impacts** du budget ni même de vision sur la part du budget consacré à chaque thématique comme l'eau ou les déchets. Un début de **contrôle de gestion** tous les 3 mois commence à être mis en place mais il est encore très loin d'un **budget vert** mis en place par le gouvernement et certaines collectivités pour avoir une analyse poussée des impacts. Pour les autorisations de programme par exemple, il n'y a **pas de bilan réalisé** derrière pour voir les résultats donnés par les financements. Cependant, une grande partie de l'investissement du Département est dédié à l'aide aux communes via les **contrats territoriaux**. Certains d'entre eux ont une dimension environnementale bien que celle-ci ne soit pas imposée aux communes pour obtenir les financements.



## Conclusion

La prise en compte de l'environnement se fait dans certains domaines pour les marchés publics comme dans l'informatique. Pour les achats, les fournitures ne sont pas éco-responsables car la prise en compte de l'environnement représente une toute petite partie de la notation. Il reste donc une marge de manœuvre sur ce domaine. En effet, les marchés publics conditionnent les achats de fournitures, services et travaux du Département.

La réglementation devrait évoluer avec la nouvelle Loi Climat et Résilience qui imposerait une obligation de prise en compte de l'environnement dans les marchés publics. Cela permettrait d'améliorer la prise en compte de l'environnement auprès de tous les marchés publics mais dépendra du pourcentage de prise en compte imposé. Cela est d'autant plus important que les fournitures éco-responsables sont en moyenne plus chères et qu'il est nécessaire d'avoir la notation environnementale pour contrebalancer cet effet sur le prix.

De plus, le Département ne réalise pas d'analyse sur son budget contrairement à la Région et à l'Etat qui étudie l'impact de son budget sur l'environnement.

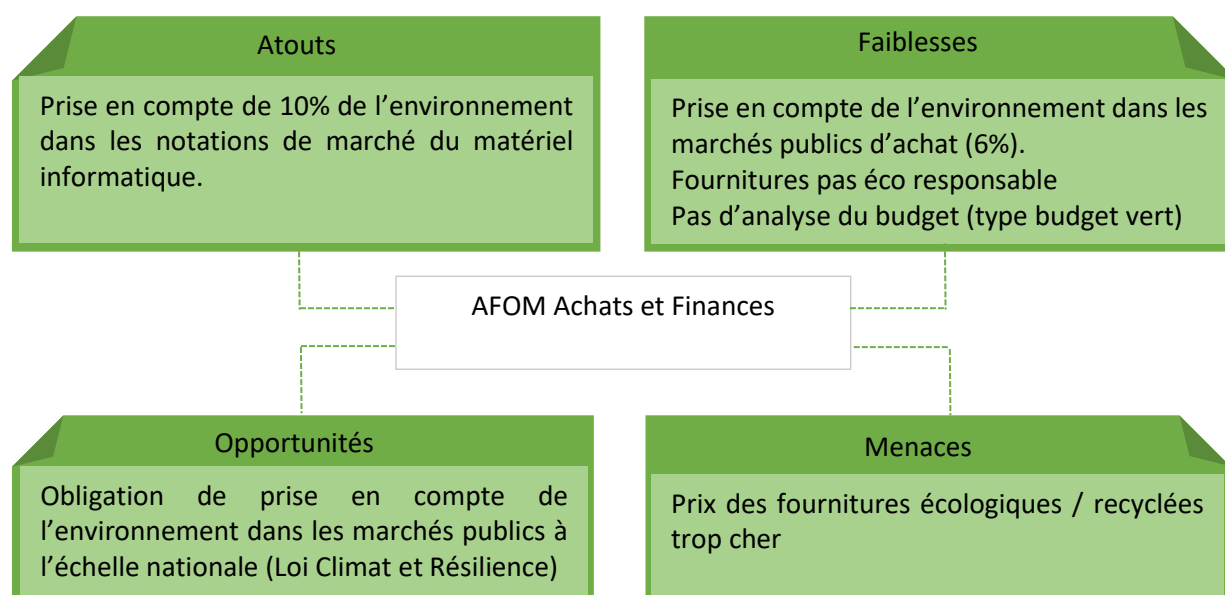


Figure 2 : Analyse de la politique interne Achats et Finances (AFOM)



# Ressources Humaines

## Démarche responsabilité sociétale des organisations

Au niveau du service des ressources humaines, les thématiques de transition écologiques et environnementales sont principalement visibles à travers la **politique de sensibilisation et de formation** mais aucun cadre réglementaire ne la rend obligatoire. Toutefois des démarches volontaires peuvent être déployées comme celle de la **responsabilité sociétale des organisations** portant sur la responsabilité sociale interne, environnementale mais aussi économique. Dans cette démarche, l'entreprise ou l'organisation doit tenir compte de ses impacts environnementaux dans le cadre de ses activités et intégrer ceux-ci dans le cadre économique. Celle-ci n'est pas axée uniquement sur l'environnement mais elle peut constituer un atout pour s'inscrire dans une démarche de transition écologique. A l'heure actuelle, le Département n'a pas mis en place ce type de démarche.

## Sensibilisation / formation

La sensibilisation la plus importante est celle qui a été débuté en 2016 sur **l'écoconduite**. Une grande partie des agents ont réalisé cette formation ce qui correspond à près de 390 agents à l'échelle du Département. La formation a donc été très suivie, de nombreux retours positifs ont d'ailleurs pu être relevés. Certains agents ont pu voir leur consommation personnelle de carburant baisser. Pourtant, à la suite de cette sensibilisation, **aucun suivi n'a été réalisé**. On ne connaît donc pas à l'heure d'aujourd'hui les quantités de carburant économisées à l'échelle du Département et encore moins les effets positifs sur l'environnement.

La sensibilisation au niveau de la Direction des Routes est peut-être plus présente dû aux nombreuses réglementations et obligations lors des travaux.

Lors de formations internes, ces outils numériques de **télétravail** sont largement utilisés afin de faire participer un maximum d'agent mais aussi de limiter les déplacements. Pour les formations en présentiel, le service essaye de faire venir le formateur plutôt que de faire déplacer tous les agents.

Pour ce qui est de la sensibilisation à l'énergie ou aux déchets peu d'actions sont développées sont mises en place (voir fiche « Déchets »).

## Transport des agents

Pour ce qui est des mobilités, le décret du 9 mai 2020 permet la mise en place d'un **forfait mobilités durables**. Pour ce faire, un groupe de travail sera créé au sein du Département. De plus, les agents bénéficient déjà à l'heure actuelle, d'une prise en charge de **50% des frais de transport public**. Cette prime est utilisée par très peu d'agents, 3-4 agents sur plus de 700 agents environ. Les agents sont moins sensibles à ces politiques dans un territoire où la voiture à une place centrale. Bien que le **covoiturage** soit fortement **conseillé** lors de déplacements professionnels ou de formations, aucune sensibilisation au co-voiturage a été réalisé précédemment mais la mise en place d'une plateforme interne au département est une possibilité.

### Actions réalisées

- **Sensibilisation à l'écoconduite**
- **Prise en charge de 50% des frais de transport public**
- **Limitation des déplacements pour les formation et entretiens**



## Recrutement

La politique de recrutement n'est pas affinée selon les thématiques énergétiques et environnementales. Le Département a peu de choix de profil, il recrute donc préférentiellement en fonction des personnes qui postulent. Par conséquent il n'élabore pas de critère sur ces thématiques mais plus sur les compétences vis-à-vis du poste. La **démocratisation des outils de visioconférence** lors de la crise Covid19 a pu cependant simplifier des processus de recrutement notamment à travers des **entretiens en visio-conférence**. Cela a aussi permis de **réduire les déplacements** des candidats qui ne sont pas toujours de la Région.

## Conclusion

Des actions de sensibilisation ont été faites auprès des agents sur certains sujets notamment l'écoconduite mais il n'y a pas eu de suivi sur les effets environnementaux obtenus suite à cette formation. De plus, la sensibilisation reste sur des sujets très limités et ne touche pas l'ensemble des sujets.

Pour limiter les déplacements, le Département a mis en place des formations à distance et du télétravail permettant de réduire les émissions de GES. Ces démarches restent à développer car il y a des possibilités d'organiser le télétravail pour le faire perdurer, suite à la dynamique mise en place avec la crise sanitaire. Pour l'organisation des déplacements des agents, il y a des opportunités de développer le covoiturage pour les agents du Département et ceux des organisations proches. Ce besoin a été relevé et est réalisable car plusieurs agents viennent généralement de mêmes villes. Ces deux sujets posent des questions sur l'organisation du travail notamment sur les plannings et les horaires.

Il n'y a pas de démarche interne, de type Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), pour cadrer les pratiques internes. Ce type de démarche permet d'avoir une évaluation des pratiques et de les inscrire dans une démarche d'amélioration continue en lien avec des thématiques du développement durable.

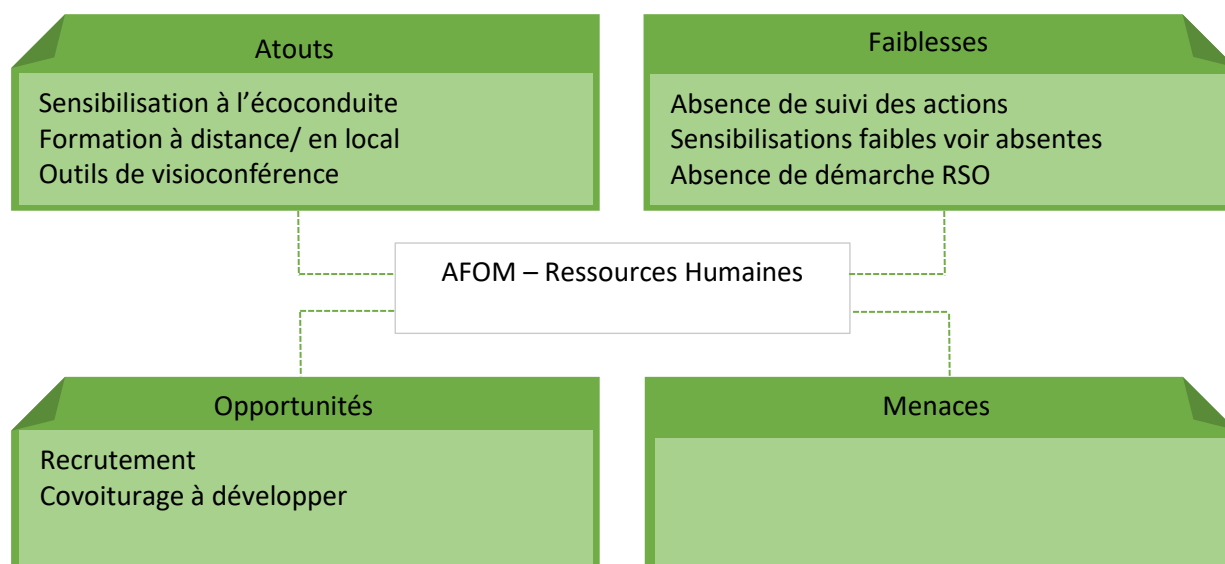


Figure 3 : Analyse de la politique interne Ressources Humaines (AFOM)



# Informatique

## Contexte réglementaire

Sur cette thématique, le contexte est majoritairement défini par la **charte d'utilisation informatique interne**.

Au niveau de la dématérialisation, le **décret du 18 juillet 2019** oblige la transmission des pièces jointes et documents comptables de manière dématérialisés, en plus de l'utilisation du portail de dépôt de facture.

## Actions réalisées par le Département

Le Département est lancé dans une **politique de dématérialisation** de ses documents notamment pour la facturation grâce au **portail de gestion financière** et pour leur politique de **numérisation de bout en bout** pour les agents. Pour les marchés publics, leur gestion est 100% numérique. De plus, la Présidente a également la possibilité de les signer électroniquement. Les demandes d'aide pour les contrats territoriaux se font également de manière numérique. Cependant, tous les services ne peuvent pas être entièrement dématérialisés notamment le social et la MDPH car les usagers préfèrent généralement l'usage du papier.

Le service informatique a une politique de gestion de ses déchets notamment à travers la signature d'un contrat avec des entreprises de maintenance. (voir fiche « Déchets »).

Les **copieurs** ont été mis en **commun** avec le choix de deux copieurs par étage (un couleur et un noir et blanc) en location auprès d'une société. Ces copieurs permettent une consommation moins importante et sont surtout bien moins coûteux pour la collectivité mais certains agents préfèrent conserver leur imprimante personnelle pour des questions pratiques ce qui représente des frais importants. Certains services comme le social et les ressources humaines ont, eux, leurs propres imprimantes laser car leurs postes nécessitent beaucoup d'impressions.

L'**archivage numérique** est une pratique de plus en plus utilisée avec le développement des nouvelles technologies. Au niveau des archives départementales, la campagne d'archivage a débuté en 2000 principalement par les documents d'Etat. Elle s'est ensuite étendue à la majorité des documents afin de passer entièrement l'archivage en numérique.

Le stockage des données du Département est un problème car aujourd'hui il n'y a **pas d'outil de gestion documentaire**, tous les documents sont sur un espace de travail partagé qui ne possède **pas de plan de classement**. Chaque Direction a un espace alloué mais l'arborescence n'est pas claire et entraîne de nombreux doublons. De plus, des ménages sont demandés mais peu réalisés car il y a toujours la peur de supprimer un document important. La DGAST a lancé une **expérimentation** grâce à un outil développés par le Ministère des Affaires Sociales, **Archi Filtre**. Cet outil permet de repérer les doublons et de générer des statistiques sur la place libérée, le type de fichier, les agents... L'objectif est de voir le gain de place mais surtout le coût. Cet outil bien que permettant de gagner beaucoup de place est relativement lourd à mettre en place.

### Actions réalisées

- **Dématérialisation des facturations**
- **Deux copieurs par étage**
- **Archivage numérique**
- **Tentative d'utilisation d'Archifiltre**
- **Utilisation de quotas**
- **Pratique du télétravail et utilisation de machines personnelle lors du confinement**



Les mails peuvent également représenter des données très importantes quand aucun tri n'est effectué pour en supprimer. Des **quotas** ont été mis en place pour limiter ces données avec des pallier de tailles selon les agents mais une sensibilisation pourrait être faite sur l'importance du tri des mails. Quand un agent part, ses données ainsi que sa boîte mail sont stockées pendant 3 mois avant d'être supprimées. Par ailleurs, dans la nouvelle charte informatique, un paragraphe sera ajouté afin de **sensibiliser les agents** dans leur gestion quotidienne de leur boîte mail (tri, archivage, suppression).

La dématérialisation est encore une thématique récente amenant de nombreuses réflexions au niveau de la gestion des données mais aussi la gestion de leur production. De plus, au niveau du Département il n'y a **pas encore de paramètre sur le cycle de vie** du document permettant ainsi la suppression automatique d'un document au bout de 10 ans par exemple. Malgré cette numérisation, le nombre de papier ne diminue pas au sein du Département, seules les archives nationales commencent à voir une différence. Cela pose donc la question de la **multiplication des archivages** mais aussi de la pollution informatique et papier.

Le stockage augmente en moyenne de 10% par an, malgré la nouvelle baie de stockage qui a été demandé pour atteindre les 24To, les prévisions sont que le besoin sera de 36 To dans 4 ans. Ce stockage est réparti dans un **datacenter**, plusieurs petites salles de répartition, un site de secours et des salles de serveurs propres aux collègues. La climatisation de ces salles est importante pour le matériel informatique qui s'y trouve.

**La pratique du télétravail** s'est démocratisée depuis le déconfinement, cette pratique limite les déplacements des agents mais nécessite du matériel pour sa mise en place. Le Département a fait le choix d'utiliser les **machines personnelles** des agents pour éviter de doubler tout le matériel avec des PC portables. Certaines machines ont toutefois dû être achetées, elles pourront être données aux collègues si les besoins ne se font plus ressentir à l'avenir.

## Conclusion

Le développement de l'ère du numérique a permis de favoriser la dématérialisation et l'utilisation de l'informatique. Cependant, cet usage entraîne la création d'un nombre important de données qui doivent être stockées. Or le Département ne possède pas de plan de gestion pour ses données ce qui entraîne un sur-stockage important. Celui-ci a des conséquences sur la consommation d'énergie bien qu'il ne soit pas visible au quotidien. Il y a une opportunité pour les agents d'être acteur de cette gestion des données et de viser la sobriété dans les usages numériques.

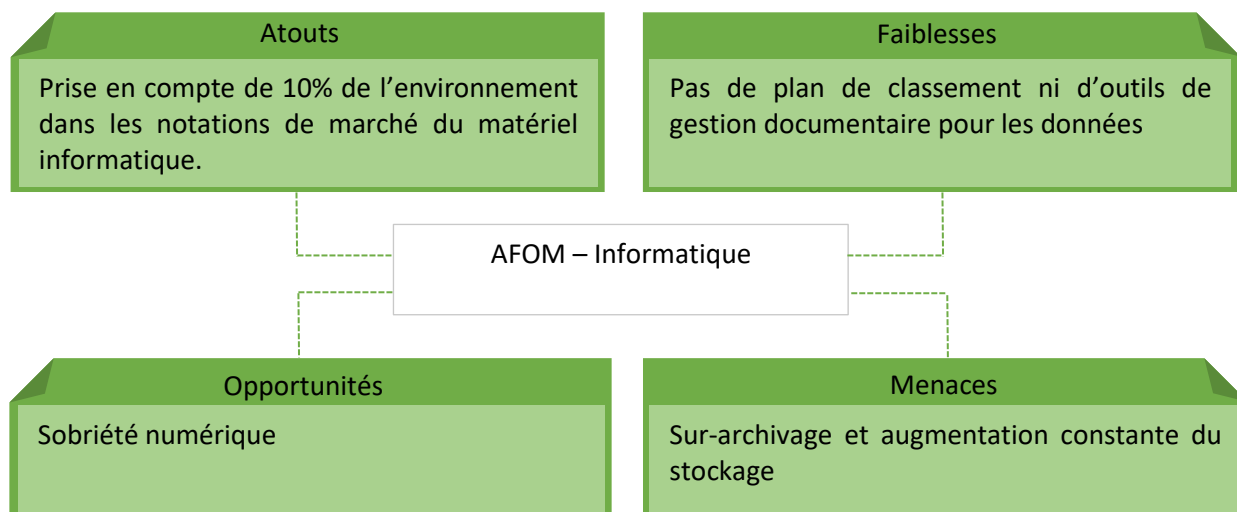


Figure 4 : Analyse de la politique interne Informatique (AFOM)



# Routes et Infrastructures

## Contexte réglementaire

Comme prévu par le **code général des collectivités territoriales** (CGCT) et le **code de la voirie routière**, le Département a obligation de gestion de son domaine public routier. En ce qui concerne les grandes orientations en termes de transition énergétique et écologique, la voirie routière est concernée par la **Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) de 2015. Cette loi prévoit notamment l'interdiction aux structures publiques de l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades accessibles au public et voiries. Cette interdiction, entrée en vigueur en 2017, ne concerne pas les produits de biocontrôle (utilisant les mécanismes naturels), les produits à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique. Cette interdiction possède cependant des dérogations notamment pour l'entretien dans des zones étroites, difficiles d'accès où leur interdiction impliquerait une augmentation des risques pour les personnels ou des contraintes disproportionnées.

Le **Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022** (PNACC-2) prévoit la révision des normes et référentiels techniques des infrastructures de réseaux de transports notamment une analyse des risques et de la vulnérabilité des réseaux. Le réseau routier ayant une large emprise, il est concerné par l'objectif de zéro artificialisation nette des sols, imposé par le code de l'urbanisme. Cet objectif est d'ailleurs affiché par la Région Occitanie dans le **SRADDET** (2020) et sa **Stratégie régionale pour la biodiversité** (2020). Cet objectif devrait être intégré dans la législation avec la **Loi Climat et Résilience** (2021).

## Actions réalisées par le Département

Le Département assure la **gestion, l'entretien, l'amélioration et la construction des routes départementales**. La voirie départementale est composée de près de 2300km de routes auxquels s'ajoutent les dépendances et ouvrages d'art (ponts, tunnels, murs...).

Depuis plusieurs années, la Direction des Routes réalise une utilisation systématique de l'**éco-comparateur SEVE** (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales). En saisissant les paramètres de chaque solution (nature des couches, constituants...), cela permet de connaître l'impact environnemental de chacune d'elles à travers 7 indicateurs quantitatifs (consommation énergétique, émissions de CO2, ...) et 2 déclaratifs (gestion de l'eau et prise en compte de la biodiversité). Cet outil permet alors de choisir la technique **la moins impactante possible**.

Dans un souci de limitation des flux (de matériaux notamment), le retraitement en place de chaussée est une technique d'entretien structurel régulièrement pratiquée. Cela permet de valoriser la chaussée existante dégradée.

Lors de petits travaux d'entretien, il est fait emploi d'**enrobé à froid** lorsque celui-ci est adapté. Ce dernier bénéficie d'une plus large période d'application et est **plus économique** qu'un enrobé à chaud. Il est aussi **plus écologique** puisqu'il ne nécessite pas l'énergie de chauffage et **n'émet pas de gaz à effet de serre**. Cependant il comporte aussi des inconvénients comme une moindre qualité et une moins bonne résistance.

Il y a également eu une évolution dans les pratiques et l'organisation : plutôt que de réaliser plein de petits chantiers (500m de linéaire), la politique actuelle est de **travailler sur des itinéraires** (dizaine de kilomètres). Cette organisation limite les flux et l'impact pour l'utilisateur.



La collectivité n'utilise **plus de produits phytosanitaires** depuis 2013. Elle a élaboré un plan de **fauchage raisonné** (ou tardif). Cette pratique permet de favoriser la biodiversité en préservant les milieux de bords de route (nidification d'oiseaux, préservation de la microfaune, diversification de la flore, ...). La mise en place de cette pratique présente cependant plusieurs difficultés. Il y a en effet un manque de sensibilisation des élus qui veulent des bords de routes bien taillés mais aussi des agents qui ont tendance à faucher très bas. Cette pratique peut en effet être vue comme un manque d'entretien.

De plus, la non-utilisation de produits phytosanitaires entraîne des **interventions** de fauchage **plus régulières** (encore plus en fauchage raisonné) qui impliquent aussi des consommations d'énergie supplémentaires. Cela induit aussi des difficultés sur des points spécifiques comme les murs, ponts et pieds de panneaux. Une tentative pour limiter ces difficultés est d'installer des pieds en béton sur les panneaux, mais sa fabrication est énergivore et sa pose porte une atteinte au milieu naturel.

Les **24 centres techniques** permettent un quadrillage de proximité du territoire. Ainsi, réaliser en régie de petits travaux et entretien n'est pas neutre : l'intervention de **proximité** depuis un centre va être génératrice de **moins de déplacements** que l'intervention d'un prestataire. La proximité sur le terrain permet aussi d'optimiser le travail, de réaliser un patrouillage du réseau, une remontée d'info et donc **une meilleure programmation de l'intervention**.

La Lozère est un département de montagne impliquant de forts besoins en **viabilité hivernale**, avec pour de gros hivers plus de 100 jours de sortie. Des efforts sont réalisés afin de limiter les consommations en termes de sel. En effet, l'utilisation de celui-ci constitue d'importantes pollutions, et affecte l'environnement en salinisant les milieux, ce qui peut conduire à un empoisonnement des sols, qui affectera la flore notamment. Ainsi on peut noter qu'en volume, la Direction des Routes utilise environ 50% de sel et 50% de **pouzzolane**. La pouzzolane n'est pas une substance chimique active qui va venir affecter l'environnement. Cependant, n'étant pas aussi efficace que du sel, il est nécessaire de faire l'épandage de grandes quantités, celle-ci peut alors s'accumuler le long des routes et impacter un milieu qui n'en contenait pas. De plus sur le salage, il est fait soit utilisation de sel pur, soit de **saumure** (sel dilué) qui a l'avantage d'agir instantanément. La saumure permet également d'utiliser moins de sel en volume, puisque l'on répand en solution.

Il est à noter que l'utilisation de saumure est surtout localisée au Nord du département qui est équipé en centrale à saumure tandis que l'investissement n'a pas été réalisé pour le Sud (des épisodes moins importants et une moindre altitude). En amont, il y a un travail sur le réglage des débits des saieuses ainsi que **l'optimisation des trajets** grâce à un système de patrouillage le matin.

#### Actions réalisées

- Utilisation d'un éco-comparateur
- Techniques moins consommatrices
- Fauchage raisonné
- Pouzzolane et saumure
- Travail sur la limitation des flux et optimisations
- Réseau d'aires de covoiturage

C'est à travers la gestion et l'entretien de son domaine public routier que le Département a son impact le plus direct sur l'environnement. Cet environnement représente également une **forte contrainte** externe pour le Département dans sa gestion de la voirie (classement Unesco, Parc National, cours d'eau, zones Natura 2000, espèces protégées...). Cela représente des autorisations à obtenir,



notamment sur les matériaux à employer pour le Parc National des Cévennes. Tout cela nécessite des **planifications** bien en amont et une optimisation difficile puisqu'un même tronçon de travaux peut nécessiter plusieurs autorisations qui ne vont pas être accordées en même temps. Cela peut conduire à devoir intervenir plusieurs fois et donc augmenter les flux. Optimisation qui peut aussi être limitée par le besoin de maintenir la circulation lors de travaux par l'utilisation de techniques moins performantes.

A la suite d'un appel à projets, le Département a été labellisé **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** (TEPCV) en 2015. Le Département, dans le cadre de cette démarche, a alors créé **19 aires de covoiturage** réparties sur tout sur le territoire. Ces aires sont globalement très utilisées avec quelques exceptions dans des zones très rurales où elles servent de zones de stationnement. Ce réseau incite et facilite la pratique qui s'est développée dans le département, cependant il n'y en a pas de suivi réel. Il n'y a actuellement pas d'autres aires prévues.

Depuis la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015, le Département n'a plus de compétence sur la mobilité mais c'est en tant que gestionnaire routier et lauréat TEPCV que le Département a pu réaliser ces aires.

Sur les mobilités douces, le Département pourrait s'engager dans le sujet à travers ses propres infrastructures. Aujourd'hui, le cyclisme est vu d'un point de vue tourisme du fait d'une pratique quotidienne difficile due au relief lozérien. Toutefois, la démocratisation **des vélos électriques** peut permettre d'accroître les possibilités de développement de celui-ci. Il n'y a **pas de politique cyclable** départementale, seulement des actions et accompagnements au coup par coup (suppression de terre-plein central, ...) mais aucune démarche prospective. Il est considéré sur les axes départementaux qu'il n'y a pas d'obstacles à la pratique, pas de problèmes particuliers de sécurité. Cependant, un **futur schéma cyclable** départemental est prévu. Il comporterait un volet sur les réalisations du Département sur son domaine routier et un volet incitatif pour les autres maîtres d'ouvrage.

## Conclusion

Des actions sont réalisées par la Direction des Routes en faveur de l'environnement car leur impact est important et direct sur celui-ci. Elle utilise par exemple un éco-comparateur et elle s'est engagée dans une volonté globale de limiter ses déchets avec la démarche chantier exemplaire. Le Département réalise également du fauchage raisonné pour les bords des routes mais cela nécessite de faire de la sensibilisation aux agents et aux habitants afin d'expliquer les bienfaits de cette pratique.

Même face aux difficultés liées par exemple au réseau en montagne difficile à entretenir, il fait des efforts pour l'entretien en limitant l'utilisation de sel grâce à un remplacement par de la pouzzolane et de la saumure. Ces techniques, bien que moins impactantes, ne sont tout de même pas neutres pour l'environnement. De plus, les effets exacts ne sont pas toujours bien connus et nécessitent donc d'être étudiés.

Des actions sont également réalisées sur les mobilités durables notamment avec la création des aires de covoiturage. Toutefois les mobilités cyclables restent encore très limitées et nécessitent d'être analysées et développées pour répondre aux besoins et aux spécificités du département. Un schéma cyclable départemental devrait d'ailleurs être mis en place prochainement pour répondre à ce besoin, qui peut s'appuyer sur les projets de Voie Verte des Cévennes et de véloroute de la vallée du Lot.



Enfin, le changement climatique a des impacts importants sur les routes qui peuvent déjà se voir avec les glissements de terrain et des inondations plus fréquents et importants mais aussi des hivers plus rigoureux. Ces effets doivent être pris en compte dans la conception et la gestion des routes.

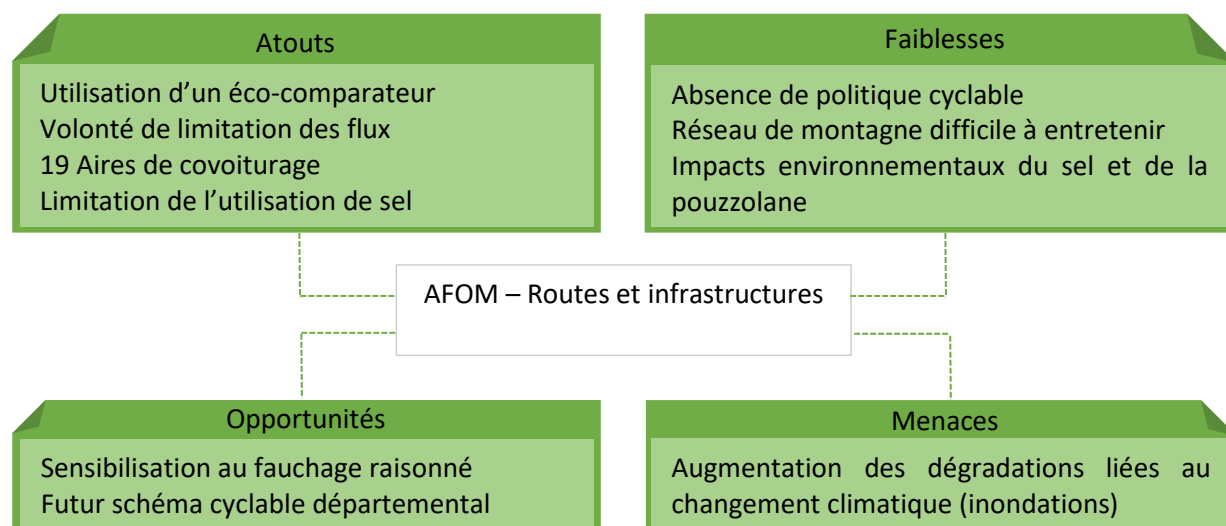


Figure 5 : Analyse de la politique interne Routes et infrastructures (AFOM)



# Gestion du parc

## Contexte réglementaire

Au niveau national, différentes réglementations vont venir modifier la vente de véhicules et la gestion des parcs. La nouvelle **Loi Climat et Résilience** de 2021, devrait mettre fin à la vente des véhicules émettant plus de 95 gCO<sub>2</sub>/km en 2030. L'objectif est de mettre un jalon avant l'obligation de la **Loi d'Orientation des Mobilités** (2019), qui va stopper la vente de voitures utilisant des énergies fossiles en 2040. La **Loi Climat et Résilience** (2021), imposerait également une fin de vente de poids lourds utilisant majoritairement des énergies fossiles en 2040 et le renouvellement des flottes de véhicules publics avec 70% de véhicules faibles émissions en 2030.

Pour finir, la **Loi Transition Énergétique Pour la Croissance Verte** (2015), impose aux collectivités 20% de véhicules propres lors des nouvelles acquisitions.

La politique de limite des rejets des polluants dangereux pour l'environnement et pour la santé est inscrite dans la norme européenne **Euro 6** (2014). Cette norme concerne les véhicules neufs et oblige les constructeurs à adapter leurs technologies.

### Objectifs

- **Arrêter la vente véhicules émettant plus de 95 gCO<sub>2</sub>/km en 2030.**
- **Avoir 70% de véhicules publics de faibles émissions en 2030.**

## Actions réalisées par le Département

Le parc de véhicules est géré par la Direction des Routes (Direction Générale Adjointe des Infrastructures Départementales). Il comprend une soixantaine de camions pour la viabilité hivernale et environ 200 engins variés (utilitaires, camions...).

Depuis quelques années, il y a une phase **d'accélération du renouvellement** du parc. En effet, le parc actuel du Département est vieillissant ce qui représente un fort coût d'entretien pour la collectivité et ce sont généralement des véhicules plus polluants. Le renouvellement se faisait auparavant sur un rythme de 2 véhicules par an mais récemment il a été voté le passage à un renouvellement de **4 véhicules par an**, ces derniers respectant la norme Euro 6. Les véhicules récents nécessitent moins d'entretien et de réparation et donc moins de déchets. De plus, ils émettent également moins de GES.

Chaque Unité Technique est en train de **s'équiper d'un parc de véhicules électriques**. La prochaine étape de travail serait sur le remplacement des véhicules accompagnant les véhicules de fauchage. Ils réalisent peu de kilomètres mais leur moteur reste allumé tout le long de la tournée. Il s'agit d'une utilisation qui serait compatible avec l'utilisation de véhicules électriques.

Le Département travaille au renouvellement de son parc et à l'achat de **véhicules électriques**. Ce type de véhicule, en fonctionnement, ne va pas émettre de GES. Une émission de GES va cependant être induite par la production de l'électricité nécessaire à la recharge du véhicule (53g de CO<sub>2</sub>e/kWh – RTE France, 2016) et par la fabrication de celui-ci. Cette dernière implique aussi une consommation



de matériaux, notamment rares, pour les batteries. Ces paramètres sont à prendre en compte lors de l'achat des véhicules qui doivent être **adaptés aux usages**.

Actuellement le CD 48 est doté de trois véhicules électriques : un utilitaire pour le service du courrier à Mende et deux véhicules légers situés au siège des Unités Techniques de Chanac et Saint Chély d'Apcher. En 2021, il est programmé d'acheter : un véhicule 5 places pour le LDA (Laboratoire Départemental d'Analyse) et un autre pour le Comité Départemental du Tourisme ainsi que 2 petits utilitaires pour l'accompagnement des tracteurs des groupes de fauchage. Des voitures électriques sont aussi utilisées par les satellites.

#### Actions réalisées

- **Renouvellement de 4 véhicules/an**
- **Investissement dans les véhicules électriques :**
  - **3 véhicules électriques**
  - **4 vélos électriques**

Afin de développer un parc conséquent de véhicule électriques, il sera nécessaire de développer aussi en parallèle le nombre de **bornes de recharge électrique** dans les locaux ou sur les parkings du Département.

Au niveau du parc vélo, **4 vélos électriques** ont été achetés pour les directions qui en ont émis le souhait. Ils sont cependant peu utilisés. Il n'est donc pas en projet d'en acheter des nouveaux car la demande n'est pas suffisante. Ils peuvent être utilisés sur de courts trajets (par exemple aller à la poste pour du secrétariat) mais il faut inciter les agents à leur utilisation.

## Conclusion

Le renouvellement des véhicules de manière plus régulière est un point positif qui permet d'avoir des véhicules plus récents, aux nouvelles normes environnementales. Cela permet aussi de se préparer à la future réglementation. Malgré cela, le parc véhicule reste vieillissant et donc consommateur. Ils peuvent également s'appuyer sur de nouvelles motorisations (hydrogène...) pour anticiper la fin de vente de véhicules aux énergies fossiles.

Le Département a fait le choix d'investir dans des véhicules électriques mais il est limité dans ce développement par le manque de bornes de recharge électrique. L'achat de vélos électrique avait été motivé par une demande de la part des agents, ceux-ci sont toutefois peu utilisés.

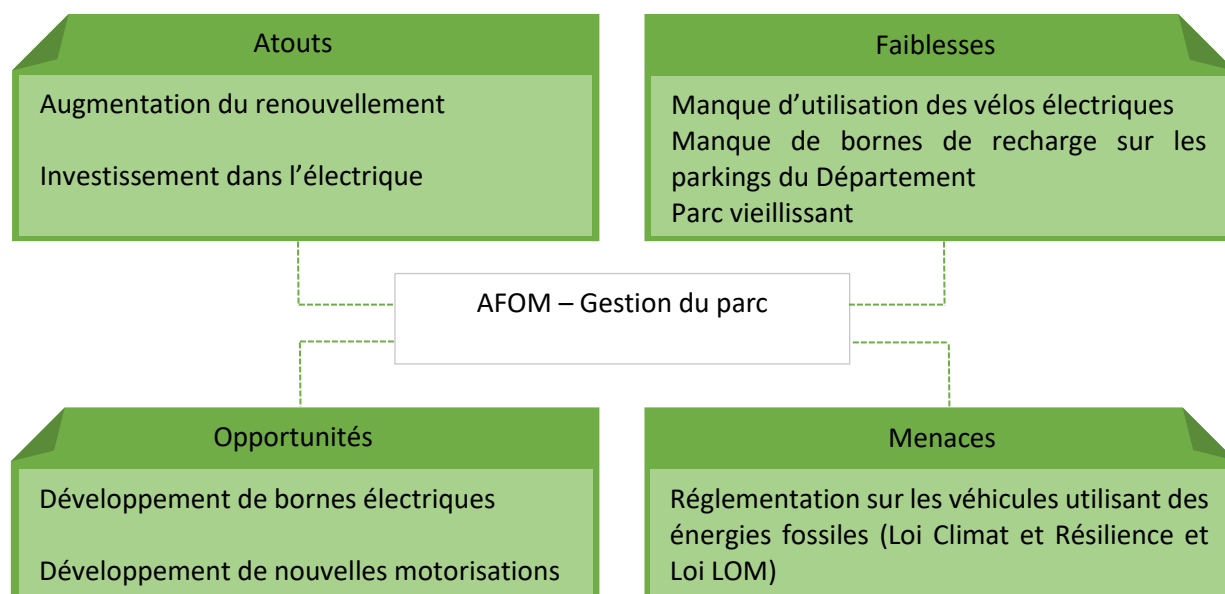


Figure 6 : Analyse de la politique interne Gestion du parc (AFOM)



# Déchets

## Contexte réglementaire

La **Loi NOTRe** de 2015 a confié aux Régions la compétence de planification de la prévention et la gestion des déchets. Jusqu'en 2015 cette compétence était partagée entre la Région pour les déchets dangereux et le Département en ce qui concerne les déchets non dangereux et ceux du BTP. Le **transfert est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017**.

## Actions réalisées par le Département

Le Département a répondu, en 2015, à un **appel à projet ZDZG** (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Retenu comme lauréat, la Lozère prévoyait notamment **des actions** sur la **lutte contre le gaspillage alimentaire** dans les collèges, l'animation des programmes locaux de prévention des déchets (PLPD) et s'appuyait sur une exemplarité interne. La convention avec l'ADEME fixait un objectif de **réduction de 30% de la part des déchets enfouis** entre 2010 et 2020 et la mise en place de tarification incitative. Malgré 2 études de faisabilité sur 2 EPCI, ce dernier objectif n'a pas été atteint.

Depuis la perte de compétence, les actions continuent en interne. Des marchés ont été passés pour la collecte et le traitement des déchets générés par tous les services afin de développer une bonne pratique de **tri de tous ses déchets**, dans la lignée du label ZDZG. Les déchets sont triés en différentes catégories afin de les recycler au mieux : non dangereux (papiers/cartons, tout venant, inertes ...), dangereux (déchets chimiques, huile, ...), et déchets à risque infectieux. Par ailleurs, il y a **réutilisation** au maximum du **mobilier** encore en état pour des raisons financières mais aussi écologiques.

En ce qui concerne la gestion du parc de véhicules, une attention particulière est portée aux pneumatiques. Ainsi, afin de réduire les consommations de carburant, il est réalisé un point précis des pressions. De plus, pour **optimiser le rendement et l'utilisation des pneumatiques**, il est fait usage d'opérations de recirculage et de rechapage mais également des permutations pour une usure régulière. Comme tous les autres déchets, on peut aussi citer le recyclage des rondelles de balayeuse mécanique via le fournisseur de ces dernières mais également l'achat de cuves de rétention d'huile usagées afin de limiter les déplacements.

Pour la gestion de la voirie, nous avons déjà parlé dans la fiche « Routes et Infrastructures » du retraitement en place qui permet de valoriser la voirie existante et donc **limiter** grandement les **déchets**. De plus, la Direction des Routes poursuit une démarche générale de limitation des déchets de ses chantiers en **maximisant la réutilisation ou valorisation sur place**, de manière à avoir un minimum de déchets inertes qui partent en stockage, à l'exception des déchets toxiques. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de « **chantiers exemplaires** ».

Pour les chantiers des bâtiments, le Département impose un travail de gestion des déchets aux entreprises à travers le cahier des charges. Cette politique étant maintenant intégrée dans chaque entreprise, bien souvent elles ont une filière organisée. Cependant les chantiers des bâtiments produisent des déchets plus nombreux et impliquent également plusieurs entreprises ou artisans en même temps. Cette politique de gestion des déchets se heurte alors à la **réalité du terrain** et sa mise en place peut s'avérer complexe.

Comme expliqué dans la fiche « Informatique », le Département mène une politique de dématérialisation (notamment pour toute la chaîne de facturation), ce qui implique donc une



### diminution de la consommation de papier.

Néanmoins, l'impression systématique reste une pratique courante chez les agents, même pour des démarches dématérialisées de bout en bout et sans réelle sensibilisation pour faire face. On note toutefois que tous les photocopieurs et imprimantes sont **programmés** de base pour faire du **recto-verso**.

Pour les **déchets** liés à l'**informatique** (batteries d'onduleurs, piles, consommables d'imprimantes etc...) des contrats de maintenance ont été passés et c'est aux **entreprises de maintenance** de gérer le **tri** et les déchets ensuite.

#### Actions réalisées

- **Tri de tous les déchets**
- **Routes : Réutilisation et valorisation des déchets de chantiers**
- **Bâtiments : Gestion des déchets dans le cahier des charges des entreprises**

Le matériel informatique en lui-même (postes informatiques), est stocké pendant un moment puis déstocké par groupe pour être retiré des bilans financiers. Il est récupéré par l'entreprise Environnement Massif Central qui le recycle. Pour des demandes spéciales, il peut être donné à des associations mais c'est généralement évité car avec l'obsolescence programmée il ne correspond souvent plus aux besoins quand il est changé et parce que cela demande de formater les ordinateurs pour supprimer les informations personnelles qui s'y trouvent.

### Conclusion

Le Département a perdu sa compétence sur les déchets, il était auparavant moteur d'initiatives sur ce sujet notamment avec ZDZG. Ces actions se sont essouffées ensuite mais des initiatives sont toujours possibles en interne.

Comme vu précédemment, la Direction des Routes a mis en place une démarche chantier exemplaire afin de limiter et valoriser les déchets produits. Il ne concerne pas encore, à l'heure actuelle, l'ensemble des chantiers du Département. La gestion des déchets est toutefois prise en compte dans l'ensemble des cahiers des charges à des niveaux plus ou moins importants. Toutefois, la multiplicité des entreprises sur un chantier peut entraîner une difficile prise en compte des exigences sur le terrain.

Il n'y a pas vraiment de sensibilisation des agents et des entreprises qui travaillent pour le Département sur ce sujet. Accroître cette sensibilisation permettrait une meilleure prise en compte dans les gestes quotidiens et professionnels.

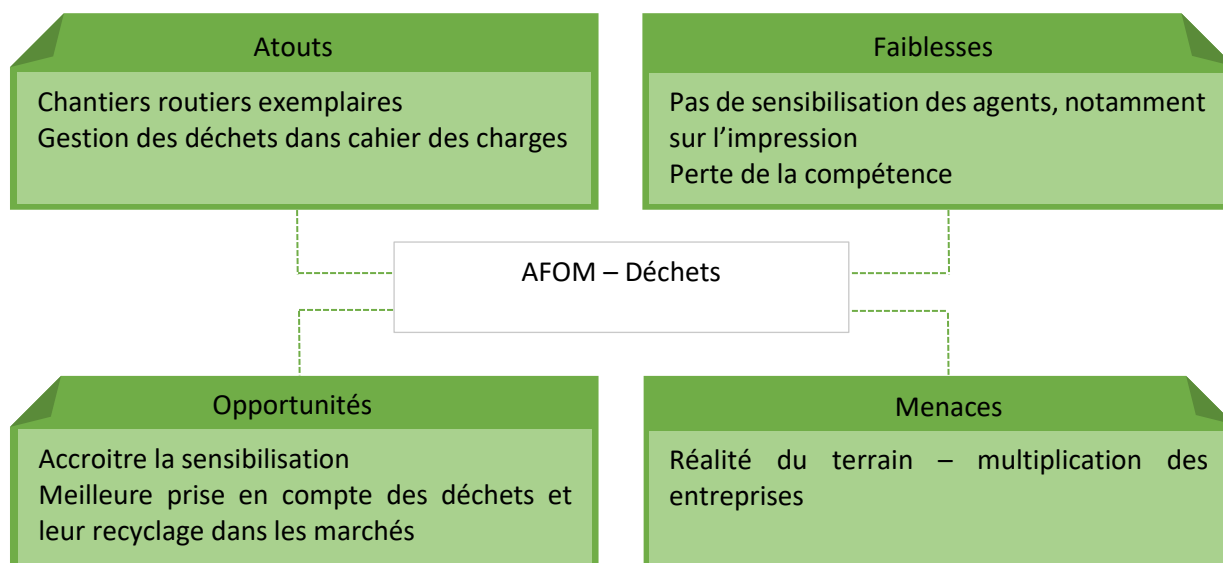


Figure 7 : Analyse de la politique interne Déchets (AFOM)



# Énergie

## Contexte réglementaire

Dans le secteur de l'énergie les réglementations sont nombreuses. La **RT 2012** a pour objectif de diminuer la consommation des équipements. La consommation d'énergie est fixée à un plafond de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an (ce qui correspond à la valeur moyenne de la norme BBC) pour les constructions neuves. En 2021, la norme **RE 2020** va commencer à s'appliquer. Cette norme vise à aller encore plus loin dans les performances énergétiques que la RT 2012. L'objectif est de diminuer de 30% l'impact du secteur du bâtiment d'ici 2030. La consommation nette d'énergie est fixée à un plafond de 0kWh/m<sup>2</sup>/an. Cette norme vise à supprimer le gaspillage énergétique à travers la réduction de la consommation mais aussi grâce à une production d'énergie.

Au niveau des rénovations de bâtiments le **label BBC rénovation** vise une consommation énergétique primaire de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Le **décret tertiaire** (2019) prévu par la **Loi ELAN** (2018) vise à une réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010.

Le plan de relance **France Relance** (2020) permet de mobiliser plusieurs fonds afin de faire de la rénovation ou de l'installation de nouveaux systèmes (chaudière, isolation...) via des appels à projets ou des dotations. D'autres subventions peuvent être instruites par les DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la DAC (Direction des Affaires Culturelles) afin de favoriser la mise aux normes et la transition écologique des bâtiments.

Au niveau de la Région, l'obtention de subventions est conditionnée par une efficacité de 30% supérieure à la norme RT2012.

L'obtention de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) permet au Département de se fixer sur un panel d'objectifs dans ses actions d'économies d'énergie. Ces CEE servent à valoriser les économies d'énergie réalisées. Les fournisseurs d'énergie sont soumis à l'obligation d'économies d'énergie et sont donc obligés au dispositif CEE tandis que les collectivités comme le Département y sont éligibles. Il y a un marché d'échange des CEE. 1 CEE correspond à 1 kWh cumac (contraction de « cumulés » et « actualisés ») d'énergie finale économisée. Le terme « cumac » fait référence au cumul des économies d'énergie annuelles réalisées durant la durée de vie du produit installé et performant du point de vue énergétique. Les économies réalisées chaque année sont actualisées en divisant par 1,04 les économies réalisées l'année précédente (taux d'actualisation de 4%).

La **Loi portant Engagement National pour l'Environnement** du 12 juillet 2010, dite **Loi Grenelle 2**, pose le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour un certain nombre d'acteurs dont les collectivités de plus de 50 000 habitants, ce qui signifie que tous les Départements sont concernés. Ce bilan doit être rendu public sur une plate-forme administrée par l'ADEME et intégrer une synthèse d'actions envisagées pour réduire les émissions. Pour l'Etat et les collectivités, ce bilan doit être actualisé tous les 3 ans. Pour les collectivités, il est précisé que ce bilan obligatoire doit porter sur leur patrimoine et leurs compétences. Un guide méthodologique est mis à disposition par l'Etat pour la réalisation de ces bilans réglementaires. Il est cependant recommandé par l'ADEME aux collectivités d'aller plus loin que ce bilan réglementaire. Cela signifie pour une collectivité de réaliser un bilan à l'échelle du territoire, et non simplement sur les émissions directes et indirectes de la collectivité en tant que personne morale, et qui permet d'appréhender l'ensemble de l'activité sur le territoire (production industrielle, déplacements des personnes, chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires, ...). C'est d'ailleurs ce diagnostic territorial qui est obligatoire pour une collectivité dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



## Actions réalisées par le Département

En 2010, a été réalisé un **Bilan Carbone interne**, dans la lignée d'un Agenda 21 interne. Celui-ci s'est fait dans un contexte d'effet de mode où les questions de changement climatique commençaient à avoir une place importante (lois Grenelle...), et avec une forte incitation de l'ADEME qui avait développé un outil pour sa réalisation. Ce Bilan Carbone réalisé de manière **volontaire** est devenu une obligation légale en 2012 à travers la Loi Grenelle 2. A la suite de ce bilan avait été voté un objectif chiffré de réduction des émissions pour 2020, accompagné d'un plan d'action sur de nombreuses thématiques (sensibilisation, rénovation, déchets, ...). Malheureusement, au moment du départ de la personne à la tête du service environnement et en charge de ces questions, il n'y a pas eu de passage de relais (même si ce n'est pas la seule raison) et le suivi s'est arrêté. Il y a donc un **manque au respect de la réglementation** par le Département puisque le bilan des émissions de gaz à effet de serre n'a pas été actualisé depuis.

Des actions ne se sont vraiment remises en place qu'avec la signature, en 2015, d'une **convention TEPCV**, Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, avec l'Etat à la suite d'un appel à projets. On retrouve dans cette convention, comme son nom l'indique, des **actions en faveur de la transition énergétique**. C'est dans ce cadre qu'ont été financées, entre autres, les 19 aires de covoiturage, l'achat de vélos et véhicules électriques, des formations à l'écoconduite, le lancement d'Agrilocal, le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, la mise en place d'une GTB et mise en place d'un PIG.

Également dans le cadre de la convention (Action 5), une **rénovation thermique du collège** du Haut Gévaudan de Saint-Chély-d'Apcher a été réalisée. Pour cela, certains locaux ont été réhabilités, les bâtiments ont subis une amélioration thermique via des traitements de façade et une gestion des ponts thermiques. Le collège a également été **raccordé au réseau de chaleur urbain**, notamment alimenté par la chaleur fatale de l'usine ArcelorMittal. L'objectif était de réduire la consommation énergétique du bâtiment, de limiter ses émissions de gaz à effet de serre et également de développer les énergies renouvelables. L'objectif sur cette rénovation a été d'aller plus loin que la réglementation pour obtenir le **label BBC+** notamment grâce à une centrale photovoltaïque en toiture. Cela représente une diminution de 40% de la consommation par rapport à la consommation réglementaire conventionnelle. Toutes ces actions s'inscrivent dans une volonté de transition énergétique, appuyée par ce label TEPCV qui en permet la communication.

Le Département de la Lozère possède un service de gestion de ses bâtiments. Il est en charge du patrimoine bâtiminaire du département, soit pas moins de 80 bâtiments administratifs, 13 collèges, mais aussi les centres techniques, les bâtiments culturels, et les bâtiments techniques et sociaux (LDA, MDA). Certains de ces bâtiments sont gérés en délégation comme les bâtiments thermaux, la Maison de la Lozère à Paris, ...

### Actions réalisées

- **Priorisation de la rénovation et de la réhabilitation de bâtiment**
- **Déploiement d'un plan pluriannuel de rénovation**
- **50% des bâtiments bois-énergie**
- **Bâtiments de Mende et Saint-Chély-d'Apcher raccordés au réseau de chaleur urbain**

Dans cette gestion, la **rénovation et la réhabilitation** de bâtiments sont prioritaires. En effet, le Département fait le choix de ne construire de nouveaux bâtiments que lorsqu'il n'a pas d'autres choix.

Un **plan pluriannuel de rénovation** va être déployé afin de réaliser des rénovations énergétiques régulièrement, dans l'objectif de répondre aux normes énergétiques en vigueur (RT 2012). Par la suite, cette politique va être élargie à tous les bâtiments des services sociaux. Ce plan fait suite à un plan sur l'accessibilité des bâtiments.



Ces rénovations énergétiques concernent aussi le **remplacement des systèmes de chauffage**. Ainsi, il est important de noter que les bâtiments de Mende sont **reliés au réseau de chaleur urbain**, de même pour les bâtiments de Saint-Chély-d'Apcher. Pour le reste des bâtiments, environ 50% d'entre eux sont encore équipés de vieilles **chaudières au fioul**. Mais leur remplacement se réalise notamment vers des chaudières bois ou, lorsque les caractéristiques du bâtiment ne le permettent pas, vers des systèmes réversibles comme pour l'ancien tribunal de Marvejols.

Ces changements de système de chauffage sont couplés à la mise en place d'une **gestion technique de bâtiment** (GTB), un système informatique permettant de superviser les équipements d'un bâtiment. Cela permet donc de mieux contrôler et adapter le chauffage du bâtiment avec pour conséquence directe une réduction de 2 à 5% des consommations et donc une **réduction des émissions de GES**. Ces changements permettent de réaliser des économies d'énergie ainsi que de diminuer les impacts sur l'environnement.

Malgré cette politique de rénovation, la **performance énergétique** des bâtiments départementaux est en moyenne assez **faible** (D voir E). Les systèmes de chauffage sont vieillissants et l'isolation est parfois manquante.

Actuellement, il n'y a **peu d'utilisation de matériaux locaux**. Il y a plutôt une recherche de ce qui est rapidement disponible (6 mois de délai pour de la laine de bois). De plus, les artisans de la filière bois du territoire ne s'approvisionnent pas en bois local et ils ne sont pas capables de répondre à des demandes industrielles car les productions sont trop faibles.

Ce type d'approvisionnement pose des problèmes d'anticipation, la situation est beaucoup plus complexe pour des chantiers industriels que des chantiers chez des particuliers.

Les bâtiments du Département ne sont **pas climatisés**, sauf en ce qui concerne les serveurs informatiques. Ainsi, la collectivité possède un datacenter refroidi par un groupe froid et dont la sécurité est assurée par un groupe électrogène. Il y a aussi quelques salles de répartition, un site de secours et des salles serveurs propres pour chaque collège ; ces dernières n'étant pas toutes climatisées. Bien que des services du Département soient situés au-dessus du datacenter, il n'y a aucune réutilisation de la chaleur fatale des serveurs.

## Conclusion

La rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu fort pour le Département car la plupart des bâtiments sont classés en performance énergétique basse. Les échéances des réglementations actuelles et celles à venir sont de plus en plus exigeantes sur ce sujet notamment avec le décret tertiaire et la RE 2020, le Département va donc devoir s'y conformer. Un plan pluriannuel de rénovation a ainsi été prévu pour cela. Il peut aussi s'appuyer sur le Plan de Relance national. Ces rénovations passent notamment par des changements de systèmes de chauffage pour qu'ils soient plus durables. Certains changements ont déjà été réalisés comme le raccordement des bâtiments de Mende et de Saint-Chély-d'Apcher au réseau de chaleur urbain. La chaleur perdue au niveau du datacenter pourrait également être valorisée au niveau du chauffage des bâtiments.

Il y a une grande richesse en bois en Lozère mais celui-ci n'est pas valorisé par le Département pour ses constructions. Cela permettrait pourtant de développer les filières locales et de limiter les émissions liées au transport de marchandises.



Enfin, à la vue de l'accentuation du changement climatique, la réglementation impose la mise en place d'un BEGES aux collectivités. Le Département va donc devoir se mettre en conformité avec cette demande. De plus, le changement climatique va nécessiter une adaptation des bâtiments.

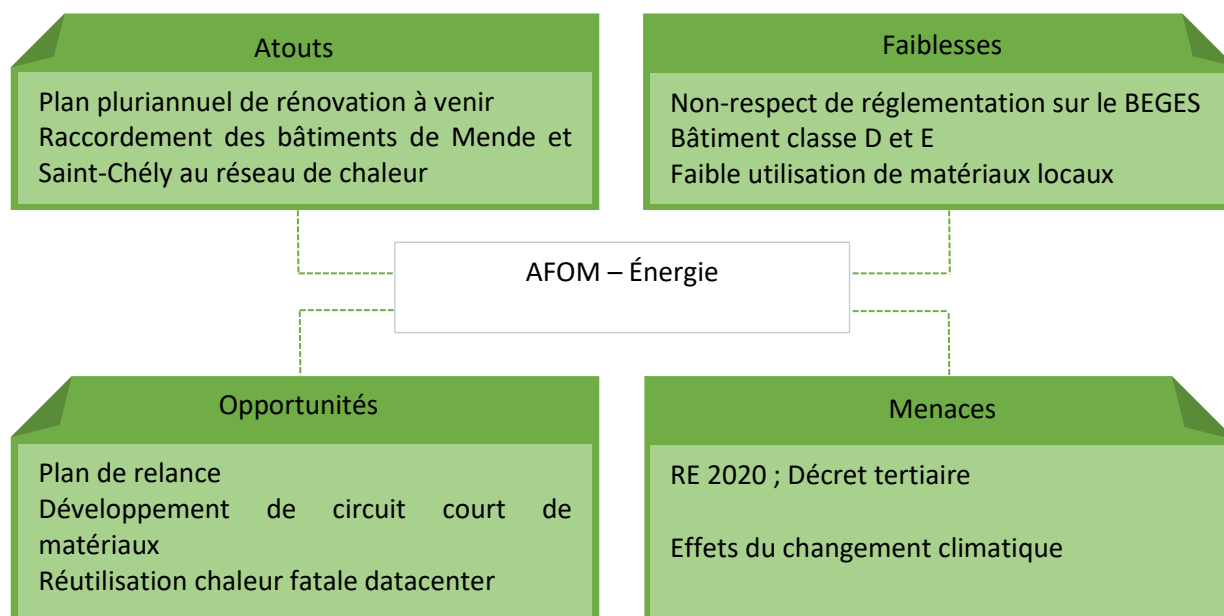


Figure 8 : Analyse de la politique interne Énergie (AFOM)

# Conclusion

L'analyse de ces différentes thématiques à travers les AFOM a permis de souligner des forces mais aussi des faiblesses au sein des politiques internes.

Des initiatives déjà développées ont pu être relevées comme les chantiers exemplaires ou encore la sensibilisation à l'écoconduite. Ceux-ci soulignent une volonté du Département mais aussi des potentialités d'amélioration.

Le diagnostic révèle un manque de sensibilisation globale mais aussi ciblé sur des thématiques particulières comme le tri des déchets, la réduction de l'utilisation des imprimantes ou encore le recours au covoiturage. Celle-ci pourrait permettre de réduire les consommations de ressources évitables qui ont pu être soulignées.

Même sans stratégie de transition, le Département ne s'est pas encore saisi en interne des enjeux environnementaux. La collectivité n'a donc pas encore fait le choix d'investir des moyens supplémentaires pour permettre de réaliser sa transition notamment via la consommation responsable.

En effet, au niveau interne, certains écarts avec l'actuel ou le futur cadre réglementaire peuvent être relevés notamment au niveau du bilan carbone ou de la gestion du parc voiture. Des différences entre les volontés politiques régionales et départementales ont été soulignées comme au niveau de la mise en place de Budget vert. En effet, la Région s'est orientée de manière forte en faveur de la transition notamment avec le Pacte Vert Occitanie et les stratégies en découlant. Cela souligne donc que le Département ne s'est, à l'inverse, pas encore positionné sur des objectifs à atteindre pour la transition.



## POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques menées permettent d'afficher des objectifs et des orientations privilégiées par la collectivité sur des thématiques d'intérêt public. Celles-ci peuvent être affichées clairement notamment à travers la publication de documents officiels mais elles peuvent aussi être plus implicites à travers la mise en place d'actions.

Dans ce cadre, le Département possède des compétences variées qui ont évolué au fil du temps et des réglementations. Ainsi le Département a perdu ses compétences en termes de déchets, de développement économique et de transport. Il est toutefois chef de file sur la compétence sociale et il peut également mener de nombreuses actions via la solidarité territoriale. Il lui est également possible d'intervenir en cofinancement avec l'Europe ou la Région sur divers projets.

Au niveau des thématiques traitées, la gestion de l'eau et de l'assainissement est une compétence du Département directement en lien avec le sujet. A l'inverse, certaines thématiques comme la biodiversité, l'énergie ou l'agriculture ne font pas partie des compétences obligatoires du Département. Elles possèdent toutefois un lien direct avec le sujet de la transition énergétique et écologique. Elles ont donc été traitées chacune dans une partie.

De plus, l'alimentation est un sujet directement lié à l'agriculture et la prise en compte environnementale, une étude a donc également été faite sur cette thématique. L'éducation à l'environnement est aussi un sujet essentiel puisqu'il permet la prise en compte des enjeux et l'acceptation des mesures mises en place par la population, cela s'inscrit de plus dans les compétences du Département notamment via les collèges. Le tourisme a également été abordé car il peut présenter un fort impact surtout sur un département comme celui de la Lozère.

Enfin, même si elle peut sembler séparée de la transition énergétique et écologique, la thématique du social a été abordée car elle est transversale. En effet, une transition ne peut pas se réaliser sans une prise en compte de l'aspect social et solidaire. Cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit de la compétence phare du Département.

Les thématiques qui ont été sélectionnées sont ainsi larges pour permettre une analyse la plus vaste possible de ce qui est mené par le Département et des liens avec la transition.

Parmi celles-ci, certaines sont directement en lien avec la transition tandis que pour d'autres le lien est plus implicite. L'objectif est de recenser toutes les actions ou politiques entrant dans une démarche de transition et pouvant être valorisées à travers celle-ci.





# Tourisme

## Contexte réglementaire

### Europe

Actualisée en 2002, la **charte européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés** permet la gestion durable des activités touristiques et le développement d'un tourisme durable dans les espaces protégés. Cette politique concerne donc principalement les territoires d'espaces protégés (PNR, PNC...). L'Europe a par ailleurs développé dans cette démarche **un outil indicateur du tourisme** (ETIS). Cet indicateur a pour but d'accroître la durabilité des territoires mais aussi d'anticiper les futures réglementations.

### Région Occitanie

Au niveau régional, **Le Plan Montagnes Terres de Vie 2018-2025** (2018), développe l'idée d'un territoire accueillant et touristique tout en protégeant les ressources. Dans ce plan, le tourisme vise une certaine durabilité via l'adaptation pour des stations 4 saisons par exemple tout en valorisant et préservant les ressources.

Le **Pacte vert pour l'Occitanie** (2020) intègre cette thématique à travers le plan tourisme durable et responsable. Dans cette dynamique, en 2021, le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie a déployé son **plan d'action** axé sur l'émergence d'une offre touristique responsable tant dans l'offre de mobilité que dans la communication. Les objectifs sont de garantir la pérennité des ressources, d'offrir des prestations de qualité, mais aussi d'impulser une nouvelle façon de voyager, de faire évoluer les façons de consommer et de rééquilibrer les flux de visiteurs. Un des objectifs concerne aussi la réduction de l'impact du transport lié au tourisme. Le comité s'engage à être exemplaire en amorçant une démarche RSE et en accompagnant les prestataires dans leur transition écologique via de la sensibilisation et des formations.

### Objectifs

- **Europe : Développer le tourisme durable dans les espaces protégés**
  - **Occitanie : Proposer une offre de tourisme responsable**
    - Rééquilibrer les flux de visiteurs
    - Réduire l'impact du transport
- Préserver les ressources**

## Actions réalisées par le Département

Le département bénéficie d'un cadre environnemental et paysager particulier (PNC, PNC, 4 à 6 régions géologiques) qui représente un atout pour l'attractivité. La stratégie touristique du Département est tournée autour de trois axes qui en apparence ne sont pas en lien avec la transition énergétique ou environnementale. Les orientations ont pour but de développer : l'attractivité du territoire,



l'innovation et l'ingénierie touristique mais aussi d'améliorer les partenariats et l'organisation touristique. Ainsi, cette stratégie n'est pas orientée sur une cible particulière ni sur une thématique, elle vise à rester assez générale.

L'objectif général du secteur du tourisme est maintenant de se tourner vers un tourisme local fondé sur la valorisation des savoir-faire et des espaces de proximité. Cette orientation est visible notamment à travers la valorisation des circuits courts dans la filière du tourisme ou encore le développement des activités de pleine nature.

### Accessibilité

Le territoire de la Lozère est un territoire rural et enclavé, c'est l'une des raisons pour laquelle le Département a décidé de travailler sur la question de l'accessibilité du territoire. Dans le cadre du tourisme, le Département a initié en 2016, la mise en place de **navettes touristiques** d'abord au niveau des Gorges du Tarn et du Mont Lozère puis étendues au reste du département. La fréquentation n'a fait qu'augmenter sur les 11 lignes créées (dont 6 au départ de Mende). Cependant, celles-ci ne circulent que 2-3 jours par semaine, sur la période estivale. Par la suite, la compétence a été transmise à la Région qui a poursuivi la gestion de ces navettes avec même l'envie d'étendre la période des services. Cette problématique d'accessibilité est particulièrement importante dans ce département. De plus, la Lozère souhaite attirer un public plus jeune qui n'a pas forcément de voiture, qui est actuellement une quasi-nécessité pour se déplacer dans le département.

Un travail sur les itinérances à vélo (Grande Traversée du Massif Central, voie verte des Cévennes, véloroute de la vallée du Lot) est aussi réalisé en parallèle par le Département afin de répondre à cette problématique tout en s'inscrivant dans une démarche de mobilité douce et de transition énergétique et écologique. On peut noter le développement du **réseau Eurovélo** mis en place à l'échelle européenne depuis 2011 mais encore peu présent sur toute la région Occitanie.

### Promotion

Le secteur du tourisme en Lozère a fait un choix de développer de **nouveaux outils numériques**. Le but est d'augmenter l'attractivité mais il permet aussi, dans une certaine mesure, une économie de papier. De nombreuses brochures ont ainsi pu être dématérialisées. L'objectif est de passer à du zéro papier. Dans cette dynamique, les offices de tourisme ont tous développé un site web fonctionnel et adapté au mobile.

Une application a aussi été créée « **Baludik** » afin de recenser 20 circuits patrimoniaux de manière ludique. Cette application remplace les anciennes plaquettes d'information et panneaux physiques. Le Département a pour projet de développer des **bornes d'information touristiques** accessibles 24/24H en plusieurs points de la ville. Cette utilisation massive du numérique au profit du papier pose tout de même la question de la consommation énergétique de cet outil numérique.

Le Pass Découverte Lozérien est un outil déployé depuis maintenant 3 ans par le Département qui permet de faire la **promotion de prestataires avec des réductions**. Cet outil est encore réalisé sous format papier pour l'année 2021 mais l'hypothèse de le rendre numérique est soulevée. Ce Pass ne cible pas les prestataires selon les thématiques, l'objectif est de le rendre accessible à tous les publics. Le Pass Lozère bien que n'étant pas ciblé sur des thématiques, est en lien avec la politique touristique mise en place et respecte donc une valorisation et une mise en avant des espaces naturels.

La promotion de la Lozère passe aussi par des partenariats structurants comme celui avec la Chine et la réalisation d'une exposition dans la province du Guizhou sur la Lozère.



## Labellisation

Au sein des activités liées au tourisme, une partie est concentrée sur la labellisation. En effet, le Département informe et conseille les collectivités sur les labels. A l'heure actuelle, l'obtention de labels n'est pas ciblée sur des thématiques particulières comme les labels « durables » ou « écologiques ». Les labels peuvent permettre de **valoriser les hameaux** mais aussi les **hébergements** même si ceux-ci ont perdu de l'importance auprès des usagers. Selon la politique menée et le tourisme souhaité, il sera possible d'orienter l'obtention de ces labels. Par ailleurs, cette technique est déjà plus ou moins utilisée par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac et le Parc National des Cévennes.

## Activités de Pleine Nature

Les activités de pleine nature (APN) sont fortement développées et mises en avant dans le projet touristique de la Lozère. En effet, ces activités, en plus d'être affichées dans le Pass Lozère, sont reliées pour certaines grâce à des navettes. Actuellement, le Département travaille sur la mise en place d'une **stratégie APN** permettant ainsi le recensement de toutes les pratiques. Les APN développées dans le département sont principalement respectueuses de la nature et permettent sa découverte à travers des activités de type randonnée, vélo, canoé... L'inscription des chemins au sein du PDESI est conditionnée par des **critères environnementaux**. L'intérêt paysager est pris en compte tout comme les dégradations possibles. L'idéal est un chemin passant par un paysage remarquable, le valorisant sans le dégrader. En revanche, si des dégradations futures sont identifiées, le chemin est immédiatement éliminé.

### Actions réalisées

- Mise en place de navettes estivales
- Activités de pleine nature très développées
- Promotion développée par Internet
- Critères environnementaux dans l'inscription des activités dans le PDESI
- Voie verte dans les Cévennes
- Station 4 saisons du Mont-Lozère

## Projets structurants

Le Département investit dans le **tourisme 4 saisons** comme on peut le voir avec l'un des projets structurants sur le Mont-Lozère. L'objectif est de **s'adapter au changement climatique** et de développer un tourisme sur l'ensemble de l'année sur deux sites : le **Mont-Lozère** et le **Mas de la Barque**. Cette deuxième station, située en plein cœur des Cévennes, est déjà en mutation depuis 20 ans. Celle-ci a stoppé le ski alpin pour développer des activités de pleine nature tel que le ski de fond, la luge, l'équitation, ou encore le VTT. Dans les Cévennes l'engagement est fort pour développer l'**écotourisme** (développé plus loin dans la fiche). Dans cette dynamique, un travail a été réalisé pour passer du fioul à un chauffage bio-sourcé dans tous les hébergements. Dans le projet plus actuel du Mont-Lozère, l'objectif est d'utiliser la station du Mas de la Barque comme exemple tout en gardant cette fois-ci le ski alpin. Le projet sera développé à travers des activités de pleine nature et la création d'un **nouveau village d'hébergement** respectant les nouvelles **normes énergétiques**, mais consommateur de foncier.

Le second projet structurant est celui de création de la **Voie verte** porté par un syndicat mixte constitué de communes et du Département. Au début, ce programme était très tourné vers le tourisme dans sa vocation, il a évolué au fil des années pour se tourner également vers de la **mobilité douce**. Cette



nouvelle orientation, plus respectueuse de l'environnement permet un tourisme plus durable. L'objectif est, dans un premier temps, de valoriser le site car celui-ci constitue une ancienne voie de Chemin de Fer Départemental. Ce parcours de 49km devrait permettre de relier Florac à Sainte Cécile d'Andorge dans le Gard. Dans un second temps, la mobilité douce sera développée notamment à travers l'utilisation de VAE. Enfin, il est pour projet de réaliser le mobilier le long de la voie verte en pin local qui sera traité de manière non chimique comme prévu dans la charte forestière. Une **véloroute** est également en projet dans la vallée du Lot, s'étendant des sources du Lot à son confluent avec la Garonne dans le Lot-et-Garonne. Ce projet est porté par le syndicat mixte du bassin du Lot, dont le Département est membre. Le projet présente un itinéraire « immédiat » prévu sur le court terme (2022), et un itinéraire « futur » qui nécessite de plus lourds aménagements. Ces aménagements pourront être pris en charge par le Département sur la portion lozérienne.

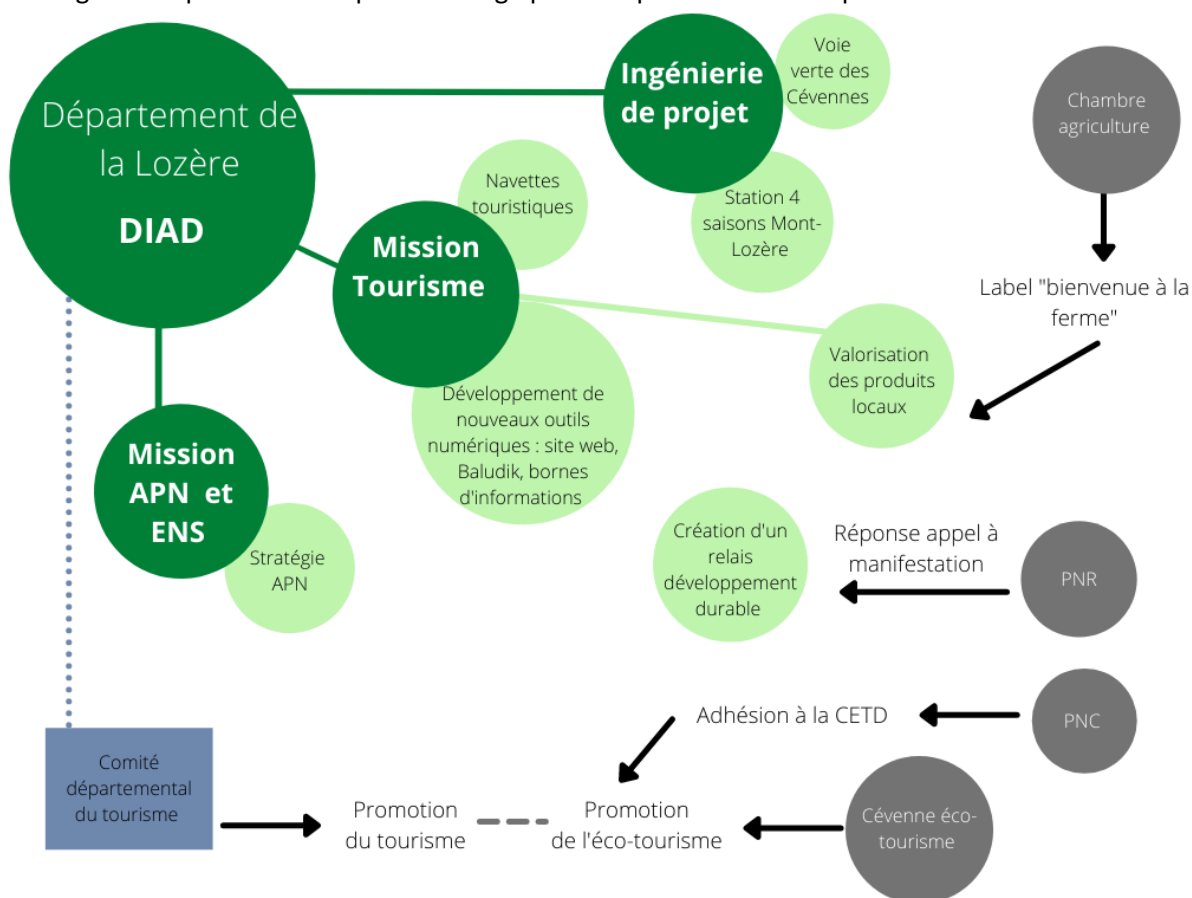


Figure 9: Organisation de la politique touristique et des mesures qui s'inscrivent dans la transition

### Actions réalisées par les satellites

Le **comité départemental** du tourisme s'occupe de la promotion du tourisme du Département. La promotion passe par la gestion et l'animation du site internet lozeretourisme.com. Une réflexion est en cours sur l'évolution de cette promotion notamment avec un **accompagnement personnalisé**. Il serait constitué de conseils et d'activités spécifiques à la demande puis la mise à disposition de ce programme personnalisé sur internet ou transmis par SMS. De plus, il réalise un travail sur l'écotourisme à travers une page internet présentant un voyage d'une semaine avec les bons plans, sites remarquables et activités à réaliser. Parmi ces informations/ conseils, on retrouve la dégustation de producteurs locaux, une visite de l'atelier de Tuffery à Florac mais aussi des activités



de spéléologie, de vélo et bien d'autres chose. Cette page permet de promouvoir la Lozère à travers des activités locales et une **démarche éco-responsable** tant dans les activités proposées que dans les modes de déplacement. En effet, le comité propose un départ de Montpellier en train afin de rejoindre le département de la Lozère d'une manière plus écologique que la voiture mais toujours dans un temps raisonnable.

### Actions sur le territoire

Le **Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie** (CRTL) a développé un outil ressemblant au Pass Lozère. Cet outil est une carte « Occ'Ygène », elle existe seulement en version numérique et est réservée aux habitants de l'Occitanie. Contrairement au Pass Lozère, elle cible des publics (personnes seules, jeunes, seniors, famille) et elle est payante. Il y a eu une carte Famille+ lancée après le confinement, gratuite et réservée aux familles avec très peu de ressources avec une carte monétisée (100-200€) à dépenser auprès des prestataires. Cette politique lancée par la Région a eu de très bonnes retombées sur les territoires. La politique touristique était plus centrée sur les personnes cibles mais pas du tout sur des thématiques.

Depuis 2015, le Parc National des Cévennes développe sa marque « Esprit Parc National » qui met en valeur les produits et services réalisés sur le territoire. Cette marque favorise le développement durable à travers la promotion de produits locaux et respectueux de l'environnement. **Cévennes écotourisme** est une association créée par le Parc, et particulièrement engagée dans la promotion d'un tourisme durable. Cette association a pour rôle la promotion et l'animation de l'écotourisme sur le territoire mais surtout l'accompagnement des adhérents vers la signature de la **Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)**. Le Parc est adhérent à cette charte depuis 2002. L'objectif est de développer et partager l'écotourisme sur le territoire du Parc National. Dans ce cadre, il a réalisé l'installation d'un centre d'interprétation au changement climatique afin de sensibiliser le grand public. Le Parc a aussi développé un ensemble de séjours 100% écotourisme à destination du public sur son territoire. Ainsi, 9 programmes ont été réalisés autour d'activités ou de thèmes permettant la découverte du Parc et de la région axés sur la découverte de la nature et du tourisme durable.

L'ADEME a lancé un **appel à manifestation d'intérêt** afin de travailler sur l'évolution des pratiques touristiques dans le cadre de France Relance. Sur le territoire deux structures ont répondu à cet appel : le PNR Aubrac associé au PNR Des Grands Causses et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Dans les deux cas, les diagnostics seront réalisés par la CCI et permettront d'identifier 20 potentiels financements chez des restaurateurs et hébergeurs sur la Lozère. L'objectif est de créer un réel relais de **développement durable**. Au niveau des restaurants, cette thématique sera mise en place par l'accompagnement jusqu'à l'obtention de la **Charte Restaurant Durable** tandis qu'au niveau des hébergements, c'est plus la question de la **rénovation énergétique** qui sera traitée.

Par ailleurs, le PNR de l'Aubrac possède aussi un pôle de pleine nature « **Aubrac 4 saisons** » ayant pour objectif de développer un tourisme durable à travers la gestion et la valorisation des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales. Il est aussi inscrit dans le réseau des Parcs et sa marque collective « Valeurs Parc Naturel Régional ».

La Chambre d'Agriculture a développé un label « **bienvenue à la ferme** » permettant de valoriser les produits locaux à travers un réel échange entre producteur et consommateur. Ce label créé en 1988 par les agriculteurs s'est développé dans le temps et a su évoluer. Ce réseau national de près de 9 000 adhérents, permet aux touristes de découvrir les **produits locaux** lors de leurs vacances. A l'heure actuelle, 42 producteurs l'utilisent et sont recensés sur le site dans le département de la Lozère. Ce



chiffre est assez élevé si on compare au département du Lot qui possède 70 producteurs recensés pour une population trois fois supérieure à celle de la Lozère. Cette stratégie **d'agritourisme** est essentiellement gérée par la Chambre d'Agriculture et financée par la Région. Néanmoins, le Département participe à sa valorisation à travers le Comité Départemental du Tourisme et les Offices du Tourisme du département.

## Conclusion

Le cadre environnemental et paysager constitue un atout pour le développement du tourisme en Lozère mais il nécessite d'être protégé. L'accessibilité reste toutefois un point négatif pour la Lozère avec un manque de transports en commun et l'importance de la voiture.

Dans la politique touristique impulsée par le Département, bien qu'elle ne vise pas le tourisme durable, des actions sont menées en ce sens. On peut par exemple noter la création de la voie verte pour favoriser les mobilités douces ou encore l'adaptation de la station du Mont Lozère avec des activités de pleine nature. Ces activités sont d'ailleurs plutôt bien développées sur le territoire avec une offre large qui devrait être recensée dans une stratégie APN prochainement.

Le Département développe également les circuits courts dans sa stratégie, ce qui favorise la consommation locale. D'ailleurs, le réseau Bienvenue à la ferme va dans ce sens en encourageant la découverte des producteurs locaux.

La politique n'étant pas ciblée sur le tourisme durable ou l'éco-tourisme, peu de marques d'éco-tourisme sont développées. Il est cependant possible de l'orienter dans cette direction à travers des labels et en s'appuyant sur le PNC.

Enfin, la crise sanitaire a montré une tendance à ce que les touristes s'orientent vers de la proximité et des territoires plus naturels. Cela peut bénéficier à l'attractivité de la Lozère mais doit être pris en compte dans les aménagements pour éviter les impacts négatifs qui peuvent être causés par un afflux de visiteurs non organisé.

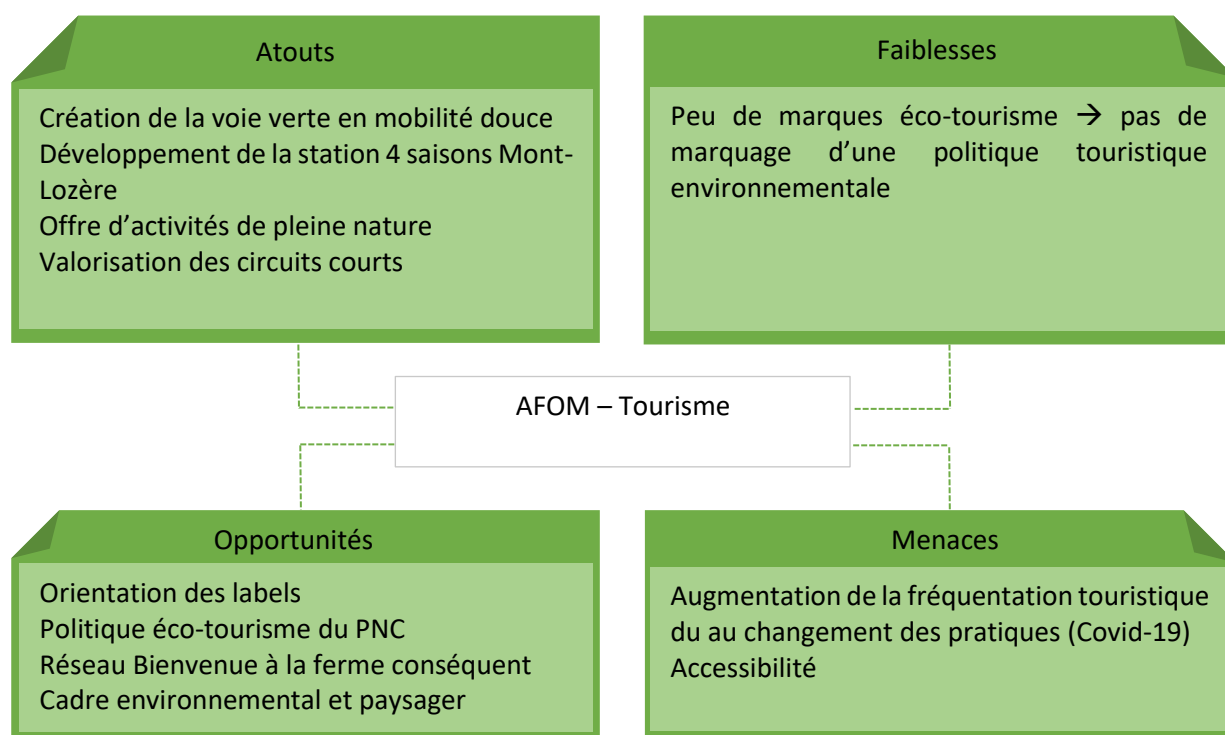


Figure 10 : Analyse de la politique publique Tourisme (AFOM)



# Biodiversité

## Contexte réglementaire

### Europe

La politique européenne de l'environnement a été lancée avec la **Directive « Oiseaux »** de 1979 qui a permis la création des Zones de Protection Spéciales (ZPS). La **Directive « Habitats-faune-flore »** a ensuite suivi en 1992 avec la création du réseau Natura 2000 et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et la mise en œuvre du programme LIFE.

Cette prise en compte de l'environnement au niveau européen s'est développée avec le Traité de Maastricht (1992) puis d'Amsterdam (1997) qui a instauré l'obligation d'intégrer la protection de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles de l'Union Européenne. Plus récemment, le **Pacte Vert pour l'Europe** (2019) a permis de réunir en un pacte les différents objectifs et plans de l'Union Européenne pour l'environnement pour devenir le premier continent climatiquement neutre en 2050. Dans le cadre de ce Pacte vert pour l'Europe, une **stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030** (2020) a été présentée. Elle met en avant diverses mesures pour 2030 comme la transformation d'au moins 30% des terres et mers européennes en zones protégées et le passage de 10% de la surface agricole en particularités topographiques à haute diversité biologique. Cette stratégie vise également à la restauration d'écosystèmes dégradés en mettant fin au déclin des pollinisateurs, en réduisant l'utilisation de pesticides par deux et en plantant 3 milliards d'arbres d'ici 2030. Pour financer la protection de la biodiversité, l'Europe s'est engagée à débloquer 20 milliards d'euros par an à travers différentes sources.

Le **8<sup>ème</sup> Programme d'Action pour l'Environnement de l'Europe** (2020) veut lui accélérer la transition vers une économie propre et circulaire, neutre sur le plan climatique, efficiente dans l'utilisation des ressources dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux du programme des Nations Unies à l'horizon 2030. Il comporte ainsi 6 objectifs prioritaires, le premier est sur la réduction des GES et le renforcement des absorptions par les puits pour atteindre la neutralité climatique en 2050. Le deuxième vise les progrès sur les capacités d'adaptation et de résilience au changement climatique. Le quatrième objectif concerne l'ambition zéro pollution, le cinquième est sur la protection, la préservation et le rétablissement de la biodiversité. Enfin, le dernier encourage la promotion de la durabilité environnementale et la réduction des pressions liées à la production et à la consommation.

Le domaine agricole est également très lié à la biodiversité. Ainsi, la **Politique Agricole Commune** (PAC) actuelle dispose de 9 objectifs dont le sixième est de protéger la biodiversité. Deux autres objectifs sont également en lien : le cinquième objectif, qui est sur le développement durable et la gestion des ressources et le quatrième qui correspond à la contribution aux actions pour le climat. La future PAC devrait également intégrer des objectifs de biodiversité.

### Objectifs européens

- Passer 30% des terres et mers européennes en zones protégées
- Planter 3 milliards d'arbres
- Débloquer 20 milliards d'euros



## France

En France, la **Loi Grenelle 1**, suite aux Grenelles de l'environnement, a permis la mise en place des trames vertes. La **Loi Grenelle 2** (2010) a ensuite développé les trames vertes et bleues et la création des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, intégrés dans les SRADDET suite à la Loi NOTRe.

La véritable feuille de route concernant la biodiversité en France est le **Plan National biodiversité** (2018) qui possède 6 axes. Le premier concerne la reconquête de la biodiversité dans les territoires. Il prévoit de développer la nature en ville avec un objectif moyen compris entre 1 arbre pour 4 et 1 arbre pour 10 habitants. Il comprend aussi le cofinancement d'opérations innovantes (via le PIA et l'ADEME) et l'accompagnement de collectivités pour qu'elles deviennent Territoires engagés pour la nature. Il vise aussi à inciter les villes à avoir des plans nature en ville. Le dernier objectif de cet axe est la zéro artificialisation nette. Le second axe est sur la fin des pollutions plastiques et lumineuses et la promotion de l'agroécologie. Cet axe comprend notamment une action sur l'intégration de critères de biodiversité dans les cahiers des charges des signes qualité (AOP, AOC, IGP...). Le troisième axe comporte la création de nouvelles aires protégées, la protection des espèces en danger et la lutte contre les espèces invasives. Pour les mesures de protection, il prévoit la création de 20 réserves naturelles nationales, un décret de protection des habitats naturels, une intégration de la biodiversité dans les documents de gestion forestière renforcée et une interdiction des plantes invasives dans les aménagements publics. Il y a d'ailleurs un enjeu plus global de lutte contre les espèces invasives notamment sur l'ambroisie.

Le changement climatique va également avoir de forts impacts sur la biodiversité. Ainsi, le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 2** (2018) intègre différents objectifs dont la limitation de l'imperméabilisation des sols et la préservation des écosystèmes naturels, la séquestration du carbone atmosphérique et la production de bois ainsi que les usages récréatifs de la forêt. Ses deux actions du volet biodiversité ont pour objectif de protéger, gérer et restaurer les écosystèmes ainsi que de renforcer la résilience de ceux-ci face au changement climatique. Plus récemment, la nouvelle **loi Climat et Résilience** (2021) devrait inscrire l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050 avec un rythme d'artificialisation divisé par deux d'ici 2030. Elle vise à inscrire dans la loi les objectifs de la **stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030** d'avoir la mise en place d'un réseau d'aires protégées couvrant 30% du territoire.

### Objectifs nationaux

- Atteindre la zéro artificialisation nette en 2050
- Créer des aires protégées : 30% du territoire
- Lutter contre les plantes invasives
- Intégrer des critères de biodiversité dans les cahiers des charges des signes de qualité
- Créer des plans nature en ville

La **Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** (2016) indique que « les Régions définissent et mettent en œuvre une stratégie régionale pour la biodiversité ». Elle a également permis la création des Comités Régionaux de la biodiversité (CRB) et donné la possibilité de créer des Agences Régionales de la Biodiversité.



## Région Occitanie

Les Régions sont têtes de file en matière de protection de la biodiversité depuis la réforme de 2014 (MAPTAM). Ainsi la Région Occitanie a mis en place plusieurs plans d'actions en faveur de celle-ci. Une grande concertation a ainsi eu lieu en 2018 lors des **1ères Assises Régionales pour la Biodiversité**. Elles ont mené à la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (2020)**. Cette stratégie vise à mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques de la Région et dans les différents projets menés. Elle a défini 5 défis collectifs à atteindre à l'horizon 2030 ou 2040. Elle s'appuie également sur les objectifs nationaux et notamment le Plan National Biodiversité (2018) avec pour première cible la zéro artificialisation nette, par rapport à 2018, et la non-perte de biodiversité à l'horizon 2040. Elle doit se faire en limitant à tout prix l'artificialisation sur de nouvelles terres, en pensant des aménagements plus économes en espace et en ressources mais également en reconquérant les espaces artificialisés via de la désimperméabilisation ou de la désartificialisation. Les autres objectifs nationaux intégrés dans cette stratégie sont la création de nouvelles aires protégées et la lutte contre les espèces envahissantes. Les 4 autres cibles ont une visée pour 2030 pour renforcer la résilience des écosystèmes, via la cible « des sols vivants en Occitanie », et pour construire un modèle de développement sans pollution et à faible impact sur la biodiversité. Les deux derniers défis sont sur l'action collective et individuelle, via les « citoyens sentinelles de la biodiversité », et cultiver l'excellence via la synergie entre les acteurs pour que la biodiversité soit prise en compte dans toutes les politiques publiques.

Cette stratégie introduit également deux plans : la **feuille de route biodiversité 2020-2022** et le **Plan arbre et carbone vivant**. La première présente les actions mises en place par la Région pour atteindre ses objectifs. Pour la première cible, il est ainsi prévu la création d'outils : Bioccitanie pour mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement, des outils pour une mise en œuvre vertueuse de la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) et un outil de suivi de l'occupation des sols. Pour la résilience des écosystèmes, la Région va soutenir la restauration des trames vertes, bleues et noires et mener une étude sur celles-ci. Elle va également créer de nouvelles réserves naturelles régionales (une dans les Hautes Pyrénées et une en Camargue). Un budget participatif « ma solution pour le climat » pour financer des projets liés à la biodiversité et le défi « Familles à biodiversité positive » seront lancés pour impliquer les citoyens dans ces changements. Enfin, la Région conforte et renforce ses financements en faveur de la biodiversité et intègre des critères de biodiversité dans ses marchés publics et ses subventions via des bonifications ou des conditionnalités.

**L'Agence Régionale de la Biodiversité** créé en 2018 à l'initiative de la Région et de l'Agence Française pour la Biodiversité est un acteur important pour la mise en place de la stratégie. Cette stratégie se base également sur le **Dispositif Régional en faveur de la Biodiversité** et sur l'**appel à projet « Amélioration et valorisation des connaissances sur la biodiversité »** de 2020.

Les objectifs régionaux en termes de biodiversité se retrouvent dans le **Plan Tourisme Durable du Pacte Vert Occitanie (2019)** par le développement d'un tourisme plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Cet objectif passe par des programmes de formation au tourisme durable et une adaptation de l'offre de transport notamment.

Enfin, le **Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025 (2018)** évoque la protection et la valorisation des ressources. Cela concerne notamment l'eau, avec la mise en œuvre du plan régional d'intervention pour l'eau, et les espaces naturels en réalisant des aménagements pour favoriser les habitats naturels, des actions pour impulser des méthodes de gestion favorables à la biodiversité et de l'accompagnement pour les documents d'urbanisme et les formations.



### Objectifs régionaux

- Atteindre la zéro artificialisation nette et la non-perte de biodiversité en 2040
- Créer des aires protégées et lutter contre les espèces invasives
- Développer des outils de prise en compte de la biodiversité
- Intégrer la biodiversité dans les marchés publics et subventions

### Actions réalisées par le Département

Le département de la Lozère se situe dans un **cadre paysager et environnemental** très riche. On peut d'ailleurs noter que le territoire est non urbanisé à 92%. Il a la particularité d'être couvert par un Parc Naturel Régional (PNR Aubrac) et un Parc National (PNC) en plus de **nombreuses autres zones protégées** (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, biosphère etc..). C'est ainsi 190 000 ha, soit 36% du territoire qui est en zone Natura 2000. On peut noter que 49,3% du zonage Natura 2000 est exploité par des agriculteurs. En 2014, c'est 30% du territoire qui était protégé (dont 15% par le PNC). **Les zones humides** représentent 3% du territoire lozérien, soit 15 000 hectares. Ces zones sont **des sources de biodiversité** mais aussi un pilier essentiel pour la transition car elles constituent une zone de **séquestration de carbone** particulièrement importante. En effet, elles correspondent à 3% de la surface terrestre mais stockent près de 30% du carbone terrestre. Elles sont cependant **menacées** par le changement climatique combiné aux usages existants. L'abondance de zones protégées montre la richesse de la biodiversité sur ce département.

Cela est d'autant plus vrai que le département est couvert à 42% de forêts qui sont également riches en biodiversité. Cela peut être vu comme un avantage et un inconvénient. En effet, le territoire a une biodiversité importante mais cette sensation de paysage très naturel peut **donner l'impression** qu'il n'y a **pas de problèmes environnementaux** et donc pas besoin de faire des efforts supplémentaires pour le protéger.

Le Département n'a **pas de réelle politique** en faveur de la biodiversité sur son territoire, il n'y a d'ailleurs pas de service ou de mission spécialement dédié à cette thématique. On la retrouve cependant au sein du **schéma des ENS**, compétence obligatoire, et des missions tourisme, forêt ou encore agriculture. Dans les différents volets de ces thématiques, des actions peuvent ainsi être en lien avec la biodiversité.

#### Tourisme

Dans le cadre du tourisme, la **Stratégie touristique Lozère 2017-2021** n'a pas une orientation forte vers le tourisme durable mais certaines de ses actions sont tournées en ce sens. Un de ses objectifs est par exemple de faire évoluer les pratiques du milieu du en matière de **développement durable**. Pour le **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires**, des critères sur la **prise en compte de l'environnement** et du cadre ont été intégrés pour valider l'intégration des chemins au Plan.

Enfin, dans la **Stratégie sur les Activités de Pleine Nature** en réflexion, les enjeux relevés en lien avec la biodiversité devraient être pris en compte.



La gestion des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** est une **compétence obligatoire** du Département. En 2014, un bureau d'étude a identifié **72 ENS** (12% du territoire) comme étant à protéger dont 50 sites caractérisés avec des menaces et sur lesquels le Département pouvait agir. Parmi eux, 17 sites ont été retenus en priorité pour lesquels les efforts ont été concentrés pour les aménager, les restaurer et les ouvrir au public. Des **plans d'actions** ont également été établis. Il a été fait le choix de ne **pas user du droit de préemption** sur ces espaces pour ne pas les imposer comme une contrainte mais uniquement comme un appui.

### Actions réalisées

- **Dimension développement durable de la Stratégie touristique**
- **Prise en compte des enjeux environnementaux dans le PDESI**
- **Schéma départemental des ENS**

Un **Schéma départemental des espaces naturels sensibles** a par ailleurs été voté en 2014. Depuis, les actions se sont centrées sur de la **restauration et de la préservation**. En effet, la valorisation de ces espaces commence à peine cette année. En 2021, le Département a fait appel à de la prestation de service pour élaborer des **livrets pédagogiques** pour le public afin de les sensibiliser aux ENS. Ces livrets sont d'abord développés sur 5 sites, les plus faciles à ouvrir au public, et ils seront ensuite **déployés sur les autres** si le test est concluant. Ces livrets seront en libre accès dans les offices de tourisme et sur le site du Département. Pour les financer, le Département a utilisé la taxe d'aménagement (ancienne taxe départementale des espaces naturels sensibles - TDENS) qui leur rapporte une recette de 150 000€.

### Routes

De plus, la Direction des routes mène des actions de **fauchage tardif** pour la gestion des routes comme vu dans la fiche « Routes et Infrastructures ». Cette décision permet de préserver les espèces et les milieux qui se situent en bord de route en ne réalisant pas une fauche trop basse et trop régulière.

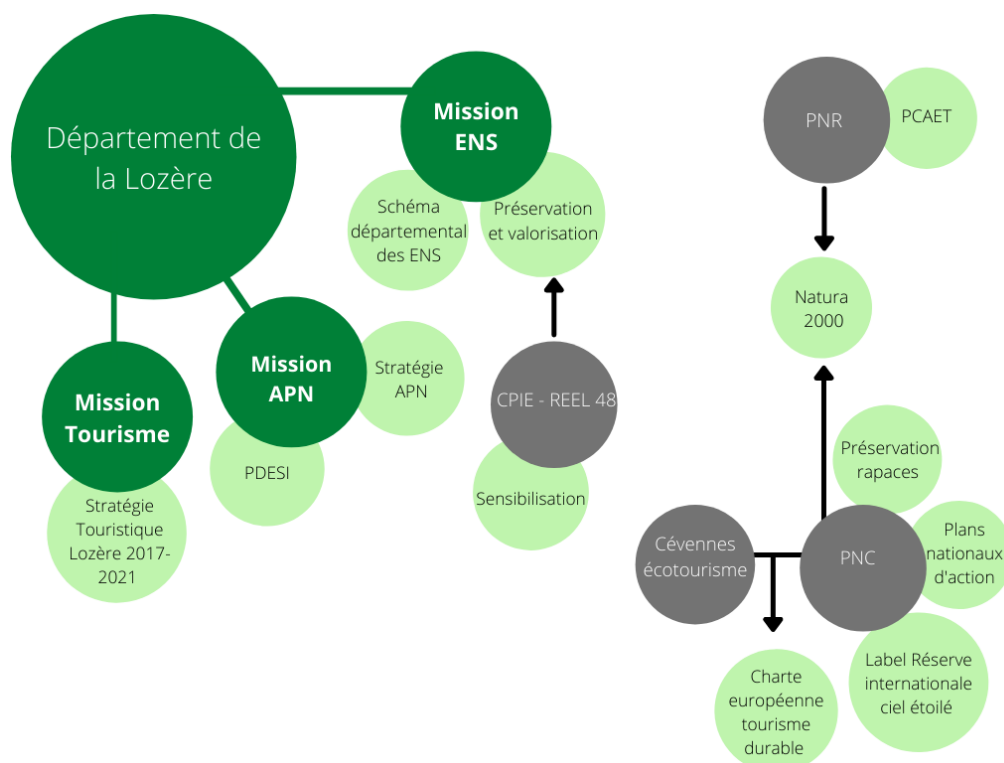


Figure 11 : Organisation de la politique biodiversité et des mesures qui s'inscrivent dans la transition



### Actions réalisées par les satellites

En 2021, le CPIE va réaliser des **animations de sensibilisation** sur les 5 ENS sur lesquels il a réalisé des **livrets pédagogiques** pour le Département. Cette double action permet une valorisation de ces espaces.

### Actions sur le territoire

Le **Parc National des Cévennes** (PNC) possède 28 sites inscrits **Natura 2000** dont 4 sont directement animés par le PNC. 3 d'entre eux sont situés en Lozère : ZPS Les Cévennes, ZSC Le mont Lozère, ZSC La combe des Cades. Différents outils peuvent permettre de les protéger : contrats Natura 2000 (soutien financier des actions vertueuses), évaluation d'incidences de projet ou encore charte de bonnes pratiques. Le PNC mène aussi différentes actions en faveur de la préservation de la biodiversité. Ainsi, pour les espèces animales et végétales, des inventaires et suivis sont réalisés régulièrement. Un programme de **préservation des rapaces** est aussi en cours avec la mise en place de périmètres de quiétude pour faciliter leur reproduction. Le PNC participe aussi à certains **plans nationaux d'action** pour des espèces menacées et il a également permis la réintroduction d'espèces très rares ou disparues.

Enfin, le parc a obtenu le **Label Reserve Internationale de Ciel Etoilé** qui vise à limiter l'éclairage artificiel. En effet, celui-ci est très néfaste pour la biodiversité, principalement pour les espèces nocturnes mais également pour les plantes. Le PNC est par ailleurs défini comme **réserve de biosphère** par l'UNESCO depuis 1985. Enfin, le PNC et Cévennes Ecotourisme travaillent sur la mise en place de la charte européenne de tourisme durable pour un tourisme plus respectueux de l'environnement.

Le **Parc Naturel Régional Aubrac** (PNR) est récent puisqu'il existe seulement depuis 2018. Le Département fait partie de son syndicat mixte et subventionne le fonctionnement du Parc. Le PNR possède 6 sites inscrits en **Natura 2000** sur son territoire. Parmi ceux-ci, un seul se situe en Lozère : la ZSC Plateau de l'Aubrac. Depuis 2015, le syndicat mixte du PNR Aubrac porte l'animation de 3 des 6 sites (aucun situé en Lozère). Un PCAET a été réalisé volontairement pour étudier les consommations et productions énergétiques ainsi que les perspectives pour chaque énergie à l'horizon 2050. Cette partie est détaillée dans la fiche « Production d'énergie et Climat ». Un deuxième volet de l'étude a été fait sur l'évolution du climat et les émissions de GES. Cette étude est notamment importante pour la biodiversité pour analyser ses impacts sur les espèces et les évolutions.

La Chambre d'Agriculture mène aussi des actions avec l'OFB et la Fédération de chasse dans le cadre du **Réseau Agrifaune**. Ce réseau contribue au développement de pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie, environnement et faune sauvage. Ce projet est développé dans la partie « Agriculture ».

Divers acteurs sur le territoire agissent également en faveur de la biodiversité, une partie est par ailleurs regroupée dans l'association REEL48-CPIE. Ils peuvent mener des actions sur le territoire sur la connaissance et la préservation des espèces et des milieux, notamment dans la gestion de zones Natura 2000.



## Conclusion

La Lozère est constituée d'un cadre paysager et environnemental particulier, ainsi il est nécessaire de protéger ces espaces. Il est en plus un atout pour le tourisme, l'attractivité et le cadre de vie. Comme vu précédemment au niveau du tourisme, la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de cette stratégie est limitée, malgré la présence d'acteurs impliqués sur le territoire. A travers sa future stratégie APN, le Département pourrait souligner des enjeux environnementaux et les prendre en compte. Dans le cadre de sa compétence, le Département a établi le schéma départemental des ENS, cependant, celui-ci n'a permis jusqu'à présent que de valoriser une faible partie de ces espaces. Malgré cela, aucun service n'est dédié à proprement parler à la biodiversité ce qui ne facilite pas sa protection et sa prise en compte.

La biodiversité et le paysage sont souvent impactés par l'aménagement du territoire. Ils doivent donc être pris en compte dans les projets à travers des études d'impact mais aussi par les documents d'urbanisme.

Le changement climatique peut avoir un fort impact sur la biodiversité à travers la nécessité d'adaptation rapide et le développement des espèces invasives. Ces deux aspects nécessitent d'être étudiés pour permettre une protection efficace de la biodiversité.

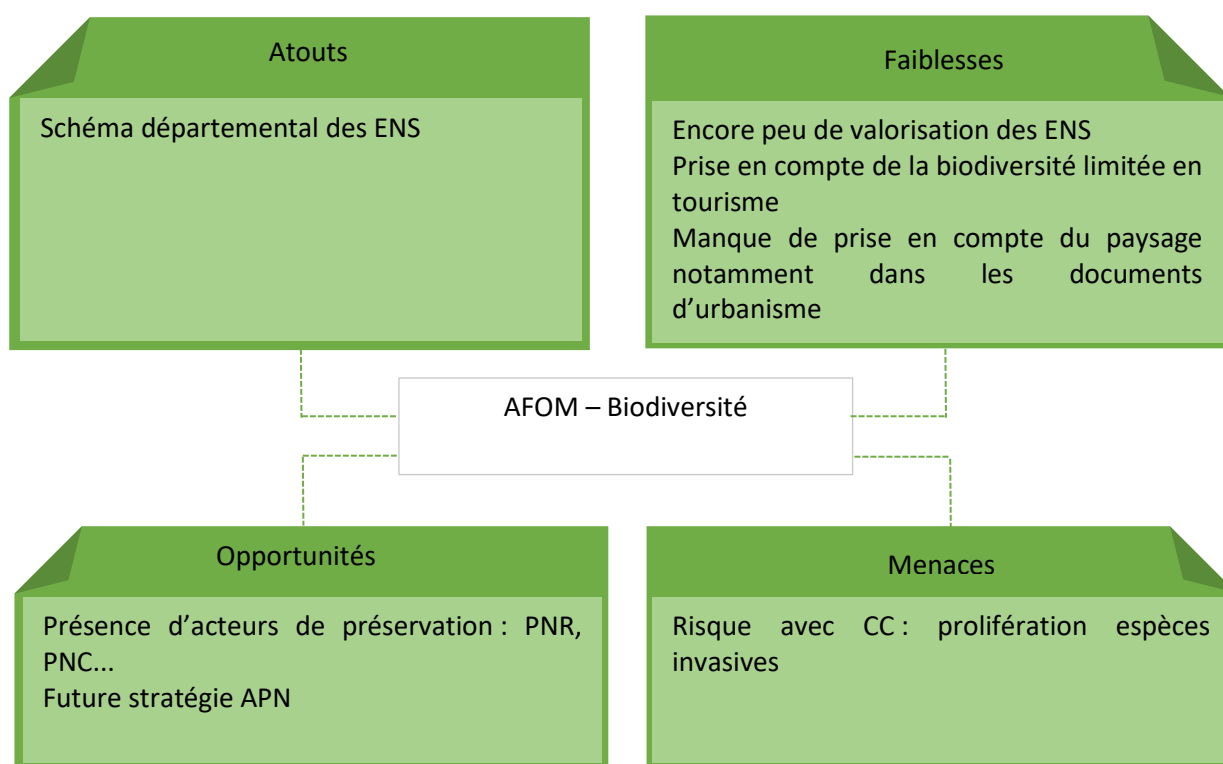


Figure 12 : Analyse de la politique publique Biodiversité (AFOM)

# Éducation à l'environnement

## Contexte réglementaire

### Europe

**L'Agenda 2030** (2015) est un agenda pour les populations et l'amélioration de la prise en compte de l'environnement par ceux-ci. En 2015 l'ONU a adopté ce programme de développement durable pour l'horizon 2030. Ce programme décliné en 17 objectifs et 169 cibles constitue une feuille de route couvrant tous les domaines touchant au développement durable. L'objectif 4 constituant un accès équitable à la connaissance a pour but d'être complété avec un apprentissage et une éducation au développement durable.

**Dans le cadre du Pacte européen pour le climat** (2020), l'Europe a pour objectif de promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'action pour le climat. Dans ce cadre, il est prévu d'utiliser le réseau d'ambassadeurs déjà existant, afin de diffuser les informations et d'encourager l'éducation sur le climat. Ainsi, ils pourront communiquer directement au sein de leurs communautés et de leurs réseaux. L'objectif est de sensibiliser et d'informer en se basant sur des faits scientifiques. En parallèle, l'Europe prévoit de se battre contre la désinformation afin de déconstruire les mythes liés à l'environnement et au climat.

### Objectifs européens

- Promouvoir et sensibiliser à l'action pour le climat
- Améliorer l'accès à la connaissance et l'éducation au développement durable

### France

**L'Éducation nationale** a construit un projet d'éducation au développement durable, pour les années à venir, basé sur l'Agenda 2030. Les éco-délégués au sein des collèges et lycées sont obligatoires dès la rentrée 2019, en tant qu'ambassadeur, ils ont pour mission de relever et valoriser les actions menées mais aussi de transmettre les informations et les connaissances à leurs camarades.

La **Loi climat et résilience** (2021) devrait intégrer un volet particulièrement important sur l'éducation à l'environnement dans le 1<sup>er</sup> titre « Consommer ». Elle aura pour objectif d'appuyer sur l'éducation à l'environnement et au développement durable à travers plusieurs actions. Tout d'abord les enfants seront sensibilisés dès leur plus jeune âge et jusqu'au lycée. Les services scolaires auront pour obligation d'avoir un comité d'éducation santé et citoyenneté ayant pour vocation de mener des actions de sensibilisation sur l'environnement et le développement durable. De plus, les publicités devront prendre en compte les enjeux environnementaux. Les publicités pour les énergies fossiles et le Greenwashing seront interdits. Enfin, une étiquette climat sera obligatoire afin d'indiquer l'impact environnemental du produit. Ces actions permettent de ne plus valoriser des choix de consommation néfastes et de bien informer les consommateurs.



**Le Plan biodiversité** (2018) vise à ancrer la biodiversité au cœur du système éducatif à travers l'axe 5 « Connaître, éduquer, former ». L'objectif est de renforcer l'éducation et la formation à la biodiversité dans les champs scolaires. Dans l'action 75, un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la transition écologique a pour but de répondre à cet objectif.

Dans ce cadre, le **Plan national climat (2021)** prévoit d'apporter un soutien au développement de ressources pour les primaires et collèges notamment à travers le partage de fiches sur le sujet. Ce plan prévoit également de former les élus sur le changement climatique.

### Objectifs nationaux

- **Créer des éco-délégués dans les collèges et lycées**
- **Créer des Comités d'éducation santé et citoyenneté**
- **Renforcer l'éducation à la biodiversité**

### Région Occitanie

**La Stratégie régionale pour la biodiversité** (2020) vise à orienter et soutenir les actions en faveur de l'environnement. Afin de répondre à cet objectif, le défi N°4 : « Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement » vise à éduquer les citoyens aux problématiques environnementales. L'objectif est qu'en 2030 tous les citoyens soient sensibilisés et vigilants à la biodiversité.

Dans le cadre des actions du **Pacte vert** (2020), la Région souhaite valoriser les bonnes pratiques environnementales notamment à travers des actions concrètes comme « un lycéen, un arbre ». Cette action vise à planter près de 230 000 arbres correspondant au nombre de lycéens dans la région. Les lycéens sont associés à ce programme afin de les impliquer dans la préservation de l'environnement à travers une action pédagogique.

**La stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable** (2018) vise à favoriser l'éducation à l'environnement notamment par l'accompagnement de projets durables dans les lycées.

En 2019, l'Occitanie a lancé le **budget participatif** « ma solution pour le climat » encourageant les lycéens à partager leurs réflexions et solutions sur le climat à travers des projets. Ainsi, près de 400 projets ont été déposés et 42 lauréats ont été sélectionnés et vont être subventionnés pour mettre en œuvre leur projet. Pour prolonger le succès de cette initiative, une deuxième session sera organisée en 2020-2021.

En 2020, l'appel à projets **Occit'Avenir** a été déployé afin que chaque lycéen puisse s'approprier la transition énergétique et écologique. L'objectif est d'encourager les lycéens dans le développement de projets durables et ainsi renforcer leur implication dans la transition. Ainsi les lycéens peuvent s'engager dans des projets concrets de lutte contre le changement climatique à travers des actions (annuelles ou pluriannuelles). La Région subventionne ainsi ces projets à hauteur de maximum 12 000 euros par lycée. Cette démarche débutera en 2021 dans les lycées ayant initié la demande.



### Objectifs régionaux

- Sensibiliser tous les citoyens à la biodiversité pour 2030
- Encourager les lycéens à être acteur du changement

### Actions réalisées par le Département

Dans les années 2000, il y avait une dynamique au niveau du Département avec **la charte de l'environnement** (2003) abordant les thématiques de l'eau, des pollutions, de l'énergie et du patrimoine naturel et paysager dans un objectif de préservation. Il y a aussi eu à cette période le développement du dispositif de **Contrat d'Éducation Environnement Lozère** (CEEL) créée en 2004. Il est porté par le Département en partenariat avec l'Education nationale. Cet outil permet aux écoles primaires et centres de loisirs de monter un projet pédagogique en lien avec le développement durable et l'environnement.

Dans ce dispositif, le Département prend part d'une **manière financière**, en effet, dans les premières années, il allouait 30 000€ à ce dispositif. Maintenant ce sont 9 000€ par an consacrés pour la réalisation de ces projets, ce qui correspond aux **besoins actuels**. Les principales thématiques abordées sont l'eau, les déchets, la découverte des milieux naturels, l'éco-citoyenneté et le développement durable. Pour l'association REEL48 une grande majorité, sur la centaine d'école primaires présentent en Lozère, ont au moins profité une fois de ces contrats.

### Actions réalisées

- Dispositif CEEL
- Encouragement aux éco-collèges

Lors des **5èmes Assises de l'EEDD** en Languedoc-Roussillon, en 2012, le constat pour la Lozère était une diminution de la fréquentation des séjours vert ainsi qu'une diminution générale de l'immersion des jeunes dans la nature. Ainsi, les assises avaient pour vocation de redéfinir l'enjeux de cette éducation et la politique d'éducation à la nature. Les enjeux relevés étaient donc d'encourager les enseignants à développer des pratiques extérieures, **de développer de nouveaux partenariats** autour de la pleine nature et du patrimoine naturel mais aussi de **réaffirmer l'importance de l'éducation à l'environnement** et la sensibilisation à la protection de la nature.

Le Département encourage les collèges de Lozère à s'engager dans la démarche « **éco-collège** », et finance l'accompagnement de celle-ci. Tous les collèges du Département ont déjà été labellisé au moins une fois cependant la labellisation a une durée de 1 à 3 ans. Cette démarche permet la mise en place d'actions en faveur de l'environnement. Il n'y a **pas de suivi particulier des actions** réalisé de la part du Département ni de soutien spécifique pour encourager les collèges à amorcer cette démarche.

Au sein de la politique jeunesse, un **Challenge jeune** est mis en place chaque année. Cet appel à candidature permet de soutenir des projets jugés important pour le territoire de la Lozère. Les projets innovants sont autour de thématiques variées. Ainsi, **la dimension environnementale** n'est pas toujours présente mais elle constitue souvent **un volet du projet**. Le Département alloue 6 500€ répartis entre les 3 ou 4 lauréats ainsi qu'un accompagnement afin que leur projet se réalise.

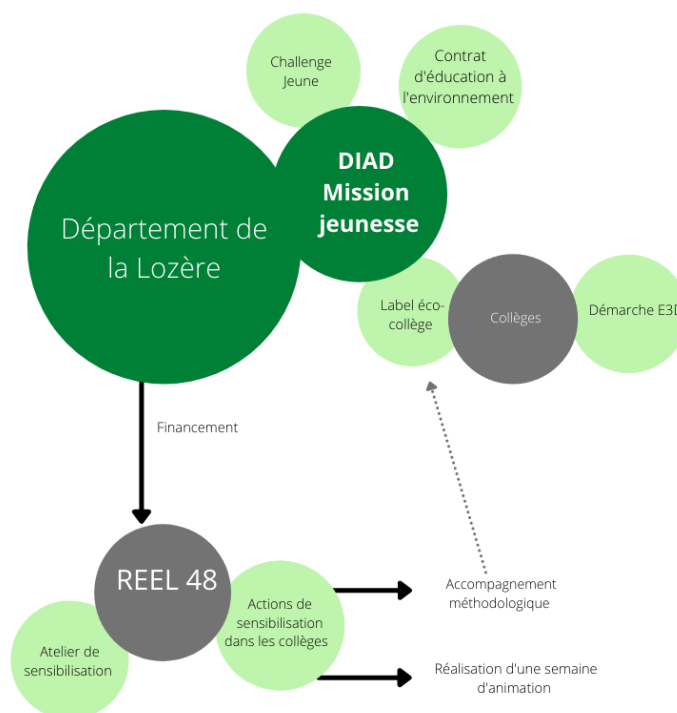


Figure 13 : Organisation de la politique d'éducation à l'environnement et des mesures qui s'inscrivent dans la transition

## Actions sur le territoire

### Le REEL 48 / CPIE

Dans le cadre de la dynamique départementale et celle de création de réseaux d'associations régionales et départementales, le **REEL 48** a été créé en 2000. Il s'agit d'une association essentielle pour l'éducation à l'environnement sur le territoire lozérien. Le REEL est un **réseau d'acteurs** en Lozère qui permet de regrouper les initiatives pour mener différentes actions. Ses adhérents sont majoritairement des associations avec également des indépendants, des entreprises ou encore des collectivités. Le Département a soutenu le REEL à hauteur de 28 000 euros en 2021.

Le REEL a été récemment labellisé **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)**. Ce label correspond à un engagement sur 5 ans pour des actions en faveur de l'environnement et un accompagnement des collectivités pour mettre en place les politiques territoriales. Ils travaillent par exemple avec la Communauté de Communes du Haut Allier sur un contrat local santé et avec une crèche pour un projet sur les perturbateurs endocriniens.

Les thématiques traitées par le CPIE concernent l'environnement mais aussi sa vision élargie avec l'eau, l'énergie, la biodiversité et la santé. Récemment le REEL s'est intéressé particulièrement aux thématiques des perturbateurs endocriniens et de la nuit (pollution lumineuse). Ce dernier thème a par ailleurs fait l'objet de formations auprès d'offices de tourisme.

Des actions comme celle de l'**Atelier du papillon fringuant** sont aussi menées sur le territoire pour sensibiliser la population. Il s'agit dans ce cas-là d'ateliers organisés sur tout le territoire pour aborder la question de la transition écologique. L'idée ensuite serait de faire ces actions sur une thématique précise comme les perturbateurs endocriniens.

Le Département aide également le CPIE à hauteur de 9 000 euros par an pour réaliser **une semaine d'animation auprès des scolaires** sur la transition écologique. Enfin, le REEL veut mettre en place une



action pour compléter celle du Parc National des Cévennes, Natur'Adapt, en proposant aux habitants un atelier **Climat'eau** sur la vulnérabilité des maisons et des terrains au changement climatique. Malgré cette dernière initiative les actions d'éducation à l'environnement du REEL ne misent pas beaucoup sur le public adulte.

Le REEL soutient également les collèges dans leur **labellisation éco-collège**, décrite précédemment. Cet accompagnement est principalement méthodologique car c'est ce qui est prévu par le budget du Département pour les soutenir. Certains collèges font des demandes supplémentaires pour avoir des animations faites par le REEL dans ce cadre. La Lozère est un terrain d'expérimentation pour le rectorat sur ce sujet, il y a par exemple eu la formation des éco-délégués. Le REEL a l'ambition de mettre en place de nouvelles actions sur une thématique précise chaque année comme l'alimentation pour faire le lien avec le futur PAT.

### Les collèges

Au niveau des collèges, en plus de la labellisation éco-collège, ils peuvent développer une démarche en faveur de l'environnement, la **démarche E3D** (Etablissement en Démarche de Développement Durable). Il s'agit d'une démarche à l'initiative du collège qui permet de s'engager dans une démarche de développement durable au niveau de la gestion du collège et des projets éducatifs. Celui-ci s'engage à réaliser un diagnostic ainsi qu'un plan d'actions. Cette démarche existe également pour les écoles et les lycées.

### Conclusion

Le Département a mis en place volontairement les CEEL qui sont des contrats innovants. Le Département ne réalise pas d'autres actions en propre sur l'éducation à l'environnement et ce thème repose donc essentiellement sur les associations. Ainsi, associées aux CEEL, les actions menées par le REEL permettent une sensibilisation du public scolaire. La démarche éco-collège est un exemple de ce qui est mené auprès de ce public mais l'accompagnement réalisé n'est que méthodologique. Ces actions font preuve d'un manque de suivi par le Département ce qui ne permet pas de réellement les valoriser. Ces actions rentrent dans le cadre de la politique jeunesse tout comme le Challenge Jeune. Celui-ci ne valorise d'ailleurs pas d'initiatives en termes d'environnement alors qu'il permettrait d'encourager cette thématique dans les projets. D'une manière générale la sensibilisation cible principalement le public jeune. Il y a peu d'actions auprès du public adulte alors que cela permettrait d'impulser un changement de pratique.

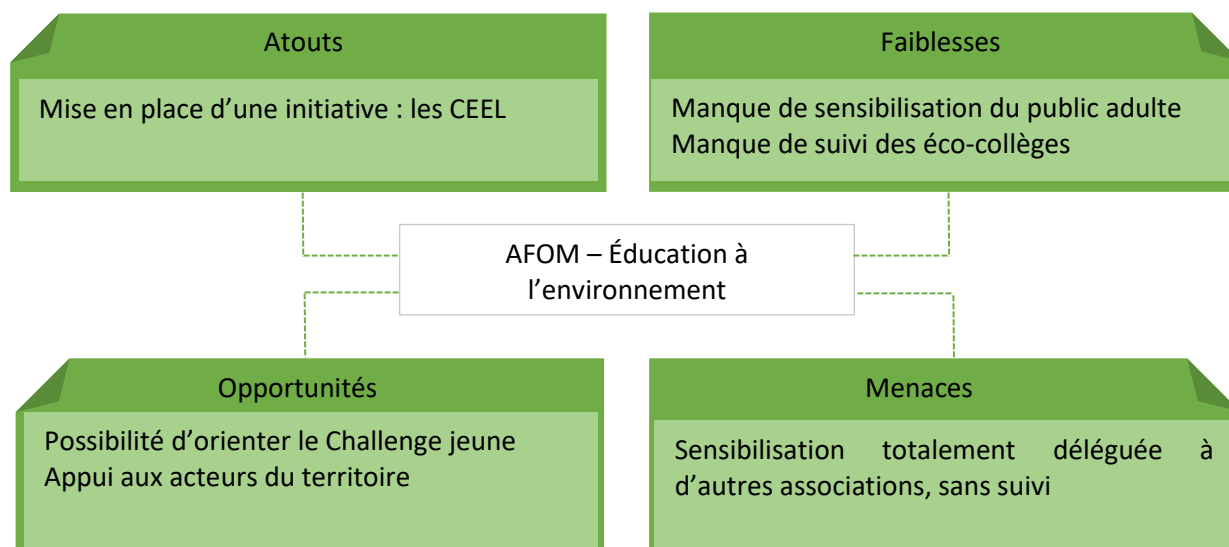


Figure 14 : Analyse de la politique publique Éducation à l'environnement (AFOM)



# Eau et Assainissement

## Contexte réglementaire

### Europe

Au niveau Européen la **Directive Cadre sur l'Eau** (DCE - 2000) indique la qualité d'eau et le bon état écologique à respecter ou à rétablir, elle impose des plans de gestion et de mesures (SDAGE). Les objectifs actuels sont de sécuriser l'accès à l'eau, de réviser les paramètres des normes, mais aussi de développer une meilleure information sur la qualité de l'eau.

### France

Cette directive a été **transposée en 2004** dans le droit français avec l'objectif d'atteindre un bon état en 2015, des objectifs de préservation de l'eau et des milieux aquatiques dans les SDAGE et des substances à interdire. La loi **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de 2018 a accentué la prise en compte de l'eau dans les textes nationaux pour l'aménagement des bassins versants, l'entretien des cours d'eau et la protection des zones humides.

### Région Occitanie

Pour répondre à réglementation, la Région Occitanie a développé plusieurs plans et politiques en faveur de la qualité de l'eau. Le **Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire** - PRAEC (2018) a pour objectif de maîtriser les pollutions, de sécuriser l'accès à la ressource mais aussi de concilier tous les usages. Pour mettre en pratique ces politiques, un programme de 21 actions a été développé dans le **Plan Régional H2O 2030** (2018), afin de gérer durablement la ressource en eau ainsi que de préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques. Cette démarche s'est traduite par les **Assises Régionales de l'eau** en 2016 puis en 2017. La Région a aussi lancé un **appel à projet « Ec'eau Tourisme »** en 2017 pour inciter aux démarches économes en eau dans les infrastructures touristiques.

Le **Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025** (2018) reprend ces actions et ces politiques dans un objectif de protéger mais aussi de valoriser cette ressource dans les espaces montagneux.

### Objectifs

- **Maîtriser les pollutions**
- **Sécuriser l'accès à la ressource et sobriété des usages**
- **Concilier tous les usages**
- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques**

## Actions réalisées par le Département

La Lozère possède une caractéristique particulière car celle-ci se situe en **tête de trois bassins versants** (Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée). La Lozère est traversée par de **nombreuses rivières** notamment le Lot et la Truyère mais aussi le Tarn, l'Allier et la Jonte.



Ainsi ce département caractérisé de « château d'eau du grand sud » est soumis à **de fortes tensions** sur les usages de l'eau. En plus de cette problématique le département est soumis à des **sécheresses** récurrentes avec près de 7 sécheresses en 10 ans.

Le Département met en place les objectifs de la DCE et des politiques régionales à travers ses missions quotidiennes assurées par le **SATESE** (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) et le **SATEP** (Service d'Assistance Technique à l'exploitation des ouvrages d'Eau Potable) et plus récemment avec ses assises de l'eau.

Dans les actions quotidiennes du Département, certaines peuvent s'inscrire dans l'objectif de transition énergétique et écologique. En effet, le **contrôle de la qualité des rivières** réalisé par le SATESE permet de gérer les sources de pollution et ainsi d'améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité alentour. Une **aide technique et financière** est proposée aux collectivités pour régler les problématiques liées à la qualité de l'eau. De plus, le Département encourage aussi les collectivités à demander la labellisation des rivières via les **labels Pavillon Bleu** (label international créé par Teragir) et **Rivière Sauvage** (label français géré par l'association du réseau des sites labellisés et le Fonds FCRS). L'acquisition de **labels** permet de valoriser la qualité des cours d'eau ou plans d'eau, ce qui peut être un critère utilisé pour le tourisme ou l'attractivité pour les pêcheurs par exemple. A l'heure actuelle, seulement un lac est labellisé Pavillon Bleu et une rivière en Rivière Sauvage bien que quelques projets soient à l'étude.

Au niveau de l'assainissement, la **gestion des boues d'épuration** est une problématique centrale de la gestion des polluants. Le Département privilégie la gestion des boues d'épuration par épandage pour leurs intérêts agronomiques via les **plans d'épandage**. Si nécessaire, celles-ci sont traitées par compostage ou enfouissement. Dans ces actions, le SATESE établit des suivis réguliers et agit sur les potentiels sources de pollution. De plus, il accompagne financièrement les communes dans leurs projets d'assainissement via les contrats territoriaux.

Pour ce qui est du service de gestion du réseau eau potable, le Département a principalement un rôle de gestion des usages et de **sécurisation de la ressource**. Cette problématique est grandissante ces dernières années avec l'agriculture intensive mais aussi l'augmentation des périodes de sécheresses.

La politique départementale en eau potable est portée par le SATEP. Celui-ci fonctionne par convention avec les collectivités pour de l'assistance technique sur la gestion des réseaux d'eau potable. Un **Schéma Département d'Alimentation en Eau Potable** (SDDAEP) a été approuvé en 2005 et est réactualisé tous les ans. Depuis 2015, les **conventions** avec les collectivités permettent le développement d'un appui technique pour la protection des **points de captage d'eau** (régularisation, travaux de protection et suivi). Des visites sont aussi réalisées pour conseiller les gestionnaires sur la gestion des ouvrages.

Les projets d'alimentation en eau potable déposés par les collectivités peuvent bénéficier d'aides financières par le département dans le cadre des **contrats territoriaux**. Depuis 2005, le Département a ainsi versé plus de 16 millions d'euros ce qui correspond à 30% des investissements totaux. Pour les **zones de déficit en eau** identifiés dans le SDDAEP, un accompagnement particulier technique et financier peut être mis en place pour ces **projets structurants** qui sont au nombre de 25.



La gestion de la quantité de la ressource est une priorité pour le Département. Elle est cadrée par les **arrêtés d'autorisation pour le prélèvement** qui sont mis en place pour laisser un débit minimal. Ce débit réservé doit permettre d'être suffisant aux cours d'eau pour permettre la vie, la circulation et la reproduction des espèces. Il y a ainsi une quantité maximale d'eau prélevable qui doit être comptabilisée et transmise aux agences de l'eau. Pour limiter les besoins en eau prélevable, il faut notamment diminuer l'eau qui est perdue à cause des **fuites** en augmentant les rendements. Ces rendements doivent respecter des normes et se trouver au-delà d'un seuil fixé. Autrement, il est nécessaire de mettre en place un **Plan d'Action d'Amélioration du Rendement**. En Lozère le rendement est de 67,2% ce qui est légèrement supérieur aux attentes de 65% en milieu rural mais bien inférieur à la moyenne nationale de 79,9% en 2018. Il y a donc une marge de manœuvre sur ces fuites d'eau pour améliorer le réseau. Ces travaux sont d'autant plus importants que le réseau risque de voir ses rendements baisser dans les années à venir ce qui augmenterait les prélèvements et la pression sur la ressource. Les travaux d'amélioration du rendement peuvent se faire dans le cadre d'aides départementales via les contrats territoriaux ou les appels à projet des agences de l'eau.

Le SATEP aide également les collectivités dans la gestion de la qualité de l'eau potable sur les procédures de mise en place des **traitements**. Les deux traitements majoritaires sur le Département sont les UV et la javel, sélectionnés selon la faisabilité. La javel nécessite de prendre des mesures pour ne pas la rejeter dans la nature.

#### Actions réalisées

- **Gestion des boues d'épuration**
- **Labellisation des rivières**
- **Suivi de la qualité des rivières**
- **Assises de l'eau**
- **SDDAEP**

Pour préparer le **transfert de compétences** eau et assainissement aux communautés d'agglomérations et communautés de communes prévu par la **Loi NOTRe**, à l'horizon 2026, le SATEP aide les collectivités à se préparer via des études et de l'accompagnement. Ce transfert doit permettre une montée en qualité des services et ainsi garantir un bon fonctionnement des réseaux en mutualisant les moyens et en augmentant les capacités d'investissement.

Pour répondre à la problématique de conciliation des usages, et suite à la sécheresse de 2017, le Département a organisé, en partenariat avec la Région Occitanie, les Agences de l'eau et la Chambre d'Agriculture de Lozère, **les Assises Départementales de l'eau** en 2018. Une **feuille de route 2020-2027** a été arrêtée après ces Assises pour la gestion de l'eau au sein du département. Les enjeux qui en sont ressortis sont la tension sur la ressource, la difficulté de renouveler le patrimoine d'alimentation en eau potable, un abreuvement du cheptel non assuré par des ressources locales, une production fourragère soumise aux aléas climatiques et des prélèvements agricoles pour l'irrigation qui restent faibles. La feuille de route s'oriente autour de 3 axes : favoriser la **sobriété des usages** et le changement des pratiques, sécuriser la **desserte des besoins** actuels tout en préservant le **patrimoine naturel** et développer les outils et dispositifs permettant de prévenir et **anticiper l'avenir**. Ces axes sont ensuite déclinés en 7 enjeux et 17 objectifs qui ont menés à 34 fiches actions à mettre en œuvre. Ce travail s'est concentré principalement sur la **quantité** et moins sur la qualité des eaux avec l'objectif de réduction des prélèvements et la sécurisation de l'alimentation en eau. Le pilotage et le suivi ont été relancés pour s'assurer de l'efficacité du dispositif. Ainsi, la majorité des actions doivent encore être réalisées.

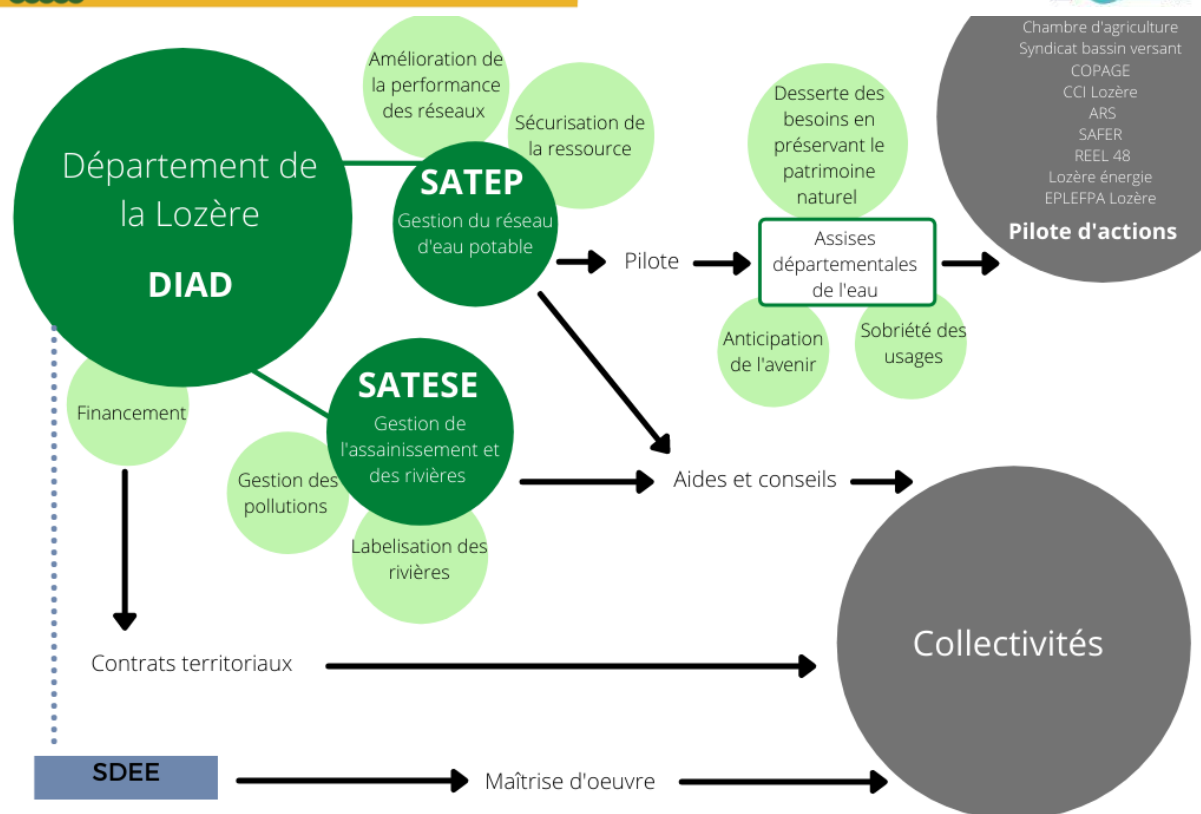


Figure 15 : Organisation de la politique de l'eau et des mesures qui s'inscrivent dans la transition

### Actions réalisées par les satellites

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement (SDEE) joue un rôle de prestations techniques et de services. Ils ont développé des **contrats d'entretiens des réseaux** pour les collectivités pour lesquelles ils assurent la maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre des Assises Départementales de l'eau, l'établissement public, Lozère Énergie est chargée de prospecter, coordonner et piloter les démarches pour inciter à la **valorisation des eaux de pluie**. Ces démarches restent assez limitées car elles ont des contraintes techniques et un impact sur les finances du Département en diminuant les consommations d'eau du réseau.

### Actions sur le territoire

Dans le cadre des Assises Départementales de l'eau, **14 pilotes d'actions** ont été identifiés pour mettre en place les 34 actions sur le territoire avec plus de 60 structures qui seront parties prenantes de ces actions. Ainsi, les actions de sensibilisation sont par exemple menées par le CPIE48 et la Chambre d'Agriculture, les actions sur les réseaux et la ressource sont portées par le SDEE, le Département, l'Agence de l'eau, les gestionnaires et le SATEP.

Les actions auprès des agriculteurs et des prescripteurs sont-elles, portées par la Chambre d'Agriculture et le COPAGE tandis que l'accompagnement des entreprises et des activités économiques est géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans ces problématiques de gestion des eaux et pour faire suite aux initiatives Garonne 2050, le Lot a prévu de lancer **LOT 2050** pour définir sa stratégie d'adaptation au changement climatique.



La Chambre d'Agriculture de Lozère a également un projet pour faire de la récupération d'eau de toiture sur les bâtiments agricoles. Ce projet multithématique a été traité dans la fiche « Agriculture ».

## Conclusion

Au niveau de la qualité de l'eau, le Département vise une très bonne qualité des rivières, ce qui est même au-delà des objectifs de la DCE. Cette qualité est valorisée notamment avec l'utilisation de labels. La question des micropolluants reste toutefois à traiter notamment en incitant l'inscription de celle-ci dans le futur SDAGE.

Du côté de l'eau potable, les réseaux d'eau potable sont de bonne qualité et permettent un rendement correspondant aux normes. Malgré cela, il est important de continuer à prêter attention à cette donnée car le rendement peut fluctuer considérablement d'une année à l'autre. De plus, le rendement peut encore être amélioré.

Au niveau du SATESE, des travaux sont réalisés sur les stations d'épuration vieillissantes. Par ailleurs, dans le cadre de cette thématique, une réflexion a été faite sur le transport et la réutilisation des boues d'épuration afin d'optimiser leur gestion et de réduire les distances de transport. Malgré la subsistance de l'assainissement non collectif, les réseaux restent de bonne qualité grâce à l'accompagnement financier mais aussi technique auprès des collectivités.

La ressource en eau est utilisée pour de nombreux usages ce qui peut entraîner des conflits. De plus, le réchauffement climatique va induire une raréfaction de la ressource. Ces problématiques ont été soulignées dans les assises de l'eau, et la feuille de route pourrait permettre d'y répondre quand les actions mises en place.

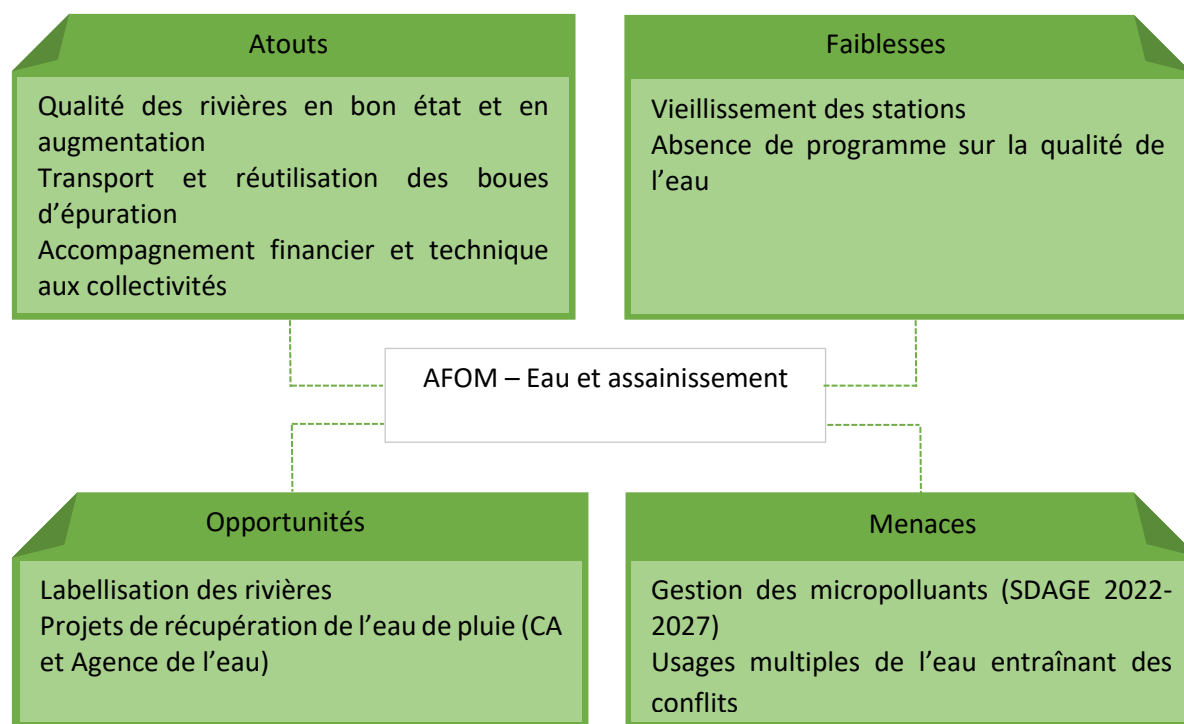


Figure 16 : Analyse de la politique publique Eau et assainissement (AFOM)



# Agriculture

## Contexte réglementaire

### Europe

En Europe, le **Pacte vert pour l'Europe** (2019) intègre une stratégie « **de la ferme à la table** » qui fixe des objectifs pour 2030. Il vise à réduire de moitié l'utilisation des pesticides et à diminuer de moitié les pertes de nutriments et le recours aux engrais de 20%. Il fixe aussi pour objectif de réduire de moitié la vente d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et l'aquaculture et d'augmenter à 25% la part d'agriculture biologique sur la superficie agricole totale. La commission européenne s'est ainsi engagée à prendre des mesures pour atteindre ces différents objectifs. Toujours dans le pacte vert, la **stratégie** « **biodiversité** » instaure un objectif de 10% de la surface agricole européenne dédiée à la nature.

A cette même échelle, la **Politique Agricole Commune** (PAC) **2014-2020** vise à soutenir les filières agricoles et à orienter les aides aux agriculteurs. Elle constitue le plus gros budget européen. Dans la nouvelle version de 2015, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et la prise en compte de la performance économique, environnementale et sociale ont été ajoutées. Dans cette PAC, plusieurs dispositifs sont en faveur de la transition vers une agriculture plus durable notamment le paiement vert et les mesures agroenvironnementales et climatiques ainsi que les aides à l'agriculture biologique. Une nouvelle **PAC 2021-2027** est en préparation, elle devrait mettre en place plus de conditionnalités vertes et laisser une partie nationalisée via des plans stratégiques nationaux notamment pour les éco-régimes. Le deuxième pilier de la PAC, le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), devrait aussi être modifié pour donner plus de moyens aux Régions pour le piloter.

### Objectifs européens

- Réduire de moitié l'utilisation de pesticide et les pertes de nutriments
- Réduire de 20% le recours aux engrais
- Atteindre 25% d'agriculture biologique en Europe
- Atteindre 10% de la surface agricole dédiée à la nature
- Nouvelle PAC : conditionnalités vertes et changement du FEADER

### France

La France a mis en place des soutiens à l'agriculture, notamment l'agriculture durable et l'agroécologie. Pour l'agroécologie, le gouvernement a lancé depuis 2012 un projet agroécologique pour la France baptisé « **agricultures, produisons autrement** ».

Ce projet a été suivi par la **Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** (2014) qui vise à favoriser la mise en œuvre concrète de l'agroécologie. Elle a permis la création des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) qui ont une majoration des aides publiques pour mettre en place des projets performants sur le niveau économique mais aussi environnemental. Le texte prévoit également des dispositifs pour la protection des espaces. Ainsi, la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers a été créée pour lutter contre l'artificialisation des sols avec des avis qui peuvent être contraignants pour les projets.



L'encouragement des agriculteurs à se tourner vers l'agroécologie s'est aussi accompagné d'appels à projets dont celui de 2014 « **mobilisation collective pour l'agro-écologie** » pour faire évoluer les systèmes de production et celui de 2019 en région pour **la reconnaissance et l'animation des GIEE et groupes 30 000** (collectifs d'agriculteurs qui vont vers une démarche économe en produits phytopharmaceutiques). L'objectif étant d'avoir 50% des exploitations françaises engagées vers l'agro-écologie d'ici 2025. Au niveau forestier, cette loi a permis la mise en place d'un nouveau financement depuis la suppression du fonds forestier national en 2000. Ainsi un fond stratégique spécifique pour la forêt et le bois sera créé pour mobiliser et valoriser la ressource en bois. Un programme national de la forêt et du bois a aussi été mis en place. Enfin, cette loi a permis la création des GIEEF (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier).

Le projet d'agroécologie pour la France a aussi été accompagné d'un **Plan de développement de l'agroforesterie 2015-2020** (2015). Il vise à mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers notamment via à un réseau de fermes agroforestières de référence. Ce plan souhaite aussi améliorer le cadre réglementaire et juridique avec des propositions de dispositifs d'aides. Enfin, il vise à l'amélioration de la formation et de la promotion de cette filière ainsi qu'à sa valorisation économique pour un développement national et international.

Les orientations nationales de la politique forestière sont recensées par le **PNFB - Programme national de la forêt et du bois 2016-2026** (2016), qui sera décliné, dans chaque région, en Programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB). Ce Programme a 4 objectifs sur l'augmentation des prélèvements en bois tout en assurant le renouvellement de la forêt, la prise en compte des attentes des citoyens sur les usages de la forêt, la prise en compte du changement climatique et la création de débouchés pour la filière bois.

Autre mesure agricole importante, le **Premier plan Ecophyto** (2008) avait pour objectif de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les 10 ans pour répondre à une obligation européenne de la directive 2009/128/CE. Il a permis de mettre en place en 2010 des Fermes DEPHY, un réseau de fermes engagées dans la réduction des produits phytosanitaires. Le **deuxième Plan d'action Ecophyto** (2015) a vu le jour après l'échec du premier plan. Ce plan a ensuite été actualisé et renommé **Ecophyto II+** (2018). L'objectif de ce plan est toujours de réduire de 50% l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2025, par rapport à 2015, avec un palier intermédiaire de 25% en 2020. Un accompagnement des agriculteurs vers de nouveaux modèles de production est donc prévu pour les aider dans cette transition notamment avec le dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP), les groupes 30 000 et en mettant à disposition des alternatives aux phytosanitaires. Il existe en 2021 plus de 1500 groupes en France (GIEE, groupes 30 000 et groupes DEPHY Fermes).

Le **Plan biodiversité** (2018) et notamment l'objectif 2 de son axe 2 « Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agroécologique » vise à favoriser le développement de l'agroécologie, à renforcer la protection des pollinisateurs et à mettre en place des paiements pour services environnementaux (nouveaux outils de paiements et incitation pour les prairies dans la nouvelle PAC). Cela passe notamment par le renforcement des plans Ecoantibio et Ecophyto. Le plan vise aussi un objectif pour le développement des fermes DEPHY, de la certification Haute Valeur Environnementale (15 000 exploitations en 2022 et 50 000 en 2030) et demande l'intégration de critères de biodiversité dans les cahiers des charges des signes de qualité et d'origine. Des mesures sont également prévues dans l'axe 3 sur la préservation des sols et la diversité génétique des races et des semences.



La **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC) a été adoptée initialement en 2015 puis la **SNBC 2** a suivi en 2020. La SNBC est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en France pour 2050. Pour cela, un des axes est l'augmentation des puits de carbone naturels. Il s'agit notamment d'adopter une gestion plus durable de la forêt et d'augmenter la récolte de bois orienté pour la construction. L'autre aspect est le développement des technologies de capture et de stockage de carbone. Pour les forêts et la filière bois il est ainsi prévu de développer le boisement et réduire les défrichements.

Le changement climatique va également avoir de forts impacts sur l'agriculture et la biodiversité. Ainsi, le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 2** (2018) intègre différents objectifs dont la limitation de l'imperméabilisation des sols et la préservation des écosystèmes naturels, la séquestration du carbone atmosphérique et la production de bois ainsi que les usages récréatifs de la forêt. Pour cela, le PNACC 2 vise à promouvoir une gestion forestière durable

#### Objectifs nationaux

- Avoir 50% des exploitations françaises tournées vers l'agro-écologie en 2025
- Réduire de moitié l'utilisation de produits phytosanitaires en 2025 par rapport à 2015
- Avoir 15 000 exploitations HVE en 2022 puis 50 000 en 2030
- Gérer durable de la forêt
- Valoriser la filière bois

#### Région Occitanie

La Région Occitanie a mis en place un **Plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire** (2018) avec des enjeux de maîtrise des pollutions diffuses de l'eau liées aux nitrates et aux pesticides ainsi qu'une consommation durable de produits issus de l'agriculture biologique. L'action 2.5 « Développer les pratiques d'économie circulaire dans les systèmes alimentaires et sur les flux de matières organiques » vise à encourager la consommation de productions locales et assurer un retour au sol de la matière organique.

Le **Plan arbre et carbone vivant** de la stratégie pour la biodiversité de la Région vise à protéger les espaces boisés patrimoniaux et à soutenir les plantations. Le Plan veut aussi associer les citoyens pour multiplier les actions locales et impulser une économie vertueuse autour de l'arbre.

Le **Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie 2019-2023** a permis de tirer 10 mesures phares à l'issue d'une concertation citoyenne. La première est de « soutenir les exploitations agricoles durables et d'accélérer la recherche pour éviter les pesticides ». La Région a donc mis en place des contrats de transition agricole durable permettant d'accompagner les agriculteurs dans la transition.

Dans le **Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2027** (2018), deux mesures de l'axe 3 sont dédiées à l'agriculture. La première concerne le soutien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la viticulture. Il vise à accompagner les professionnels dans la transformation et les circuits courts via des



études de marchés et des aides aux investissements (PASS et contrat agro/viti). La deuxième mesure concerne l'élevage de montagne et de l'agropastoralisme. Il cherche aussi à soutenir la filière bois en aidant au débardage par câbles ainsi que des soutiens financiers pour les travaux d'aménagement de desserte et d'acquisition de matériel.

Le **Pacte vert régional** (2020) comprend deux mesures concrètes pour l'agriculture : les contrats « agriculture durable » qui vont être testés dans 6 territoires en Occitanie avant un déploiement en même temps que la future PAC. Ces contrats doivent permettre aux agriculteurs de réfléchir sur leurs pratiques grâce à des aides de la Région pour des diagnostics ou des suivis d'exploitation. La deuxième mesure concerne les contrats de filières animales qui visent à améliorer les revenus des éleveurs et promouvoir un élevage durable. Enfin, la région a accordé 1 M€ au projet du laboratoire d'usages Occitanum (Occitanie agroécologie numérique) porté par l'INRAE pour accélérer la transition écologique grâce aux outils numériques.

#### Objectifs régionaux

- **Soutenir les agriculteurs dans la transition : Contrats de transition agricole**
- **Réfléchir sur les pratiques : Contrats agriculture durable**
- **Soutenir l'élevage durable : Contrats de filière animale**
- **Protéger les espaces boisés patrimoniaux**

### Actions réalisées par le Département

#### Agriculture

L'agriculture est très importante en Lozère puisqu'elle représente le **2<sup>e</sup> secteur économique** du département après le service à la personne et 14% des actifs selon la Chambre d'Agriculture. De plus la surface agricole utile (SAU) représente 47% du territoire.

Il existe plusieurs **dispositifs d'intervention** en agriculture portés par le Département. Pour les structures en fonctionnement, différentes **aides** sont possibles pour les manifestations, concours, démarches qualités (Lozère bio, AOP, AOC, IGP), pour les syndicats agricoles, et pour les jeunes agriculteurs.

Il y a également des financements qui sont mis en place que ce soit sur un cofinancement avec l'Europe (FEADER) sur l'accès à l'eau avec les **retenues collinaires**, ou avec la Région sur le « Plan Arbre » pour la mise en œuvre de **haies bocagères** avec l'association COPAGE. Le COPAGE travaille aussi sur l'animation agricole et notamment les brûlages pastoraux.

Le Département de la Lozère soutient financièrement la **Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages (MESE)**. Elle est portée par la Chambre d'Agriculture et permet d'assurer la conformité des règles d'épandage sur toute la filière et d'assurer un rôle de conseil et d'information auprès des collectivités et des agriculteurs. Ces boues sont très intéressantes car elles constituent un engrais organique riche qui fertilise les sols tout en étant une solution pour la gestion de la pollution des eaux.



La nécessité d'opérer une transition dans l'agriculture se voit notamment au travers des effets du **réchauffement climatique**. En effet, l'augmentation du nombre et de l'intensité des événements exceptionnels peut avoir des conséquences importantes sur les exploitations. L'enveloppe du Département destinée à la **gestion des calamités** est ainsi de plus en plus mobilisée. Il y a aussi un accompagnement des agriculteurs à l'adaptation au changement climatique avec des fonds d'aide.

Dans le cadre de la convention avec la Région, le Département participe au financement des aides de celle-ci en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises pour améliorer l'équipement et aider à la mise en œuvre des **mesures en faveur de l'environnement** dans le cadre du **Programme de Développement Rural**.

Pour organiser les programmes agricoles du Département sur le territoire des conventions de cadre de travail ont été conclues avec différents partenaires :

#### *Convention avec la SAFER*

Le Département souhaite favoriser l'accueil et l'installation en agriculture. Pour cela, une action est menée sur le **morcellement des structures foncières** qui est très important en Lozère. En effet ce fort morcellement empêche d'avoir des exploitations viables.

Ainsi, une convention cadre relative au programme 2020 de mobilisation du foncier agricole en Lozère a été établie pour 2020 avec la SAFER, de même en 2021.

Le Département agit via l'animation d'**échanges amiables** de parcelles agricoles, de rétrocessions de parcelles à des installations hors cadre familial et via la mise en place de conventions de mise à disposition. Des actions d'animation et de sensibilisation auprès des communautés de communes et des propriétaires sont menées pour mobiliser du foncier et relocaliser des productions végétales. Elles doivent permettre de réinstaller du **maraîchage** et de **l'arboriculture** en Lozère afin de développer ces secteurs en manque, mais aussi de répondre aux besoins des usagers et de développer la plateforme Agrilocal. Enfin, des actions sont mises en place sur la mobilisation des **biens vacants et sans maitres** ainsi que de la **propriété sectionale** pour permettre l'installation de nouveaux exploitants agricoles ou pour conforter les exploitations existantes. Ainsi, un travail a été réalisé sur les terres qui n'étaient plus cultivées avec par exemple 200ha sur le domaine de Chapieu pour installer de nouvelles exploitations.

Une étude de la SAFER sur les biens vacants et sans maitres a été financée par le Département pour que les communes puissent réintégrer ces terres dans leurs biens privés. La **gestion du foncier** pour développer l'agriculture présente un avantage pour l'environnement bien que cela puisse sembler contradictoire. En effet cela permet aux milieux de ne pas se fermer en se faisant **coloniser par des ligneux**. Cela peut aussi aider à empêcher la disparition de certains habitats et espèces. Cela dépend toutefois de la gestion agricole qui est ensuite effectuée.

#### Actions réalisées

- Co-financement FEADER et Plan Arbre
- Financement aides et MESE
- Enveloppe d'aide catastrophes climatiques
- Conventions SAFER, CRPF et Chambre d'Agriculture
- Volet agricole des assises de l'eau
- Schéma départemental de la desserte forestière



Il y a également un travail de **prospection** pour trouver du nouveau foncier car il s'agit d'une problématique importante en Lozère. Leur objectif est d'aider à l'installation du maraîchage car il y a un fort manque sur le territoire. Un des objectifs du futur projet alimentaire territorial (PAT – développé dans la fiche « Alimentation ») est d'ailleurs d'étudier l'offre et la demande pour voir où se situent les manques en termes de production alimentaire. Le maraîchage et l'arboriculture en feront forcément partie.

#### *Convention avec la Chambre d'Agriculture*

Une convention relative à la participation financière du Département en vue du programme d'animation et de développement territorial 2020 a été passée avec la Chambre d'Agriculture pour l'année 2020 et 2021.

Cette convention indique les missions confiées à la Chambre d'Agriculture. Elles portent sur le soutien à l'accueil de nouvelles populations, le **développement des circuits courts** via Agrilocal et le développement des **productions végétales**. Ils aident aussi l'agroalimentaire (outils de transformations notamment les abattoirs et la transformation de viande) et les filières carnées, laitières, pommes de terre, maraîchage etc... Ils ont aussi des missions sur le réseau des fermes sentinelles, l'épandage, l'irrigation et le développement des légumineuses ainsi que sur l'agritourisme. Enfin, ils ont une mission de prospective pour la PAC et le Programme de Développement Rural.

#### *Assises de l'eau*

Une partie des actions des assises départementales de l'eau de 2018 concerne l'agriculture et notamment **l'abreuvement du cheptel et l'irrigation**.

L'irrigation est abordée dans l'Action 5 « Faire connaître au grand public les pratiques agricoles en matière d'irrigation » qui fait partie de l'objectif « faire connaître les usages agricoles de l'eau » pour lever la mauvaise perception de l'irrigation agricole

Les plus forts enjeux sont sur l'abreuvement pour lesquels des actions vont porter sur de la **sensibilisation**, de l'information dans les lycées agricoles et dans le parcours à l'installation des nouveaux agriculteurs (Action 14 « Former les prescripteurs » de l'objectif « Intégrer la gestion de l'eau et la préservation de la ressource en eau dans la formation et le conseil agricole »). Les **regroupements de parcelles agricoles** sont aussi aidés par le Département quand ils visent l'accès à l'eau pour l'abreuvement

L'objectif « Définir le projet agricole en fonction de la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau » est séparé en 3 actions. Il vise à inciter les cédants à transmettre leurs connaissances au repreneur de l'exploitation sur la localisation de la ressource, les parcelles dépourvues d'eau et les problèmes rencontrés. Le diagnostic établi complètera celui donné en cas de cession d'exploitation. La deuxième action (action 17) porte sur la réalisation de **diagnostics « eau »** des exploitations pour prendre en compte la disponibilité de la ressource dans les projets de développement.

#### *Forêt*

La forêt représente plus de 40% de la surface du territoire lozérien, des politiques sont donc menées sur celle-ci pour l'entretenir notamment sur le foncier, les travaux sylvicoles et la protection contre les incendies. Ainsi des conventions sont passées avec différents partenaires pour s'occuper de ces thématiques. Le travail avec L'Office National des Forêts (ONF) concerne les **travaux sylvicoles** et l'enveloppe annuelle qui y est alloué tous les ans. La **Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)** est géré avec la Direction Départementale des Territoires dans le cadre du FEADER pour le financement des travaux. Enfin, le Département anime et gère la **Commission Départementale d'Aménagement**



**Foncier** qui a pour charge de statuer sur les échanges amiables de terres agricoles et forestières. Au-delà de ces actions obligatoires, d'autres missions sur le **foncier** se font avec le CRPF. En effet, la forêt en Lozère appartient à un très grand nombre de propriétaires, dont 80% de privés, ce qui crée un **fort morcellement** et donc une gestion plus difficile. Souvent il n'y a même aucune gestion car les propriétaires ne sont parfois même pas au courant qu'ils possèdent de la forêt. Les conventions CRPF sont prévues pour diminuer ce morcellement, une subvention de 20 000€ a ainsi été donnée par le Département pour la convention de 2021. Le Département assure l'animation sur les missions de mobilisation, échanges et cession de foncier.

La **gestion durable** de la forêt lozérienne est capitale pour la biodiversité mais également pour l'économie. En effet, il est estimé qu'elle représente un capital bois sur pied de 30 millions de m<sup>3</sup>. Actuellement, seul 35% de la surface forestière est couverte par un **plan de gestion durable**.

Un **Schéma Départemental de la Desserte Forestière** a été créé en 2015 pour cadrer la desserte externe. Elle définit les points noirs d'accès pour les transporteurs pour l'évacuation des arbres. Cette mise en place est difficile malgré l'animation du Département car elle doit être gérée par les communautés de communes. Or il s'agit généralement de travaux très coûteux qui ne peuvent pas être financés par le FEADER.

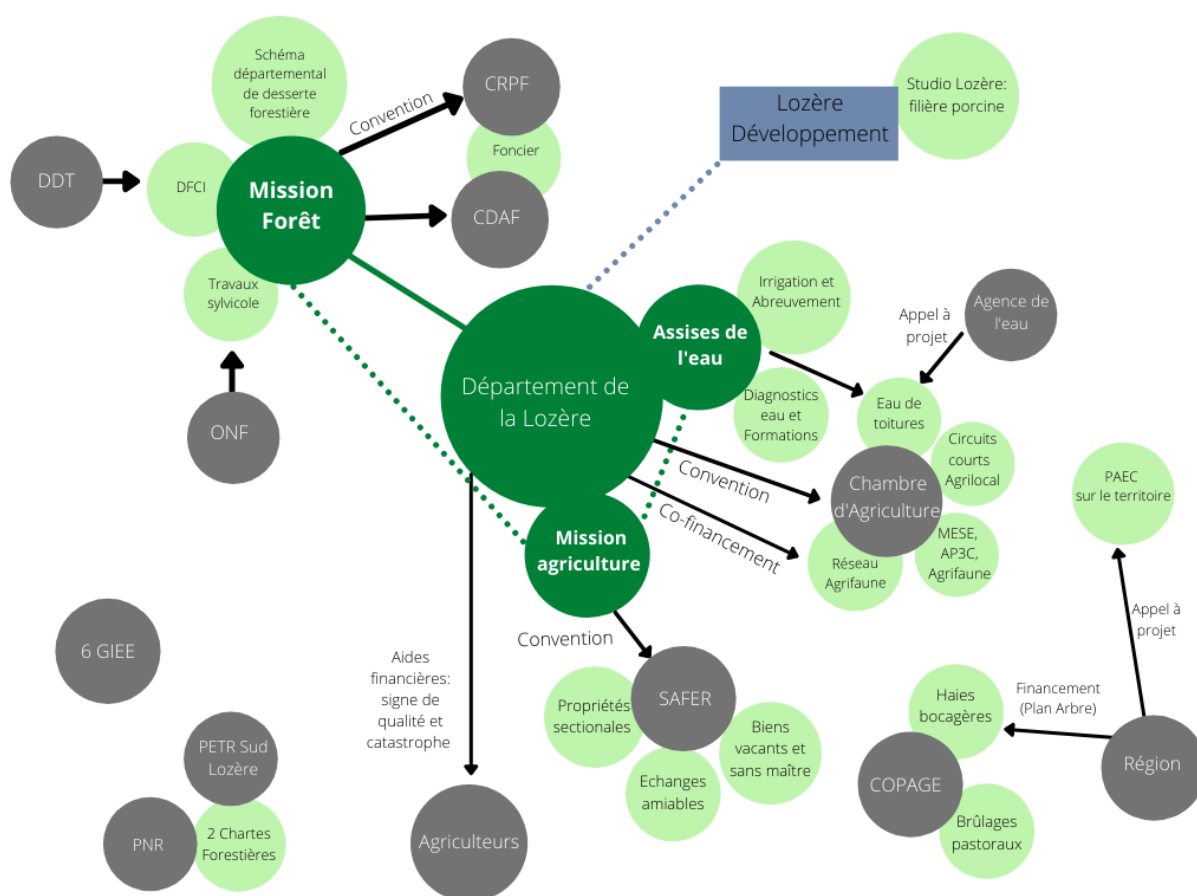


Figure 17 : Organisation de la politique agricole et des mesures qui s'inscrivent dans la transition



### Actions réalisées par les satellites

En 2019, le satellite **Lozère Développement** avait lancé un projet Studio Lozère sur la **filière porcine** afin de la promouvoir. Un des problèmes relevés avait été le manque **d'ateliers naisseurs** sur le département, seule la transformation en charcuterie y était réalisée. Ce projet doit permettre de limiter les transports des animaux et donc les émissions de GES ainsi que le stress causé. Cela doit aussi permettre de faire la promotion d'un proc de très haute qualité. À la suite de ce projet, un travail a été lancé sur la possibilité d'une installation d'atelier naisseur à Saint-Chély d'Apcher.

### Actions sur le territoire

Une part importante de la transition agricole, après la production, est la **transformation** locale des produits. Elle est essentielle pour permettre d'avoir une consommation locale notamment pour la viande. Or en Lozère, tous les agriculteurs n'ont pas recours à la transformation de leurs produits. Il y a donc un enjeu de création de valeur ajoutée en mettant à disposition des outils collectifs de transformation. Il y a ainsi un projet **d'abattoir mobile** en Sud Lozère, qui permettrait de résoudre la difficulté du maillage territorial en abattoir.

La **Chambre d'Agriculture** est l'acteur majeur de l'agriculture sur le territoire, elle a ainsi mené de nombreuses actions donc certaines soutenues par le Département. La Chambre d'Agriculture a par exemple répondu à un appel à projet de l'Agence de l'eau pour mettre en place sur deux exploitations, une **récupération des eaux de pluie sur les toitures** des bâtiments agricoles. Cette initiative permet ainsi à l'agriculteur de consommer moins d'eau venant du réseau et donc de limiter son impact sur la ressource en eau qui est déjà en déficit sur certaines zones. Le Département via le SATEP va donc cibler les zones les plus en déficit pour se concentrer à ces endroits afin de choisir les exploitations sur lesquelles aura lieu cet expérimentation. Toutefois, les agriculteurs dans les zones qui ne sont pas en déficit, pourraient nuire aux finances des services de l'eau concernés, et présenter des contraintes techniques de dimensionnement en réutilisant l'eau de pluie plutôt que celle des réseaux d'eau potable. En effet, il y aurait toujours un besoin d'utiliser le réseau public en complément notamment au moment le plus critique.

Elle mène aussi des actions avec l'OFB et la Fédération de chasse dans le cadre du **Réseau Agrifaune**. Ce réseau contribue au développement de pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie, environnement et faune sauvage. L'objectif des actions menées est de promouvoir les pratiques permettant d'améliorer l'accueil et les milieux pour la reproduction de la faune. Elles peuvent consister en de l'implantation de haies, des choix de cultures avec un intérêt faunistique ou encore de la réhabilitation de points d'eau.

La Chambre d'Agriculture mène aussi (avec le SIDAM et 10 autres Chambres d'Agriculture) un projet de Recherche et Développement nommé AP3C (**Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique**) sur la période 2015-2021 pour analyser les impacts du changement climatique et adapter les pratiques dans le Massif Central.

Enfin, le label **Bienvenue à la ferme** est, lui aussi, géré par la Chambre d'Agriculture de Lozère. Il permet de valoriser l'agritourisme sur le territoire et ainsi de mettre en avant les agriculteurs locaux. Il peut également permettre d'aider au développement de vente à la ferme pour certains producteurs en combinant les visites et les ventes de produits.



Le Comité pour la mise en œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace (COPAGE) est un deuxième acteur du territoire qui favorise l'agri-environnement en Lozère. Il coordonne les collectes de déchets agricoles, apporte une expertise aux collectivités, accompagne à l'entretien des espaces pastoraux et valorise l'activité agricole en zones humides.

Il existe aussi des initiatives au niveau local avec par exemple le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sud Lozère qui dispose d'un **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC Causses Cévennes)**. Il a été créé en 2015 suite à l'appel à projet de la Région en octobre 2014. Ils ont ainsi pu obtenir un budget de plus de 7 M€ sur 5 ans. Ce projet comporte 4 objectifs : le maintien de la biodiversité et celui de l'agropastoralisme, l'évolution et la valorisation de l'agriculture et enfin la préservation de la ressource en eau. Pour cela, le projet se base sur les groupements pastoraux, les nouveaux contrats en SIP (Secteurs d'Intervention Prioritaire) et ceux hors SIP. D'autres PAEC ont aussi été mis en place sur le territoire.

Pour faire suite à la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, **6 GIEE** se sont montés sur le territoire de la Lozère. Ils font partie des 135 GIEE que comptent la Région Occitanie :

- « Développement d'une filière de transformation et commercialisation collective de châtaignes bio » regroupant 13 agriculteurs et porté par l'Association châtaigne cœur de Cévennes proche de Saint Michel de Dèze
- 2 GIEE portés par Haies Vallées du Lot avec respectivement 14 et 7 agriculteurs près de Marvejol : « Valorisation des produits d'entretien des haies » et « Mise en place d'un plan de gestion territoriale des haies avec le développement de la litière bois et de micro-filières bois-énergie »
- « Structurer une filière de production et d'utilisation de semences de prairies d'origine locale adaptées au milieu (écotype) et aux conditions climatiques » porté par l'Association de développement agropastorale des grands Causses (ADAP GC) avec 13 agriculteurs
- « Ensemble pour la mise en place d'une filière meunerie locale sur le Causse Méjean » porté par l'Association La Farine du Méjean et regroupant 9 agriculteurs
- « Lait Challenges », un GIEE porté par la structure du même nom

Pour la gestion des forêts situées sur son territoire, le PNR a mis en place une **Charte Forestière de Territoire** pour contribuer à une bonne gestion de celle-ci.

Une autre charte forestière existe sur le PETR Sud Lozère. Ces chartes concernent les dessertes internes et peuvent ainsi profiter de financements FEADER.

## Conclusion

Le Département de la Lozère réalise diverses actions en faveur de l'agriculture notamment via ses partenariats avec les acteurs locaux : SAFER et Chambre d'Agriculture de Lozère. Ces conventions doivent notamment aider à régler le problème de foncier, très présent dans le département notamment par rapport au morcellement. Il participe également sur des projets de développement de l'agriculture via des co-financement avec la Région ou l'Europe.

Il n'y a toutefois pas de feuille de route ou de stratégie pour l'Agriculture qui permettrait de rassembler ces actions et d'imposer un cadre pour les années à venir notamment pour l'adaptation au changement climatique. En effet, l'agriculture est un des domaines qui risque d'être fortement impacté par celui-ci via les catastrophes naturelles, le besoin d'adaptation des cultures ou encore le manque d'eau. Ce dernier point est d'ailleurs abordé dans les assises de l'eau puisque l'eau est une forte problématique en agriculture. Il est donc nécessaire que les mesures décidées lors des assises de l'eau puissent être mises en place et suivies.



Le département doit également faire face à certaines problématiques notamment liées au manque de certaines filières comme le maraichage, l'agroforesterie ou encore le manque d'ateliers de transformation. Cela empêche d'avoir une alimentation entièrement locale, de la production à la consommation. Ces enjeux ainsi que celui du foncier devraient être intégrés dans le futur PAT.

Enfin, au niveau de la gestion forestière, il n'existe pas non plus de stratégie à proprement parler. Des projets sont toutefois réalisés notamment avec le schéma de desserte forestière mais il n'y a pas d'étude sur l'évolution de la forêt face au changement climatique.

De nombreuses initiatives locales existent sur le territoire sur la prise en compte de l'environnement en agriculture ou dans la gestion forestière. Cela démontre bien une certaine dynamique sur ces sujets sur le territoire et sur laquelle le Département pourrait s'appuyer.

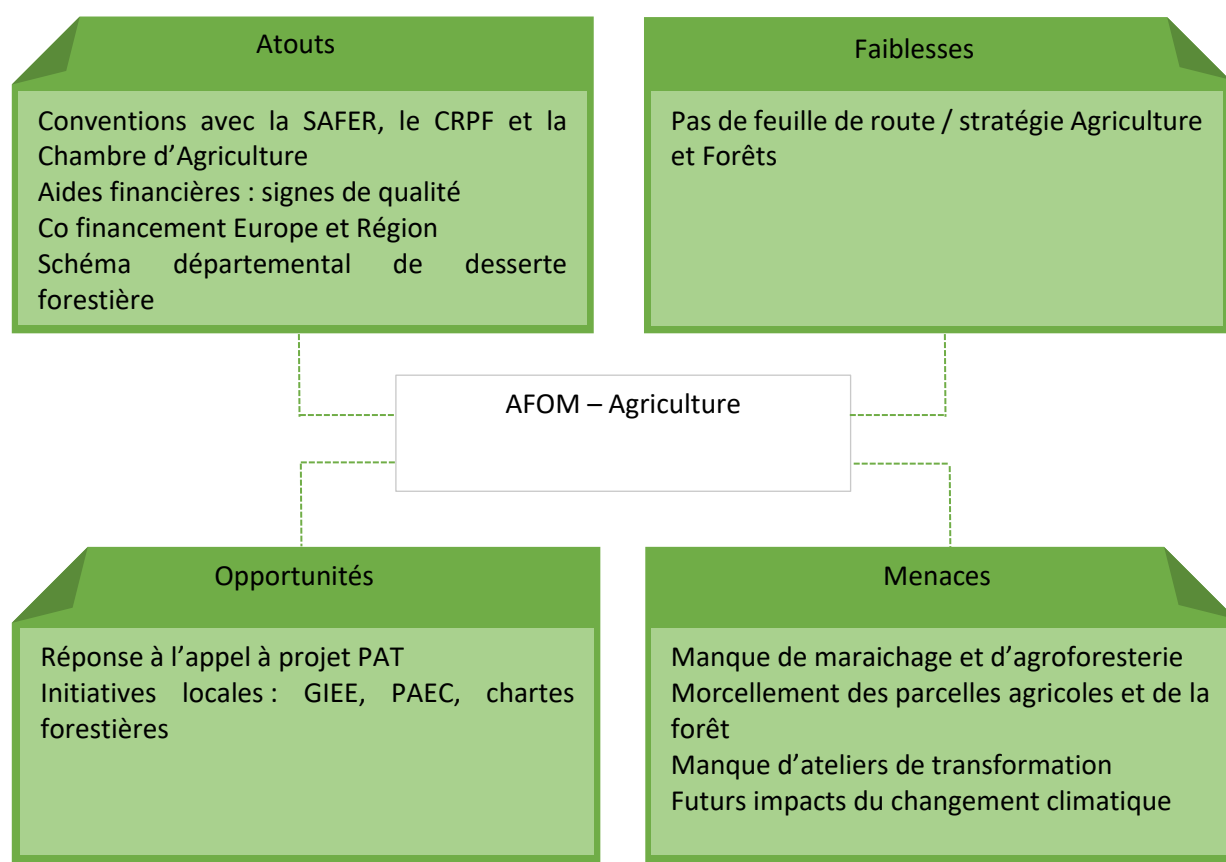


Figure 18 : Analyse de la politique publique Agriculture (AFOM)



# Alimentation

## Contexte réglementaire

### Europe

Au niveau européen, le **Pacte vert pour l'Europe** (2019) intègre une dimension alimentation avec la stratégie « De la ferme à la table » pour une alimentation plus locale et durable. Il fixe également des objectifs sur la réduction du gaspillage alimentaire avec un objectif de diminution de moitié du gaspillage d'ici 2030 avec des dispositifs juridiques pour atteindre ces objectifs qui devraient être mis en place avant 2030.

### France

La France a elle aussi mis en place des mesures au niveau national avec le **Programme National pour l'Alimentation 3** (2019-2023) qui possède trois axes : la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire notamment via la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux. Ces objectifs sont aussi inscrits dans la **Loi Egalim** (2018). Elle incite au développement des projets alimentaires territoriaux (PAT), impose dans les menus des restaurations scolaires 50% de produits durables dont 20% de produits biologiques en 2022, un diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire pour les restaurations collectives et une expérimentation sur les menus végétariens. Cette expérimentation devrait être pérennisée par la **Loi Climat et Résilience** (2021) qui devrait imposer un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires et une option végétarienne quotidienne dans les cantines de l'Etat et Universités qui proposent déjà plusieurs menus.

### Région Occitanie

La région Occitanie a mis en place un **Pacte régional pour l'alimentation durable** (2019-2023), intégré avec 9 autres plans d'actions dans le **Pacte Vert pour l'Occitanie** (2020). Il a pour but de valoriser le patrimoine alimentaire régional et structurer des filières alimentaires durables. Ce pacte se traduit par un engagement à organiser une concertation citoyenne annuelle « Alimentation, grande cause régionale ». La Région a également mis en place un programme pour les lycées : « Occitanie dans mon assiette » pour favoriser l'approvisionnement des cantines de lycées en produits locaux. Ce Pacte va aussi entraîner la création d'une centrale régionale alimentaire de produits locaux, bio et de qualité et le développement d'un label « territoire de commerce équitable ». En 2017, la Région avait déjà mis en place le "**Plan Bi'O 2018-2021 – Produire, Consommer et Vivre Bio en Occitanie**" pour soutenir l'agriculture biologique.

### Objectifs

- Valoriser une alimentation locale, de qualité et durable
- France : En 2022, avoir 50% de produits durables dont 20% de produits biologiques dans les cantines et un menu végétarien hebdomadaire.



## Actions réalisées par le Département

Le Département a mené des actions pour favoriser la transition vers une **alimentation plus locale**, de meilleure qualité et limitant ses déchets. Une alimentation locale est en effet un des axes forts de la transition énergétique et écologique puisqu'elle permet d'éviter du transport de marchandises (réduction des dépenses en énergie et d'émissions de GES), des intermédiaires et de rapprocher les populations des productions locales.

Le Département s'est positionné en faveur de l'agriculture locale via son adhésion en 2016 à l'association **Agrilocal**. Cette démarche a permis de mettre en relation les **producteurs locaux** avec les acheteurs publics puis privés. Ce dispositif est notamment utile pour la restauration collective des collèges afin de fournir une alimentation locale et de qualité. Depuis le lancement de la plateforme, 91 établissements ont été recensés sur la plateforme, mais seulement 35 ont déjà commandé une fois. L'un des freins à cette démarche est le prix plus élevé des produits locaux. C'est pour cela que le dispositif s'est étoffé en 2020 d'une **subvention à destination des collèges** pour les aider dans cette démarche dans le but de combler cette différence de prix entre grossistes et fournisseurs locaux. Elle est conditionnée par des achats sur Agrilocal, avec 30% de produits locaux et 10% de produits avec des indications de qualité et le respect d'une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire** avec l'imposition de pesées. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs nationaux et régionaux d'alimentation locale et de qualité et devra être approfondie dans les années à venir pour répondre aux demandes de la loi EGalim. Il reste toutefois des efforts à faire pour pouvoir atteindre les objectifs demandés par la loi sur les pourcentages de produits durables dans les cantines scolaires.

Durant le confinement du printemps 2020, une autre initiative basée sur les circuits courts alimentaires avait aussi été lancée par le Département. Un **Drive fermier** avait été mis en place d'avril à juin 2020 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Ce projet s'est arrêté après le déconfinement car les producteurs et les consommateurs ont retrouvés leurs marchés habituels.

Le Département a répondu en 2021 à un appel à projet du **Programme National pour l'Alimentation** pour élaborer un **PAT départemental**. L'enjeu est d'offrir une alimentation saine et durable pour tous, avec une juste rémunération des producteurs. Différents axes ont été identifiés pour ce PAT pour la réponse à l'appel à projet, notamment sur la diversification des productions, la transformation des produits, la lutte contre la précarité alimentaire ou la sensibilisation des acteurs. Si le Département est lauréat, il pourra alors lancer un **diagnostic alimentaire territorial** afin de mieux connaître la production et la consommation lozérienne et approfondir les axes identifiés afin de déboucher sur un plan d'actions. Le Département entend par cet appel à projet avoir une approche alimentaire globale, confronter les besoins et l'offre du territoire en termes de qualité et quantité et évaluer les possibilités d'autonomie sur certains produits. Ce processus doit pouvoir s'inscrire dans une démarche durable, fédérer les acteurs et s'accompagner d'initiatives sur le territoire comme les 2 PAT préexistants en Lozère.

### Actions réalisées

- **Agrilocal**
- **Drive fermier**
- **Réponse à appel à projet PAT**
- **Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (formations, incitations)**
- **Valorisation des produits locaux dans la stratégie touristique**

Des actions de **lutte contre le gaspillage alimentaire** ont été mises en place dans les collèges dans une démarche de réduction de la consommation entraînant une économie financière. Un suivi a notamment été réalisé par deux bureaux d'études dans le cadre de la **démarche Zéro Déchets Zéro Gaspillage** (2016-2018) sur trois collèges. Ces études ont permis de mieux calibrer les portions offertes



selon les âges et de proposer des portions différentes selon la faim des collégiens. Ces actions sont complétées encore aujourd'hui par des **formations** menées pour les personnels d'établissements notamment les cuisiniers sur le gaspillage, le lien entre l'alimentation ou la santé ou encore sur la manière d'ajouter du bio et de la qualité sans dépasser les budgets alloués. Cependant, des difficultés sont encore très présentes pour **inscrire l'efficacité de ces mesures dans le temps** dû, en partie, aux possibilités d'approvisionnement et aux habitudes de cuisine (et de nécessité de traitement pour les légumes).

En effet, l'approvisionnement est pour les structures un réel problème. En Lozère, les collèges sont de **petits établissements**, ce qui amène **problèmes de logistique et de stockage**. Plusieurs expérimentations ont été menées pour tenter de trouver des solutions. Il y a eu des **tests d'achats groupés** (par exemple entre EHPAD et collège) mais qui n'ont jamais vraiment fonctionné par manque de pilotage. Des livraisons en glacières fournies par le Département aux fournisseurs locaux ont également été testées et permettaient de livrer en J+1 à travers des prestataires. Une organisation trop complexe a fait que ce test n'a pas été concluant. On note une **volonté du Département** de trouver des solutions pour l'accompagnement à l'approvisionnement en circuits courts.

Une des actions de la **stratégie touristique Lozère 2017-2021** est la valorisation des produits locaux et circuits courts, et notamment l'augmentation de leur utilisation par les restaurateurs. C'est un travail qui a été confié à la CCI en lien avec Lozère Développement et les autres chambres consulaires, où l'idée serait d'avoir un catalogue de producteurs pour les restaurateurs. On retrouve le même frein que précédemment à savoir le problème de la livraison et du stockage auquel s'ajoute la difficile mise en relation des acteurs et le prix plus élevé des produits locaux, mais qui peut être un atout de la différenciation touristique.

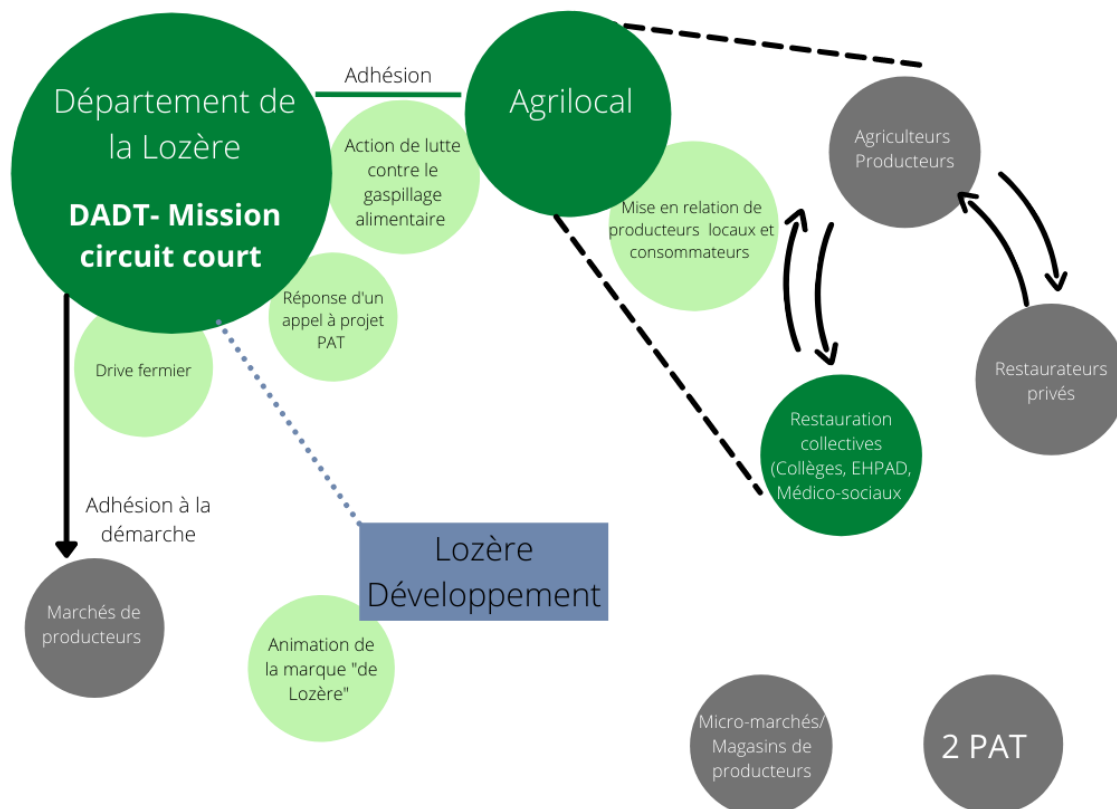


Figure 20 : Organisation de la politique alimentaire et des mesures qui s'inscrivent dans la transition



### Actions réalisées par les satellites

Au niveau des satellites, Lozère Développement contribue à la valorisation des productions alimentaires locales, notamment à travers l'animation de la **marque « de Lozère »** et le recensement des initiatives sur le territoire. Prochainement, cette même structure souhaite mettre en place un concours culinaire afin de trouver une recette locale pouvant être réellement identifiée comme une recette typique du territoire. Cette initiative rentre dans les thématiques de transition à travers la dimension de l'approvisionnement local et la promotion des produits du terroir.

### Actions sur le territoire

Diverses actions en faveur d'une alimentation locale ont vu le jour sur le territoire Lozérien par des initiatives publiques ou privées. Deux **Projets Alimentaires Territoriaux** ont émergé, portés par la Communauté de Communes du Haut Allier et le PNR de l'Aubrac. Pour ce dernier, le lancement du PAT correspond au lancement du Parc lui-même. Les principaux enjeux identifiés sur ce territoire sont la diversification de l'agriculture, la mobilisation des acteurs autour de son ancrage territorial et le renforcement de l'identité culturelle. Le PETR Sud Lozère a également mis en place une **démarche alimentaire volontaire**, notamment sur de l'étude logistique, bien qu'il ne constitue pas un PAT.

La marque **Marchés de producteurs** a été créée par la Chambre d'Agriculture en 1989. Une quarantaine de départements sont adhérents à la démarche et répondent à une charte nationale ayant comme règle de garantir un **approvisionnement en produits fermiers, locaux, de saison** mais aussi de développer une **transparence sur les pratiques agricoles**. Cette démarche bien que créée par la CA est portée par les collectivités adhérentes. Des initiatives peuvent aussi directement venir des collectivités comme la commune de Bourgs sur Colagne qui a effectué un recensement des producteurs et commerçants faisant de la livraison lors du confinement du printemps 2020.

D'autres initiatives, associatives, existent comme l'**AMAPP** (Association pour le Maintien d'Une Agriculture Paysanne de Proximité) **du Gévaudan** qui existe depuis 2008 et regroupe une dizaine de producteurs des alentours de Mende. Cette organisation en AMAPP confère une **stabilité aux paysans** qui peuvent prévoir à l'avance les quantités à livrer et leur donne une visibilité. En retour, cela confère aux consommateurs la possibilité de **consommer local**, de saison et d'aider les agriculteurs de proximité. Elle tente également de maintenir et développer les exploitations locales qui s'engagent dans des démarches d'agriculture durable. **Les Jardins de Cocagne 48** est une autre initiative existant sur le département et permettant aux adhérents de commander des produits locaux issus de **maraichage biologique**. Conventionnés « atelier et chantier d'insertion », ils permettent également **d'aider à l'insertion** pour les personnes en difficulté sur le territoire (détaillé dans la fiche « Social »).

L'apparition de **micro marchés** et de magasins de producteurs montre bien l'évolution de **l'intérêt des populations** pour la production locale. Ainsi, trois **magasins de producteurs** ont vu le jour en Lozère : la Boutique des paysans de Mende, La Grange à St Chély d'Apcher et le Comptoir de la Régordane. D'autres initiatives locales comme des magasins, des fromageries et des points de vente valorisent les produits locaux (saveurs gour'mende, ma coop la vie au vert). Toutes ces structures permettent d'impulser le **développement des circuits courts** en plus des actions menées par le Département, la Région et la Chambre d'Agriculture. Ces initiatives participent au secteur de l'agriculture et de l'alimentation, mais celles-ci peuvent aller encore plus loin comme langognetvous qui regroupe 17 commerçants et artisans sur tout le territoire de Langogne et propose **des produits locaux tant alimentaires que décoratifs** avec de la vente en ligne, de la livraison.



Des initiatives privées ont été mises en place avec le développement d'entreprises spécialisées dans l'agriculture de proximité avec le magasin **Biocoop**. Biocoop est présent sur le territoire et valorise les producteurs bio et locaux. Plus de 70 producteurs sont inscrits sur le site du magasin Biocoop de Mende.

La diversité des solutions donne aux agriculteurs la possibilité d'avoir plusieurs débouchés locaux pour leurs produits selon leurs préférences (vente directe, marchés, ...) et ce qui est possible pour eux mais la **multiplication des outils et des acteurs** rend le système difficilement lisible pour les producteurs et les consommateurs.

## Conclusion

Les actions réalisées par le Département sur l'alimentation relèvent d'une réelle volonté politique. Cela passe par le développement des circuits courts et notamment d'Agrilocal pour les collèges. Cette volonté se ressent encore dans la décision de répondre à l'appel à projet pour la création d'un PAT qui devrait permettre de continuer à développer une alimentation saine et locale. Ce projet peut de plus s'appuyer sur des initiatives locales déjà fortes sur ce domaine. Il est important que le projet de PAT soit maintenu, que le Département soit lauréat ou non de l'appel à projet et des financements associés.

Le principal frein à cette alimentation locale est le même que celui relevé en agriculture sur le manque de certaines filières notamment le maraîchage. Au niveau des collèges, une marge de manœuvre est encore possible sur le gaspillage alimentaire pour limiter les consommations et les déchets liés à l'alimentation. Les projets mis en place doivent être continués dans la durée pour rester efficaces.

Enfin, il reste des avancées à faire pour atteindre les objectifs fixés par la Loi Egalim sur l'alimentation durable et pour anticiper les futures demandes de la Loi Climat et Résilience.

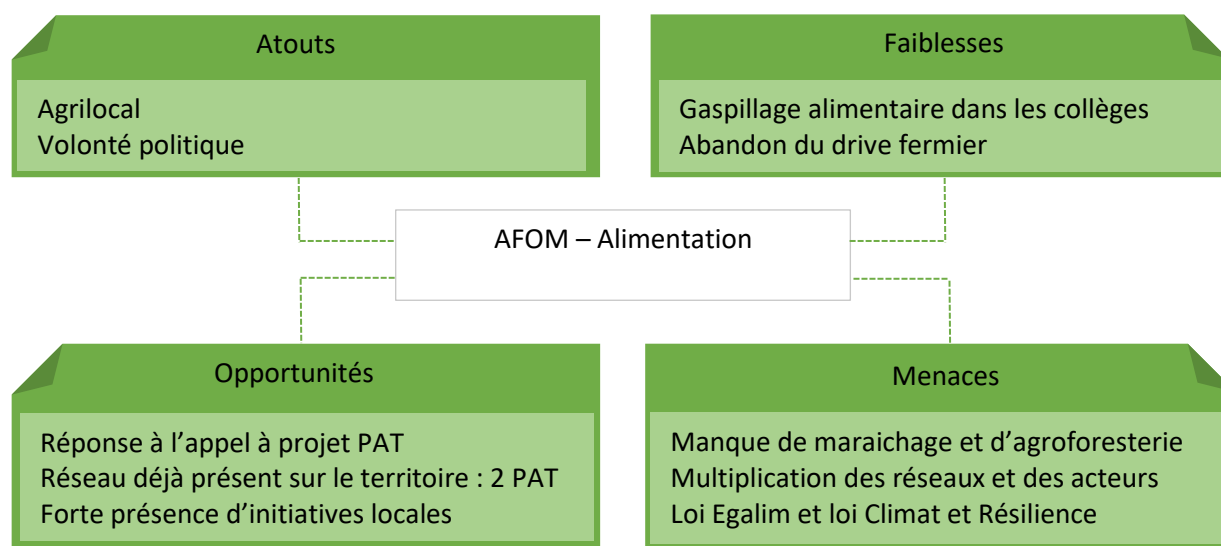


Figure 21 : Analyse de la politique publique Alimentation (AFOM)



# Social

## Contexte réglementaire

### Europe

Le **Pacte vert pour l'Europe** (2019) entend faire face à la menace du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Pour répondre à cela, 3 objectifs principaux ont été fixés : zéro émission nette de GES d'ici à 2050, dissociation de la croissance et de l'utilisation des ressources, tout cela en ne laissant personne ni aucun territoire sur le côté. Il s'agit de réaliser une transition juste et inclusive c'est-à-dire protéger les citoyens de l'UE contre les pressions et les risques liés à l'environnement pesant sur la santé et le bien-être.

### France

Dans le cadre de la **Loi Grenelle 2** en 2010, un engagement national de lutte contre la précarité énergétique a été pris. Cette loi pose notamment une définition : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat ».

Cette loi a permis, en 2011, la création de l'**Observatoire National de la Précarité Énergétique**. Plusieurs dispositions de la **LTECV** de 2015 visent aussi la lutte contre la précarité énergétique. Elle met notamment en place le chèque énergie destiné à accompagner les ménages à revenus modestes dans le paiement de leurs factures d'énergie.

Cette lutte contre la précarité énergétique passe aussi par des aides à la rénovation énergétique, par exemple à travers les **Programmes d'Intérêts Généraux** (PIG) de l'Anah ou les **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH). Dans le cadre du plan **France Relance**, en octobre 2020 a été ouvert **MaPrimeRenov'**, une aide fiscale à la rénovation énergétique pour tous les propriétaires occupants et bailleurs (voir la fiche « Rénovation énergétique »).

Depuis la **Loi NOTRe** de 2015, le Département a perdu compétence en matière de transport. Cependant, il reste compétent sur l'organisation et la gestion du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Le législateur n'a en effet pas remis en cause cette mission rattachée à la compétence sociale du Département.

### Objectifs

- Europe : Réaliser une transition juste et inclusive
- France : Lutter contre la précarité énergétique  
Accompagner les personnes



## Actions réalisées par le Département

Le **Schéma Départemental Unique des Solidarité 2018-2022** définit le cadre de la politique d'action sociale et médico-sociale du Département, chef de file sur le sujet. Ce schéma ne comporte cependant aucune action où le lien est fait avec la transition énergétique et écologique. De ce fait, **les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** (CPOM) passés pour 5 ans avec les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS – environ 60 établissements) ne comportent, eux non plus, pas de fiches actions que l'on pourrait rapprocher de la thématique. De plus, dans le fonctionnement actuel de la contractualisation, le Département contrôle uniquement la cohérence financière des demandes de subvention, qui ne sont donc pas conditionnées par un aspect environnemental. Il ne possède donc **pas de vision sur les actions dans les établissements**, qui possèdent leur propre gestion.

Dans le cadre du **6ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées** (PDALHPD 2016 –2020) porté par le Département et l'Etat, l'orientation 1 de son axe 4 porte une action sur la lutte contre la précarité énergétique, dans un département où la part des ménages vulnérables dépasse les 20% voir les 36% pour le Nord du territoire. Le 7ème PDALHPD est en cours de rédaction.

**Le fonds de solidarité pour le logement** (FSL) accorde des aides pour des dépenses liées à l'entrée dans le logement mais aussi au maintien dans le logement (factures énergétiques...). Au travers du PDALHPD, des **actions de sensibilisation** sont menées pour remédier aux demandes FSL concernant l'énergie. Dans ce cadre, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Lozère Energie réalise ainsi des **accompagnements auprès de ménages** ayant fait plusieurs demandes au FSL ou ayant une facture énergétique élevée, sur identification des travailleurs sociaux. Cet accompagnement se compose d'une visite à domicile avec une **analyse des factures d'énergie**, des habitudes ainsi qu'un **diagnostic énergie** qui débouche sur des conseils en matière de maîtrise de l'énergie, dans le but de réduire les factures. Une deuxième visite accompagne normalement la première quelques mois après afin de voir l'évolution.

En 2017 et 2018, ce sont 40 foyers qui ont bénéficié de l'accompagnement. En 2019 et 2020, seulement 6 foyers ont été accompagnés à cause d'un retard de lancement du passage en marché à la place des anciennes conventions en 2019. De plus, la crise sanitaire en 2020 a induit un arrêt des visites à domicile. Cependant en 2021, le rythme semble avoir retrouvé celui d'avant 2019. Sur une année classique, en 2018 par exemple, seulement 11 foyers sur 40 ont bénéficié de l'accompagnement total avec la deuxième visite, plus difficile à mettre en œuvre. En effet, les personnes ne répondent et ne rappellent pas, et l'évolution des consommations énergétiques doit se suivre durant la période de chauffe entre octobre et avril.

### Actions réalisées

- **Accompagnement réalisé par Lozère Energie**
- **PIG Lutte contre la précarité énergétique**
- **Financement des chantiers d'insertion**

Le Département est aussi porteur d'un **PIG Lutte contre précarité énergétique 2018-2021** qui fait suite à un PIG Habiter Mieux et qui intervient auprès des propriétaires occupants. L'animation de ce PIG est réalisée par Lozère Energie et Oc'teha (voir fiche « Rénovation Énergétique »). Pour le PIG Habiter Mieux, c'est 538 propriétaires occupants qui ont bénéficié d'une subvention pour améliorer la



performance énergétique de leur logement. L'objectif pour le PIG 2018-2021 est le traitement de 370 dossiers.

A travers tout son travail d'accompagnement social, le Département peut identifier et rediriger vers les bons interlocuteurs concernant les aides à la rénovation énergétique.

Les aides techniques contribuent à l'autonomie et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées et des personnes âgées (fauteuils roulants, déambulateurs ...). Il n'y a actuellement sur le territoire **aucune valorisation ou filière de réemploi de ces aides techniques** en fin d'utilisation, ni même une mutualisation de ces aides entre plusieurs établissements.

Le Département est **prescripteur et financeur des chantiers d'insertion**. Contrairement à certains Départements (comme le Finistère), la Lozère ne porte pas elle-même de chantiers d'insertion. En ce qui concerne l'insertion, le Département respecte aussi la mise en place de la **clause sociale obligatoire** dans ses marchés, favorisant l'insertion. De manière globale l'insertion et toute la politique sociale (Revenu de Solidarité Active, ...) s'intègrent dans un **enjeu de développement durable**, puisqu'elles répondent à l'un de ses trois « piliers » : les dimensions environnementales, sociales et économiques. Le Département fait également de l'aide à la mobilité à travers des financements et marchés avec des associations.

La Direction des mobilités, aménagements numériques et des transports (DMNT), au sein de la Direction générale adjointe des infrastructures départementales organise le **transport des élèves et étudiants en situation de handicap**, aujourd'hui environ au nombre de 50. La DMNT s'appuie sur la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) qui notifie des bénéficiaires, qui soit ne peuvent pas utiliser les transports en commun du fait de leur handicap, soit doivent se rendre dans un établissement plus éloigné que leur secteur (classes ULIS - unités localisées pour l'inclusion scolaire) et non desservi par un circuit de transport scolaire.

Selon la situation, le Département organise le transport ou dédommage la famille. Le transport est réalisé au **coup par coup** par des transporteurs locaux, en véhicules légers ou minibus. Ils sont sélectionnés selon une procédure de marché public, ce qui implique une marge de manœuvre étroite. Le seul critère de notation qui se peut rapprocher d'une prise en compte environnementale est **l'âge du véhicule**. En effet, plus un véhicule va être âgé, moins il respectera les dernières normes et utilisera les technologies les plus récentes, plus il sera polluant et émetteur de GES. Cependant, il faut bien noter que ce critère de l'âge n'est lié qu'à des questions de sécurité pour le Département.

Dans la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA), le Département assure la présidence en sa qualité de chef de file de l'action sociale (l'Agence Régionale de Santé en assure la vice-présidence). Il s'agit d'une instance de coordination des actions individuelles et collectives sur la prévention de perte d'autonomie et l'accès aux aides techniques. Son programme coordonné de financement n'intègre pas la notion de transition énergétique et écologique dans ses axes, tout comme dans les appels à projet lancés dans ce cadre.

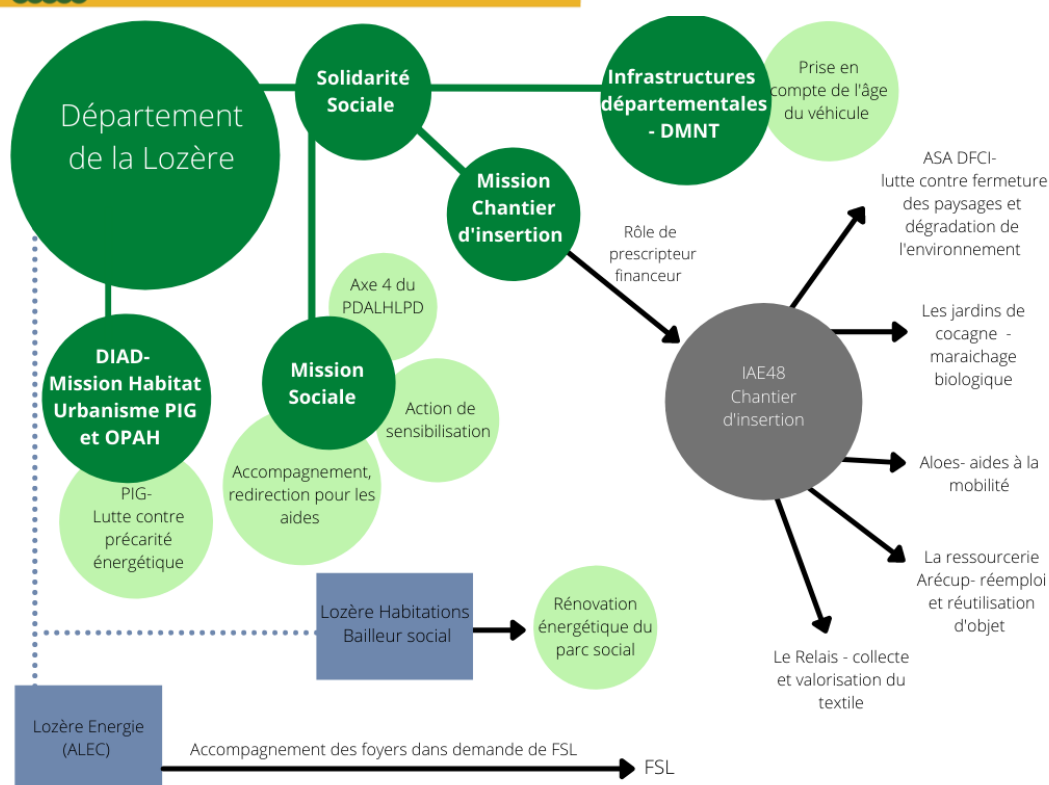


Figure 22 : Organisation de la politique sociale et des mesures qui s'inscrivent dans la transition

### Actions réalisées par les satellites

Comme vu plus haut, **Lozère Energie** possède un marché avec le Département d'**accompagnement** sur le sujet de la maîtrise de l'**énergie** pour des ménages en difficulté dans le cadre du FSL.

Le bailleur social du département (dans lequel le Département est actionnaire majoritaire), **Lozère Habitation**, participe à la **rénovation énergétique** générale du parc de logement puisqu'il mène des actions de rénovation et d'entretien de son parc. Cependant, les problèmes de précarité énergétique se situent majoritairement sur le parc privé et non pas sur le parc social.

### Actions sur le territoire

Le Département soutient des actions d'insertion qui sont en lien avec les sujets de transition énergétique et écologique. Par exemple l'entreprise Le Relais a pour but la **collecte, le réemploi et le recyclage** des vêtements usagés mais également la **formation de personnes en insertion professionnelles**. L'Atelier du Réemploi, de la Création et du UPcycling (L'ARÉCUP à Mende) est une ressourcerie (collecte, valorisation et revente de biens) agréée Atelier Chantier d'Insertion. L'élaboration d'un projet d'ouverture d'une filière de cette **ressourcerie** sur Saint-Chély-d'Apcher est en cours. Eux aussi agréés, les Jardins de Cocagne, près de Marvejols, accueillent des salariés en insertion pour développer du **maraichage biologique** et de la vente en **circuit court**. Ce projet qui bénéficie d'un financement du Conseil départemental et de la DIRECCTE. L'Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ASA DFCI) mène aussi un chantier d'insertion dans la **lutte contre la fermeture des paysages et la dégradation de l'environnement**. ALOES-ESL, porteuse de chantiers d'insertion, réalise également des **aides à la mobilité**. Sur ces questions, elle se partage le territoire avec l'association Quoi de 9.



Toutes ces entités sont des structures d'insertion par l'activité économique, rassemblées au sein du groupement IAE48. L'insertion par l'activité professionnelle (IAE) est une des branches de l'économie sociale et solidaire (ESS) où l'on cherche à **concilier activité économique et équité sociale**. Jusqu'à fin 2020, 2 chantiers d'insertion de l'Office National des Forêts existaient sur des activités de gestion et d'entretien du milieu naturel. Ils se sont arrêtés par décision de l'État. Ainsi ces chantiers d'insertion s'inscrivent dans la transition à travers leur secteur d'activité.

## Conclusion

Le Département de la Lozère est impliqué dans la lutte contre la précarité énergétique, celle-ci étant importante sur le territoire. Cette action, maintenant en place depuis 2013, est réalisée à travers les PIG mais aussi les actions du satellite Lozère Energie.

Il n'y a actuellement pas de prise en compte de la transition dans les documents cadres de la politique sociale. Les établissements médico-sociaux par exemple n'ont pas à atteindre des objectifs en ce sens ou à la prendre en compte dans leur fonctionnement.

A travers sa politique sociale, le Département aide les personnes notamment dans la réinsertion avec les chantiers d'insertion et l'aide à la mobilité. Cette action vise à aider les personnes en difficulté ou dans le besoin. Elle n'est donc pas ciblée sur la thématique de l'environnement, cependant, elle vise à aider tout le monde, ce qui semble important dans le cadre d'une transition écologique et énergétique. De plus, certains chantiers se font en lien avec ce domaine et permettent le développement de circuits courts, d'économie circulaire et de protection de l'environnement.

Pour finir, les aides techniques sont nombreuses et parfois adaptées à des profils bien particuliers. Une fois que ceux-ci ne sont plus utilisés, ils pourraient être valorisés ou remis en service à une échelle plus large afin que ce matériel soit recyclé ou réutilisé plutôt que d'acheter du matériel neuf.

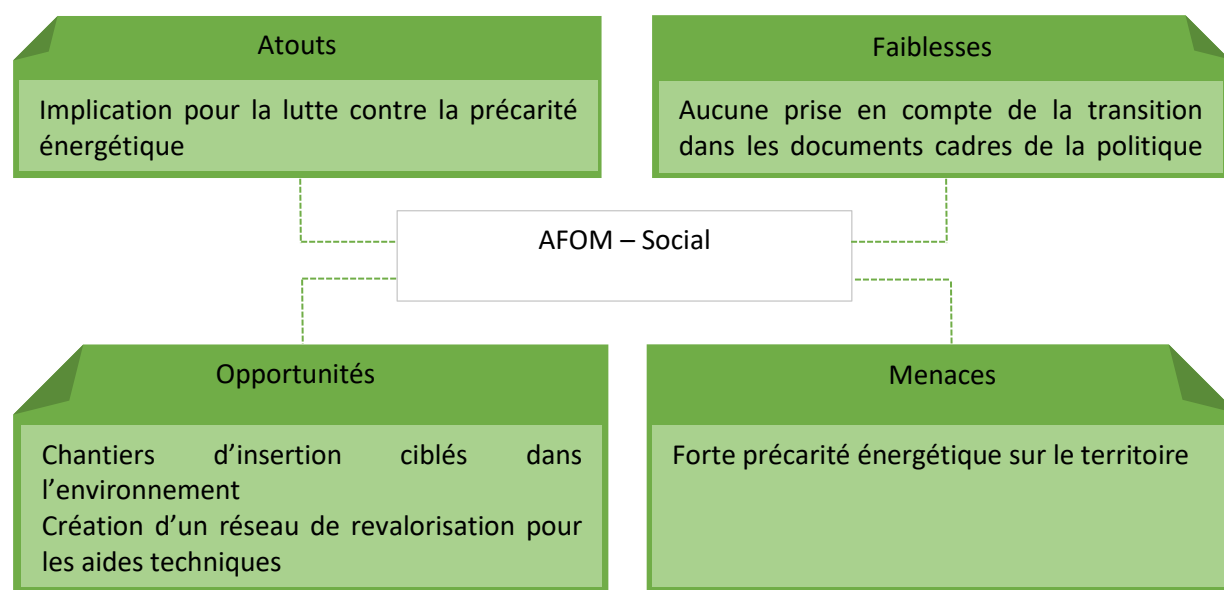


Figure 23 : Analyse de la politique publique Social (AFOM)



# Production d'énergie et Climat

## Contexte réglementaire

### Europe

L'Europe a lancé en 2020 son **8ème programme d'action pour l'environnement**, celui-ci a pour objectif d'accélérer la transition et de tendre vers une neutralité climatique d'ici 2050. Il vise à réduire les gaz à effet de serre en renforçant les puits d'absorption mais aussi en réduisant les impacts de manière globale sur l'environnement. Les domaines les plus concernés sont ceux de l'énergie, du développement industriel, de la mobilité et bâtiment.

Le **Cadre d'action en matière de climat et d'énergie** à l'horizon 2030 (2014) fixait des objectifs de réduction des gaz à effet de serre d'au moins 40% par rapport au niveau de 1990. En 2020, celui-ci a été réactualisé avec un nouvel objectif de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, afin d'atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 du **Pacte vert** (2019). Tous les secteurs doivent contribuer à la réalisation de l'objectif grâce aux moyens déployés par l'UE comme le système d'échange de quotas, le règlement sur la répartition de l'effort pour chaque état membre et le règlement en matière d'utilisation des terres.

Dans ce même **Pacte vert** (2019), l'Europe veut développer une énergie plus propre à travers l'intégration d'un futur système énergétique, ayant pour visée d'être plus efficace et développé selon une économie circulaire. Le développement d'un système énergétique de décarbonation permettra de formuler une réponse globale à la problématique énergétique à travers le développement de technologies innovantes, une augmentation de l'efficacité énergétique et la décarbonation du secteur du gaz. La **Loi européenne sur le climat** (2020) vise à inscrire dans la législation de l'UE les objectifs fixés dans le Pacte vert pour l'Europe et ainsi renforcer l'objectif de la neutralité climatique d'ici 2050.

Au niveau de l'hydrogène, l'Europe a développé une stratégie, dans le cadre du **Pacte vert** (2019), visant le développement de l'hydrogène. L'objectif est de développer un système énergétique local, ou encore des réseaux d'électrification directs. Si cela n'est pas possible, alors l'Europe prévoit de promouvoir des combustibles propres (hydrogène renouvelable, biocarburants/ biogaz).

### Objectifs européens

- Atteindre la neutralité climatique d'ici 2050
- Réduire de 55% des émissions de GES en 2030
- Développer une énergie plus propre et l'hydrogène

### France

La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (2015) a pour objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990. La consommation énergétique finale doit être réduite de 50% en 2050, la consommation d'énergie fossile doit diminuer de 30% et la part des énergies renouvelables doit augmenter de 23%, par rapport à 2012. Ainsi, l'objectif est d'instaurer un modèle énergétique durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, en ressources et à la protection de l'environnement.



La **programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** est un outil créé par la LTECV, elle permet de fixer les actions prioritaires et ainsi d'atteindre les objectifs relatifs à la loi. Elle possède deux grands leviers que sont la réduction de la consommation énergétique à travers l'arrêt de vente de véhicules thermiques en 2040, le renforcement de l'efficacité énergétique, mais aussi les dispositifs CEE. Le second est constitué de la diversification du mix énergétique à travers le développement d'énergies renouvelables, la réduction de la part du nucléaire et la réduction des usages des énergies fossiles. Cette diversification passe par l'augmentation de 40 à 60% de la production de chaleur renouvelable dès 2028, le soutien à la filière biogaz et hydrogène mais aussi la fermeture de réacteurs nucléaires et des dernières centrales à charbon. Ainsi, cet outil vise à répondre à l'objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 soit une diminution par 6 de nos émissions par rapport à 1990.

La **stratégie bas carbone** introduite par la LTECV en 2015 puis révisée en 2019, suite à la **Loi Energie Climat**, a pour objectif la neutralité carbone en 2050. Cette stratégie en plus de définir l'objectif à long terme, développe une trajectoire de 45 orientations sur la gouvernance afin d'y parvenir. Ainsi, quatre grands objectifs sont définis : la décarbonation de la production d'énergie, la réduction de moitié des consommations en énergie, la réduction des émissions non liées à l'énergie et l'augmentation des puits de carbone. Ainsi pour l'horizon 2050, il est prévu pour les domaines du transport, du bâtiment et de la production d'énergie d'atteindre zéro émission de gaz à effet de serre. Au niveau de l'agriculture et l'industrie, les objectifs sont une réduction de 46% et 81% d'émissions de gaz à effet de serre, respectivement par rapport à 2015. De même, le domaine des déchets quant à lui doit réduire de 66% ses émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de mieux maîtriser l'empreinte carbone dans tous les domaines.

La **stratégie nationale de mobilisation de la Biomasse** (2018) a été développée à l'issue de la LTECV afin de promouvoir l'utilisation de la biomasse. Parmi les objectifs, l'un concerne la gestion durable de la ressource et l'augmentation du potentiel de captage de carbone.

Le **Plan d'action climat** en plus des objectifs de la loi LTECV, développe à travers sa politique de recherche et d'innovation une stratégie H afin de développer l'hydrogène décarboné. Dans le cadre de cette stratégie un appel à projet « écosystèmes territoriaux hydrogène » a été lancé en 2020 pour la période 2021-2023. Son objectif est de faire émerger les infrastructures de production d'hydrogène bas carbone et renouvelable pour les domaines de la mobilité ou de l'industrie.

Le **plan déploiement de l'hydrogène** (2018) se décline en 3 axes : la production d'hydrogène par électrolyse pour l'industrie, la valorisation des usages, la stabilisation des réseaux énergétiques. Ainsi, le plan prévoit une décarbonation industrielle de 10% en 2023 et de 20 à 40% d'ici 2028.

#### Objectifs nationaux

- Atteindre la neutralité climatique en 2050
- Diminuer de la consommation d'énergie finale et des énergies fossiles
- Augmenter la production des énergies renouvelables
- Augmenter la production de chaleur renouvelable
- Développer l'hydrogène et la décarbonation



La **LTECV** de 2015 a nommé la Région cheffe de file pour la transition énergétique. A l'échelle locale, elle rend également obligatoire l'élaboration de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour des EPCI de plus de 50 000 habitants. Ce seuil est abaissé à 20 000 habitants en 2016. Ce plan est le document cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités et transmet un projet territorial de développement durable dont le but est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il intègre notamment un diagnostic territorial des émissions de gaz à effet de serre, qui prend en compte les émissions de l'ensemble des activités sur le territoire (production industrielle, déplacements des personnes, chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires, ...).

### Région Occitanie

La stratégie régionale inscrite à travers le **SRADDET (2019)**, développe des objectifs d'amélioration des consommations énergétiques qui sont de diminuer de 20% la consommation énergétique globale des bâtiments, diminuer de 40% la consommation des transports et multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2019. Cette stratégie est par ailleurs totalement en phase avec l'initiative bas carbone.

La Région Occitanie a développé son deuxième schéma REPOS : **Région à Énergie POSitive (2019)**. Ce schéma va plus loin dans ses objectifs que le SRADDET. En effet, l'objectif principal de ce schéma est de faire de l'Occitanie une région à énergie positive, c'est-à-dire, consommer moins d'énergie que la quantité produite grâce aux énergies renouvelables. L'objectif est de réduire de près de 40% de la consommation finale en 2050, par rapport à 2015 afin d'atteindre la neutralité carbone.

Dans ce schéma REPOS, l'évolution de l'agriculture a été déclinée sous 4 scénarios possibles. Celui retenu par le REPOS est de baisser la consommation énergétique de cette filière de près de 32%. Pour répondre à cet objectif, il est essentiel de développer une meilleure efficacité des pratiques énergivores mais aussi de changer progressivement les motorisations des engins agricoles. Dans le secteur de l'industrie, l'objectif est de diminuer de 24% la consommation énergétique d'ici 2050.

Pour répondre à ces objectifs ambitieux, en plus de diminuer la consommation énergétique, la Région a pour objectif d'augmenter la production d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, elle mise beaucoup sur le développement d'éolien flottant et l'augmentation de productivité, ce qui ne concerne que la Lozère à la marge. Au niveau des panneaux photovoltaïques, l'objectif est de multiplier par 4 en 2030 et 8 en 2050 la puissance installée.

Le REPOS est un schéma général avec plusieurs volets ayant un objectif commun d'atteindre la Région à énergie positive. Il vise à valoriser la biomasse collectée, pour réaliser cela, le **Schéma régional biomasse (2020)** a été mis en place. Ce plan développé par obligation de la LTECV vise à définir les objectifs partagés de la place des bioénergies, en veillant à atteindre le bon équilibre régional et une articulation pertinente des différents usages de la biomasse.

Ce schéma vise à tenir compte de la quantité, la nature et l'accessibilité des ressources mais aussi du tissu économique et industriel. En cohérence avec le **programme régional de la forêt et de bois** et la **stratégie Nationale de mobilisation de la Biomasse**, ce schéma a été développé afin de garantir une utilisation optimale de la ressource biomasse disponible. Avant de permettre la production d'énergie, une hiérarchie des usages a été mise en place. Le schéma vise une production de 28 TWh à l'horizon 2050 soit plus du double de la production actuelle. Ainsi, le SRB compte 19 actions en faveur de l'énergie à travers la formation aux filières d'avenir, le soutien à l'innovation, le développement de la



méthanisation, le biométhane, l'amélioration de la qualité des combustibles ou encore l'accompagnement des porteurs de projets de chaufferie bois...

En lien avec la stratégie REPOS, le **Plan Montagnes Terres de vie** (2018), permet de renforcer l'intégration des énergies renouvelables dans les projets de territoires. Il vise à développer des travaux d'économie d'énergie et d'installation de production d'énergie renouvelables, valoriser le potentiel des ressources énergétiques des territoires montagnards et associer le développement local aux logiques de transition énergétique.

**Le Plan hydrogène** (2019), est une stratégie visant à déployer la filière hydrogène vert sur le territoire. Cette stratégie inscrite dans le cadre du REPOS, vise à acheter d'ici 2024 : trois rames à hydrogène, le développement d'un avion futur 100% hydrogène, 20 stations de production et de distribution d'hydrogène vert. Il vise aussi la construction d'une usine de production ainsi que le soutien et l'achat de 600 véhicules. Ainsi, la Région a lancé un **appel à projet « territoire H2 Occitanie »** pour favoriser le développement de système pilote par les collectivités et entreprises. Au niveau industriel, le **Plan opérationnel HyDréo** a été développé par l'Agence régionale de développement économique AD'OCC qui a servi d'exemple au niveau européen.

#### Objectifs régionaux

- **Atteindre la neutralité carbone en 2050**
- **Diminuer la consommation d'énergie finale**
- **Augmenter la production d'énergies renouvelables**
- **Développer l'hydrogène**

#### Actions réalisées par le Département

Dans le cadre de la **convention TEPCV**, le Département a relevé comme ambitions énergétiques pour le territoire lozérien de **réduire de 10% la consommation de carburant** pour les véhicules thermiques en 2020, puis de diminuer de 20% et de 40% en 2030 et 2040 respectivement, par rapport à 2015. Pour le chauffage des **logements et bâtiments**, l'objectif est d'atteindre une **réduction de 40%** de la consommation d'énergie fossiles en 2050. Au niveau de l'éclairage public, le Département de la Lozère vise la **réduction par 4** de la consommation énergétique liée à **l'éclairage public** en 2050, par rapport à 2015.

Le Département n'a pas pour obligation légale de réaliser un PCAET. Toutefois, celui-ci lui permettrait de pouvoir atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. En effet, il n'y a pas actuellement de plan permettant d'atteindre ces objectifs

Dans le cadre de TEPCV, le Département a réalisé différentes actions en lien avec la transition énergétique et les émissions de gaz à effet de serre en interne. Celles-ci sont donc développées dans les fiches « Politiques internes ». Toutefois, l'action 1 consistait en la mise en place **19 aires de covoiturage** sur le territoire. Ces aires de covoiturage, réparties sur l'ensemble du territoire, doivent permettre de limiter l'utilisation des véhicules personnels. L'usage du covoiturage permet ainsi de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** induites par les déplacements en voiture en mutualisant les trajets.



Le Département souhaite mettre en place prochainement un **schéma départemental des usages et services du numérique (SDUSN)** qui sera co-construit avec un bureau d'étude. Ce schéma devrait notamment traiter la question de la fibre, des datacenters et du télétravail. Les décisions qui vont ressortir de ce schéma peuvent avoir un fort impact sur la thématique de la transition énergétique.

#### Actions réalisées

- **19 aires de covoiturage**
- **Futur SDUSN**

Le Département n'a pas de compétence dans cette thématique en dehors de la gestion de son patrimoine, la lutte contre la précarité énergétique et la rénovation énergétique, développés dans la fiche interne « Bâtiment » et les fiches politiques publiques « Social » et « Rénovation énergétique ». Il peut toutefois la développer par le levier de la solidarité territoriale.

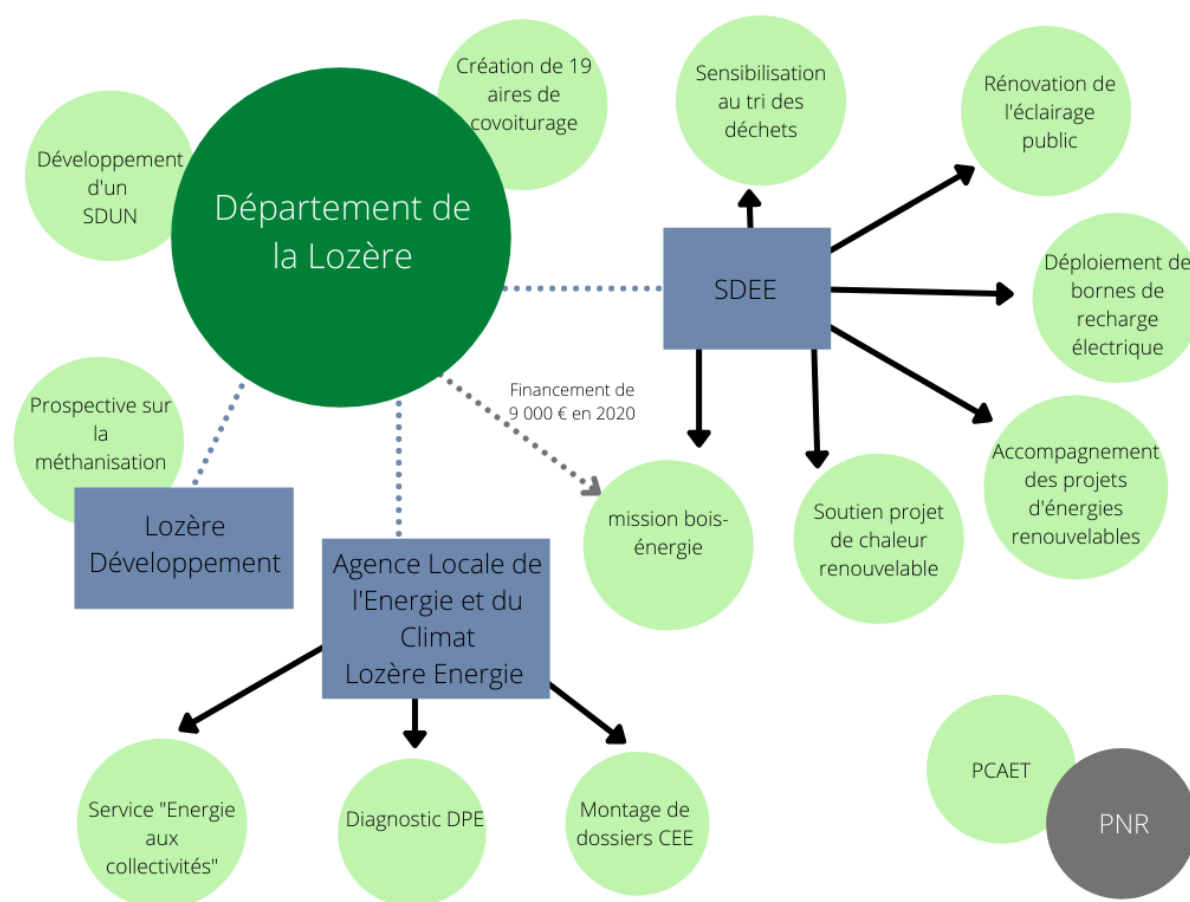


Figure 24 : Organisation de la politique de production d'énergie et climat, et des mesures qui s'inscrivent dans la transition

#### Actions réalisées par les satellites

##### Le SDEE

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement (SDEE) de la Lozère possède des compétences sur **l'électrification, l'éclairage public, l'eau et l'assainissement, le traitement des déchets**, la voirie mais aussi plus récemment sur les **bornes de recharge pour véhicules électriques, sur la chaleur renouvelable et les énergies renouvelables**. Le SDEE est propriétaire des réseaux électriques basse et



moyenne tension. Outre la sécurisation, le renforcement et l'extension du réseau, il procède également à des travaux d'enfouissement des lignes aériennes. Cet effacement a évidemment un aspect esthétique et paysager sur les milieux. En 2020, c'est 8 km de ligne qui ont été enfouis.

Depuis 2015, ce sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui ont en charge le service public de gestion des déchets. En Lozère, le traitement est délégué au SDEE qui assure également la **gestion des collectes sélectives** (emballages, verre, papier) et la gestion du traitement des déchets dangereux et non dangereux des 24 déchetteries du territoire.

Le SDEE est également très actif dans le domaine de la **sensibilisation des populations à la réduction et au tri des déchets**, notamment à travers de nombreux affichages. En 2020, a aussi eu lieu la reprise en régie du traitement du bois récupéré en déchetterie : après un appel d'offres, un marché de 3 ans a été passé avec la société Kronospan pour **valorisation du flux bois** en mélange (fabrication de panneaux de particules destinés à la production d'éléments d'ameublement). Après un pré traitement sur le site de Rédoundel (broyage, déferrailage) pour préparer le recyclage et optimiser le transport, le bois est transporté vers Auxerre dans l'Yonne, à plus de 445 km. C'est une valorisation proche de 100% qui n'est cependant pas neutre en termes d'émissions de GES pour son transport.

Le SDEE assure la **gestion de l'éclairage public des communes rurales** qui lui ont transféré la compétence. Il poursuit un **programme de rénovation** qui a abouti, au remplacement de 701 lanternes. Le SDEE valorise aussi les économies d'énergie réalisées grâce à la rénovation de l'éclairage public à travers les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). En 2020, le SDEE a ainsi procédé à la vente de CEE correspondant à 16,2 GWh cumac et déposé un second dossier pour un volume de 12,5 GWhc. En 2020, un contrat de convention a été signé avec Enedis dans le but **d'accompagner la transition énergétique**, en lien avec la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) des Cévennes. Elle doit permettre de financer, sur le territoire, le remplacement de lanternes économes, des dispositifs de pilotage innovant et de la sensibilisation des collectivités et usagers sur la réduction des consommations et pollutions lumineuses. Les objectifs sont **la préservation de la biodiversité et une meilleure maîtrise de l'énergie**. Enedis apporte ainsi une aide de 400 000 € par an pendant 10 ans.

En 2016, et dans le cadre de l'appel à projet TEPCV, le SDEE a commencé le **déploiement de bornes de recharge Révéo pour voitures électriques**. Révéo est le service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides de la région Occitanie. Il est constitué par l'union des syndicats des départementaux d'énergie (sauf celui de Haute-Garonne, du Gers et du Tarn-et-Garonne) et des 2 métropoles de la Région. Ils se sont unis pour organiser un service commun de déploiement de ces infrastructures. Les bornes du réseau public régional sont au nombre de 38 sur le territoire lozérien, qui compte 65 bornes en totalité. En 2020, le nombre de sessions de recharge réalisées sur les bornes Révéo lozériennes a connu une augmentation de 57% par rapport à 2019, malgré le confinement, dont un doublement de leur utilisation durant l'été.

Afin de promouvoir et développer l'utilisation du bois comme source d'énergie sur la Région Occitanie, chaque département est doté d'une **mission bois-énergie**. En Lozère cette mission est portée par le SDEE depuis juillet 2019 dans le cadre d'une mission plus générale sur les chaleurs renouvelables (bois-énergie, géothermie et thermique solaire). Il s'agit d'accompagner les maîtres d'ouvrage et de favoriser la **structuration de la filière locale d'approvisionnement** en combustible. Le Département apporte une subvention au SDEE dans le cadre de cette mission, d'un peu plus de 9000 € en 2020. Le SDEE peut d'ailleurs se positionner comme mandataire de maîtrise d'ouvrage pour les collectivités territoriales sur la réalisation de réseaux de chaleur.



Dans ce cadre, le SDEE est signataire d'un **Contrat Chaleur Renouvelable (CCR)** avec l'ADEME, qui implique la délégation de la gestion de son Fonds Chaleur sur le territoire, destiné à soutenir les projets de chaleur renouvelable. A travers le CCR, le SDEE peut réaliser un accompagnement complet (technique, administratif et financier) des collectivités et développer la synergie des partenaires techniques (notamment sur la maîtrise de l'énergie avec l'ALEC Lozère Energie). Ce sont 30 projets, publics et privés qui ont été retenus dans ce contrat pour 8,5GWh de production de chaleur renouvelable. En 2020, 11 dossiers ont été validés. Le SDEE a été lauréat en 2020 de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région et de l'ADEME pour l'animation de la mission Chaleur Renouvelable pour la période 2021 – 2023.

Le SDEE peut aussi **accompagner les projets de production d'énergies renouvelables** en général. Le SDEE devrait aussi entrer au capital de la société d'exploitation de la nouvelle centrale photovoltaïque sur la commune de la Tieule. Le SDEE a aussi **valorisé son patrimoine foncier** en 2020 en installant des panneaux photovoltaïques sur des casiers de l'installation de stockage des déchets de Rédoundel.

### Lozère Energie

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Lozère Energie a été créée en 2011 pour mieux répondre aux enjeux énergétiques sur le territoire. Elle propose des **prestations aux collectivités adhérentes** au dispositif, qui relèvent d'un accompagnement du type assistance à maîtrise d'ouvrage. Cela correspond à des analyses des contrats d'énergie et d'exploitation, des diagnostics énergétiques de bâtiments communaux, des études d'opportunité d'énergies renouvelables, des diagnostics de qualité de l'air dans des bâtiments ainsi que des accompagnements pour la réalisation de travaux.

En dehors de ces prestations réalisées dans le cadre d'un service « Energies Collectivités », Lozère Energie peut réaliser des **Diagnostics de Performance Energétique (DPE)** et également le montage de dossiers de **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**. L'ALEC peut également réaliser des diagnostics radon, la Lozère ayant un potentiel significatif sur une grande partie de son territoire. Depuis 2018, elle est aussi compétente pour réaliser un **Bilan Carbone** ou un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). L'ALEC possède également les compétences nécessaires à la réalisation d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Elle a d'ailleurs été attributaire de la réalisation du volet énergie du diagnostic du Programme de Transition Energétique et Climatique en Aubrac (PTECA), démarche volontaire de plan climat du PNR Aubrac.

### Lozère Développement

Lozère Développement est l'agence **d'attractivité, d'accueil, d'inclusion numérique et d'innovation territoriale** du Département. Dans le cadre de cette dernière mission, Lozère Développement porte « Le Studio », une **cellule de prospective territoriale**. Il s'agit d'accueillir, chaque année, deux ou trois stagiaires de niveau Bac+5 qui vont explorer des axes de développement stratégiques pour la Lozère à un horizon de 5 à 10 ans. Le premier Studio a eu lieu en 2018 avec un travail sur le numérique, les ressources végétales et le bien-être. En 2019, c'est un travail sur les filières porc et hydrogène qui a été engagé. En 2020, la filière chanvre et la e-santé ont été traitées. En 2021, les deux sujets concernent l'habitat : la vacance et les formes d'habitat innovantes.

Depuis la fin de la période de stage initiale, le travail sur l'hydrogène continue d'être développé par Lozère Développement. Il était initialement concentré sur **l'avenir de l'hydrogène** en Lozère et son utilisation actuelle par un seul acteur, l'usine ArcelorMittal de Saint-Chély-d'Apcher. Ainsi ce travail s'est élargi à une **prospective sur la méthanisation** en Lozère, qui possède une forte ressource mais



diffuse et moins méthanogène. Il s'agirait donc **d'optimiser la ressource** en réunissant les intrants venant de chez différents producteurs sur une même unité de méthanisation puis sur une unité de purification du biogaz. Là encore, se pose la question du transport par route et des émissions de GES associées.

La question de la **destination du biogaz** est aussi en étude dans un département où il n'y a pas de réseau de gaz et où il faudrait donc développer un minimum l'infrastructure pour injecter dans le réseau. On peut aussi retrouver ici le travail initial puisqu'on peut obtenir de l'hydrogène à partir du biométhane via le reformage. Cette prospective n'est pas terminée et possède de fortes potentialités.

### Actions sur le territoire

Le Département de la Lozère a actuellement une **production d'électricité** sur son territoire bien **supérieure à ses besoins pour sa consommation**. Le Département contribue très fortement à la production d'énergies renouvelables par l'existence de **centrales hydroélectriques d'intérêt national**. Les gisements photovoltaïques de toiture et éoliens sont chacun estimés à 100 MW. De plus, des actions de valorisation énergétique des substrats méthanisables et de la biomasse forestière en bois énergie sont possibles.

En 2020, selon la délégation RTE Méditerranée, la consommation électrique du territoire correspond à 1% de la consommation de toute l'Occitanie, soit 0,5TWH. Tandis que le département produit près de 3% d'énergie renouvelables de la région, soit 0,6 TWH. En Lozère la production correspond à 50% d'éolien, 33% d'hydraulique et 17% de solaire. La couverture de la consommation par la production d'énergie renouvelable est donc de 120% contre seulement 53% pour l'Occitanie.

Le **positionnement** actuel au sujet de **l'éolien n'est pas favorable**. En effet, sur la partie Sud du département, le Parc National s'oppose à l'installation d'éoliennes, le parc naturel régional Aubrac a également inscrit dans sa charte sa volonté de non-développement des éoliennes sur son périmètre. Le Département n'est également pas favorable au développement des éoliennes bien que son avis soit uniquement consultatif.

Dans le cadre des objectifs de diminution de la consommation d'énergie et de rejet de gaz à effet de serre, le Département a déployé un **schéma des aires de covoiturage**, afin d'inciter à leur utilisation. De plus, un schéma départemental des mobilités devait être réalisé au sein des actions TEPCV, celui-ci n'a pas été réalisé du fait de la perte de compétence sur le sujet par la loi NOTRe.

Sur le territoire lozérien, aucun EPCI n'atteint les 20 000 habitants, seuil où un PCAET devient obligatoire. Le PNR Aubrac, bien qu'il dépasse les 40 000 habitants sur son territoire, est un syndicat mixte qui n'est pas à fiscalité propre et n'est donc pas concerné par l'obligation. Cependant, ce dernier est actuellement le seul sur le territoire à avoir engagé une **démarche volontaire**, qu'il a choisi d'appeler **Programme de Transition Energétique et Climatique en Aubrac (PTECA)**. L'enjeu est de connaître les consommations énergétiques et émissions de GES du territoire, d'évaluer les productions potentielles d'énergies renouvelables et de connaître la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Le but est alors de définir **des objectifs de réduction des consommations et des émissions, de production d'énergie renouvelable, et d'adaptation au changement climatique**.

Après la réalisation du diagnostic territorial par Lozère Energie, pour le volet énergie et Solagro, pour le volet climat, le PNR Aubrac est actuellement dans une phase de définition de sa stratégie, qui sera suivie de la réalisation d'un programme d'actions. Il ressort notamment du diagnostic que plus de la moitié de la consommation du territoire est d'origine non renouvelable et que les secteurs les plus consommateurs sont les transports et l'habitat.



Au niveau de la **production** du territoire, **un tiers est d'origine renouvelable**. Le choix a d'ailleurs été fait de ne pas considérer les 11 grands barrages hydroélectriques dans l'étude. Le PNR souhaitant accompagner la démarche REPOS de l'Occitanie, il va devoir pour cela réduire sa consommation et augmenter sa production d'énergies renouvelables. Il a ainsi été fait une étude des potentiels du territoire, notamment par la réalisation d'un **cadastre solaire** (solaire thermique et photovoltaïque), d'une cartographie des potentiels de méthanisation, des études sur le bois-énergie, la géothermie. Le seul enjeu pour l'hydroélectricité est le maintien de la production actuelle. Le PNR a d'ailleurs déjà **soutenu la mise en service d'une unité de méthanisation** Méthanaubrac et participe au lancement et l'étude de faisabilité d'une nouvelle.

En ce qui concerne les émissions de GES, le territoire est cohérent avec son activité d'élevage puisque le secteur agricole est responsable de 80% des émissions du territoire. Avec un potentiel de réduction des émissions de 10% dans le secteur (si non modification du nombre de bovins), il convient donc d'améliorer la séquestration du carbone.

Dans le cadre d'une démarche globale, le PNR a déjà prévu la réalisation d'un **schéma directeur vélo** mais également d'un **plan de mobilité simplifié**. Le but est là d'optimiser la mobilité sur le PNR, en passant par l'encouragement des modes moins polluants, la lutte contre l'isolement et la précarité énergétique et le renforcement de la multimodalité. Dans ce cadre, une expérimentation de **covoiturage courte distance** (Ecosyst'm) est en déploiement sur la commune d'Argences en Aubrac (dans l'Aveyron).

Dans le cadre de son PTECA, le PNR a également lancé, avec Lozère Energie, un programme expérimental de réalisation de **Schémas directeurs des Energies simplifiés** sur 5-7 communes de l'Aubrac Lozérien. Les communes vont être accompagnées sur un état des lieux de leurs consommations et l'identification de leviers d'action, suite à un appel à candidatures en janvier 2021.

Le PNR Aubrac est également **guichet unique** du Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) Renov' Occitanie après avoir répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la région avec Lozère Energie, le PNR Grands Causses et l'association de consommateurs CLCV 48. Il s'agit d'accélérer la rénovation énergétique des logements privés dans la région en réalisant un accompagnement sur la définition de la solution mais également technique et financier.

## Conclusion

A travers TEPCV, le Département a mis en place des aires de covoiturage permettant ainsi le développement de cette pratique sur le territoire. Cependant, aucun suivi n'a été réalisé par la suite. Cette dynamique initiale n'a pas donné lieu à un plan d'action afin d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle de la Région mais aussi ceux fixés à la suite de TEPCV. Cela s'explique en partie par l'absence de compétences réglementaires et de moyens humains pour permettre de continuer et d'approfondir cette démarche. Malgré cela, les satellites en partie financés par le Département, ont des actions en faveur de la transition énergétique. En particulier, la prospection sur l'hydrogène qui pourrait permettre au Département de s'investir dans ces thématiques.



Au niveau de la production, les énergies renouvelables sont relativement présentes sur le département mais il faudra aller plus loin pour répondre aux objectifs de la Région. Il est donc important d'étendre ce secteur en Lozère. L'énergie éolienne n'est pas la ressource renouvelable la plus favorisée sur le territoire car il y a une volonté de ne pas aller sur ce type de production. De plus, des contreparties environnementales existent sur les énergies renouvelables notamment pour la biodiversité et le recyclage des matériaux et des batteries. Cette vision démontre de la nécessité de développer une analyse en amont afin d'identifier les énergies qui seront les plus appropriées au territoire mais aussi leurs impacts dans le temps.

L'initiative du PNR en faveur de la transition avec la création du PCAET démontre l'utilité de cet outil pour la Lozère mais aussi le fait que celui-ci soit réalisable et utile même s'il n'est pas obligatoire.

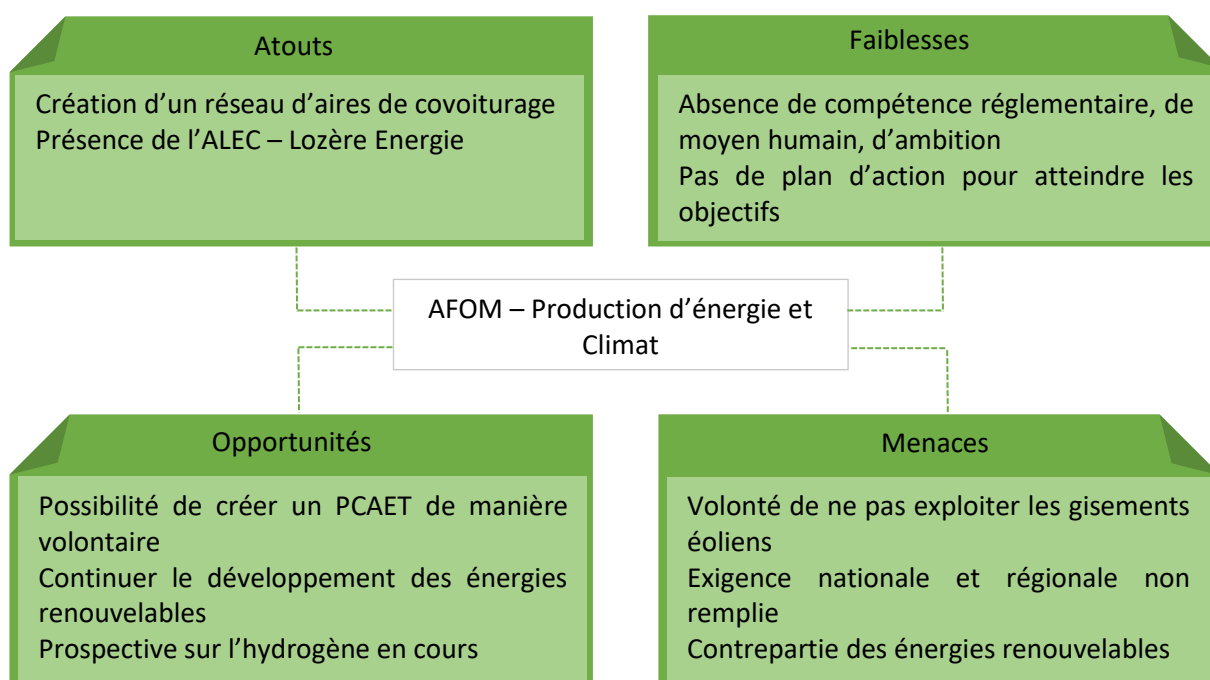


Figure 25 : Analyse de la politique publique Production d'énergie et Climat (AFOM)



# Rénovation énergétique

## Contexte réglementaire

### Europe

Dans le cadre du **Pacte vert** (2019), l'Europe a lancé plusieurs plans d'action afin de répondre à ses ambitions. Le lancement d'une vague de rénovation pour de meilleures performances énergétiques en fait partie. L'objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5% pour 2030. Il est aussi de doubler le taux de rénovation et de veiller à ce que celles-ci entraînent une augmentation de l'efficacité énergétique. L'Europe a donc pour objectif de rénover 35 millions de bâtiments d'ici 2030, entraînant la création de 160 000 emplois verts.

#### Objectifs européens

- **Améliorer les performances énergétiques des bâtiments de 32% en 2030**
- **Doubler le taux de rénovation**

### France

La **loi de transition énergétique pour la croissance verte** (2015) est dotée d'un fond de financement de près de 1,5 Milliard d'euros. Cette loi permet d'accompagner les territoires dans la réalisation des objectifs fixés. Parmi ceux-ci, l'un d'eux est de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence de 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Pour cette même référence, la consommation primaire d'énergies fossiles a aussi pour but d'être réduite de 30% en 2030. La loi fixe comme objectif de 500 000 rénovations à compter de 2017 afin de réaliser des économies d'énergie mais aussi financières. Dans ce cadre, la stratégie de **lutte contre la précarité énergétique (2010)** développée à la suite de **Grenelle 2 (2010)**, a été poursuivie. Cette stratégie s'appuie sur des aides au logement mais aussi sur le programme d'intérêt général (voir fiche « Social »).

La **Loi climat et résilience (2021)** devrait viser à la déclinaison des plans de programmation pluriannuelle en objectifs régionaux à travers leur prise en compte lors de l'élaboration du SRADDET. La loi devrait aussi imposer certaines contraintes. En effet, les propriétaires louant des logements classés en passoire thermique c'est-à-dire, classés énergétiquement F et G ne pourraient pas augmenter le loyer. En parallèle, l'intégration du plan pluriannuel de travaux et de provisions dans le fonds de travaux de la copropriété permettrait de faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés.

Le **Plan de relance** prévoit une enveloppe de 4 milliards d'euros répartis entre les collectivités territoriales et l'Etat afin de rénover énergétiquement les bâtiments publics. Ces dotations seront associées à des candidatures d'appel à projets soumis à deux critères : la capacité à mettre en œuvre rapidement le projet et la performance environnementale du projet.

La **réglementation environnementale 2020** (RE 2020), vise à continuer l'amélioration de la performance énergétique des constructions neuves tout en diminuant leur impact carbone. Cette réglementation insiste sur la performance de l'isolation, l'ensemble des émissions du bâtiment sur tout son cycle de vie et l'adaptation au changement climatique.



Le **plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques** (2017) vise à réduire les polluants atmosphériques en incitant à la rénovation thermique des logements notamment à travers les crédits d'impôts, les prêts bonifiés et les programmes d'aide (CEE et ANAH).

#### Objectifs nationaux

- **Réduire la consommation énergétique des bâtiments de 50% en 2050**
- **Atteindre les 500 000 rénovations**
- **Lutter contre la précarité énergétique**

#### Région Occitanie

La Région Occitanie a développé son deuxième schéma REPOS : **Région à Énergie POSitive** (2019). Ce schéma va plus loin que le SRADDET. En effet, l'objectif principal de ce schéma est de faire de l'Occitanie une région à énergie positive. Le but est de réduire l'énergie consommée notamment par une baisse de la consommation générale des logements. Elle se fait à travers le changement de chauffage traditionnel pour des pompes à chaleur haute performance, et la rénovation énergétique des bâtis. Ainsi, tous les nouveaux bâtiments construits doivent être à très haut niveau de performance. De plus, au niveau des anciens bâtis, la Région s'est fixée comme objectif la rénovation de 52 000 logements par an en moyenne jusqu'en 2030 puis de 75 000 logements par an en moyenne au-delà. Dans le cadre de cet objectif REPOS, la Région vient en aide aux particuliers à travers les éco-chèques logement et mobilité. Il s'agit de favoriser des modes de transports propres et la rénovation des logements dans un but d'économie d'énergie.

Dans le cadre de ce schéma, en 2019, la Région a mobilisé 39 milliards d'euros pour l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Région a par ailleurs lancé un appel à projets « bâtiment noWatt » pour les bâtiments économes en énergie et valorisant des matériaux locaux. L'objectif est de développer des opérations de construction ou de rénovation innovante limitant leur empreinte énergétique tout au long de son cycle de vie.

En 2020, la Région a par ailleurs lancé un **plan de bâtiment durable Occitanie** (2021), permettant d'impulser une dynamique de transition écologique au sein des acteurs du bâtiment. Le plan est la déclinaison des objectifs REPOS au niveau de ce secteur. Ils sont regroupés autour de 5 axes : le soutien à l'innovation, la valorisation des savoir-faire, la mise en cohérence des actions publiques/privées, l'accompagnement technique mais aussi le développement de nouveaux services financiers plus adaptés.

#### Objectifs régionaux

- **Baisser la consommation des logements**
- **Rénover 52 000 logements par an pour 2030 puis 75 000 par an**
- **Atteindre un très haut niveau de performance pour les nouvelles constructions**



## Actions réalisées par le Département

Le patrimoine bâti en Lozère est relativement ancien et donc peu performant au niveau énergétique. Sa situation en zone de montagne apporte de plus des contraintes climatiques. Les revenus moyens de la population étant assez faibles, des aides sont mises en place pour aider les ménages à rénover leurs logements.

Un **Programme Habiter Mieux** a été lancé en 2011 en partenariat avec l'ANAH et les EPCI pour l'accompagnement à la rénovation des logements privés en soutien aux ménages en situation de précarité énergétique. Les familles pouvaient ainsi demander les aides de l'ANAH et l'Aide à Solidarité Ecologique. Ce programme se faisait alors dans le cadre d'un **Contrat Local d'Engagement (CLE)**. Ce programme a fonctionné de 2011 à 2013 puis a été reconduit jusqu'en 2017.

Lors de l'appel à projet LTECV, il a été décidé de mettre en place un **PIG** (Programme d'Intérêt Général) **Habiter Mieux**, dans le cadre de l'action 8, sur la période 2013-2017. L'objectif de ce PIG était de permettre aux ménages modestes de profiter du dispositif « Habiter mieux » et de bénéficier gratuitement de consultation techniques, d'aide à l'élaboration du projet et des dossiers de financement et de DPE avant et après leurs travaux. En 2018, un deuxième **PIG « Lutte contre la précarité énergétique »** a été mis en place pour la période 2018-2021.

Actuellement, un **nouveau PIG** est en préparation. Il devrait être dans la continuité de l'ancien en ouvrant éventuellement les aides aux **propriétaires bailleurs** qui accepteraient, en échange, que leur logement entre dans la catégorie du logement locatif social avec des conditions sur les loyers et les types de ménages accueillis. Ces programmes sont importants car ils permettent d'offrir des aides aux ménages en précarité même s'ils ne se situent pas sur un périmètre d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et permettent donc de traiter l'ensemble du territoire.

Le Département a le rôle de maîtrise d'ouvrage sur ces programmes. Il gère également l'animation et il a fait le choix d'apporter une **aide forfaitaire** de 250 ou 500€ par dossier pour les travaux de rénovation. Lozère Énergie et Oc'Téha sont les opérateurs de ce PIG. En plus de l'amélioration des conditions de vie dans les logements, les travaux réalisés doivent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les dépenses en énergie pour l'occupant.

L'évaluation de ce dispositif se fait principalement via le nombre de dossiers traités car la différence de consommation énergétique et donc les gains entre les DPE avant et après travaux, est peu analysé. Il n'est pas non plus demandé dans le cadre des rénovations d'atteindre un seuil défini comme le label BBC par exemple. Le Département s'est juste aligné sur les objectifs de l'ANAH soit une réduction de 30% de la consommation énergétique. Il est **difficile de mesurer le réel impact de ce dispositif** bien qu'il soit très utilisé puisqu'il remplit toujours ses objectifs en termes de nombre de dossier.

Le Département apporte également des aides aux ménages via le **Fond de Solidarité Logement (FSL)** pour aider les ménages en très grande précarité énergétique à maîtriser leurs coûts en énergie. Cette aide est détaillée dans la fiche « Social ».

### Actions réalisées

- **PIG Lutte contre la précarité énergétique**
- **Financement de rénovations par les contrats territoriaux**



Dans les deux dispositifs logements et équipements des communes des **contrats territoriaux**, ce sont 6 projets (sur 275), dans la première génération des contrats (2015-2017), qui avaient pour but une action directe sur les consommations énergétiques (rénovation thermique ou changement d'un système de chauffage sur des logements communaux ou bâtiments publics) et 7 (sur 147) pendant la seconde génération (2018-2021).

Si on accumule ces projets, le Département a alors financé pour 22% et 19% du montant total cumulé. Cependant, les projets du dispositif logement concernent en majorité des rénovations et réhabilitations. Ils ont tous un effet indirect, voulu ou non, sur les consommations.

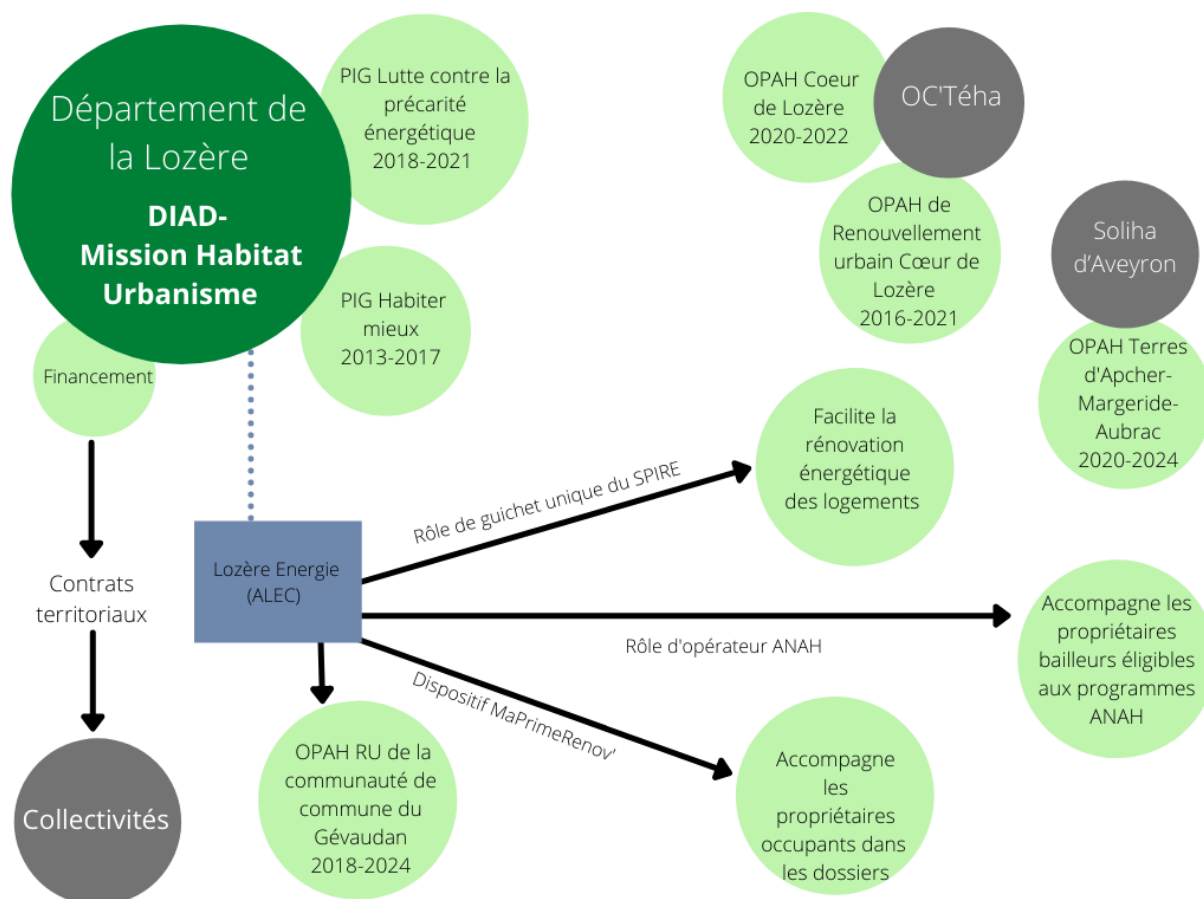


Figure 26 : Organisation de la politique de rénovation énergétique et des mesures qui s'inscrivent dans la transition

### Actions réalisées par les satellites

Une **Plateforme de Rénovation Énergétique** de l'Habitat a été mise en place de 2015 à 2020. Elle est gérée par l'ALEC et a pour objectif d'être un guichet unique pour les ménages pour leur accompagnement dans le parcours d'un projet de rénovation thermique (action 9 LTECV). Elle sert à donner du lien entre les différentes aides et à orienter les foyers correctement dans leurs démarches.



A partir de 2021, Lozère Énergie est également devenu **guichet unique pour le SPIRE Rénov'Occitanie** en partenariat avec d'autres acteurs depuis l'Appel à Manifestation d'Intérêt. Le guichet unique vise à faciliter la rénovation énergétique des logements de la région. En 4 ans, la Région a annoncé l'objectif de rénover 45 000 logements dans le cadre du SPIRE, permettant ainsi de réduire de 40% leurs consommations d'énergies. L'ADIL48 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) assure une aide juridique au sein de ce guichet.

Lozère Énergie est aussi **un opérateur ANAH**. Dans ce cadre, l'agence accompagne les propriétaires éligibles aux programmes ANAH, dans leurs démarches d'amélioration de l'habitat. Elle est actuellement opératrice de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) de renouvellement urbain sur le centre bourg de Marvejols et la communauté de commune du Gévaudan. Ce programme permet aux propriétaires occupants et bailleurs de s'engager à avoir **une amélioration énergétique de 35%** à l'issue des travaux de rénovation.

Dans le cadre du dispositif **MaPrimeRenov'**, créée par l'Etat et l'ANAH, Lozère Energie aide les propriétaires occupants pour leurs dossiers à travers des **conseils** et de **l'accompagnement** numérique.

En 2021, le Studio, la cellule prospective de Lozère Développement, engage une **réflexion globale** autour du logement à l'échelle de la Lozère, sur la **réhabilitation et les formes innovantes**. Ce travail est donc en relation avec les questions de précarité et de consommation énergétique, d'artificialisation des sols et d'impact des constructions sur l'environnement et les paysages.

### **Actions sur le territoire**

**Plusieurs OPAH sont présentes** sur le territoire dont 2 ont pour opérateur OC'Téha :

- l'OPAH « **Cœur de Lozère 2020-2022** » pour un périmètre de 7 communes
- l'OPAH de « **Renouvellement urbain Cœur de Lozère** » sur le centre bourg ancien et l'avenue Foch de Mende pour la période 2016-2021.

Une autre OPAH a pour l'opérateur Lozère Energie : l'OPAH RU « **Opération de revitalisation du centre bourg de Marvejols et du développement du territoire de la communauté de commune du Gévaudan 2018-2024** ». Enfin l'OPAH « **Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac 2020-2024** » a pour opérateur Soliha Aveyron. Le Département soutient financièrement les OPAH à hauteur de 30 000€.

Dans le cadre de la Stratégie touristique Lozère 2017-2021, le Département encourage à l'évolution des pratiques touristiques en matière de développement durable. Pour les **hébergements touristiques**, un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME est ouvert pour les établissements qui s'engagent donc une démarche de tourisme durable, notamment avec des actions **de rénovation énergétique**.



## Conclusion

Le bâti en Lozère est relativement ancien et donc peu performant énergétiquement. Pour permettre à tous d'accéder à la rénovation énergétique, le Département a mis en place un PIG en complément des OPAH sur son territoire pour aider les familles modestes. Les aides forfaitaires proposées aux familles ont toutefois diminué au fil des programmes d'aide. De plus, il est difficile d'estimer l'impact réel de ces rénovations en termes de gain énergétique car il n'y a pas de réel suivi sur ce sujet.

Pour permettre la continuité de ces aides à la rénovation, un nouveau PIG ou un programme équivalent est nécessaire car les besoins restent importants sur le territoire.

Lozère Energie est un acteur prépondérant dans le cadre de cette thématique et de ces diverses actions. Son implication est présente dans les différentes aides (PIG, aides de l'ANAH, certaines OPAH...). Bien qu'il y ait de nombreuses possibilités d'aide à la rénovation, cette multiplicité peut nuire à l'efficacité du dispositif.

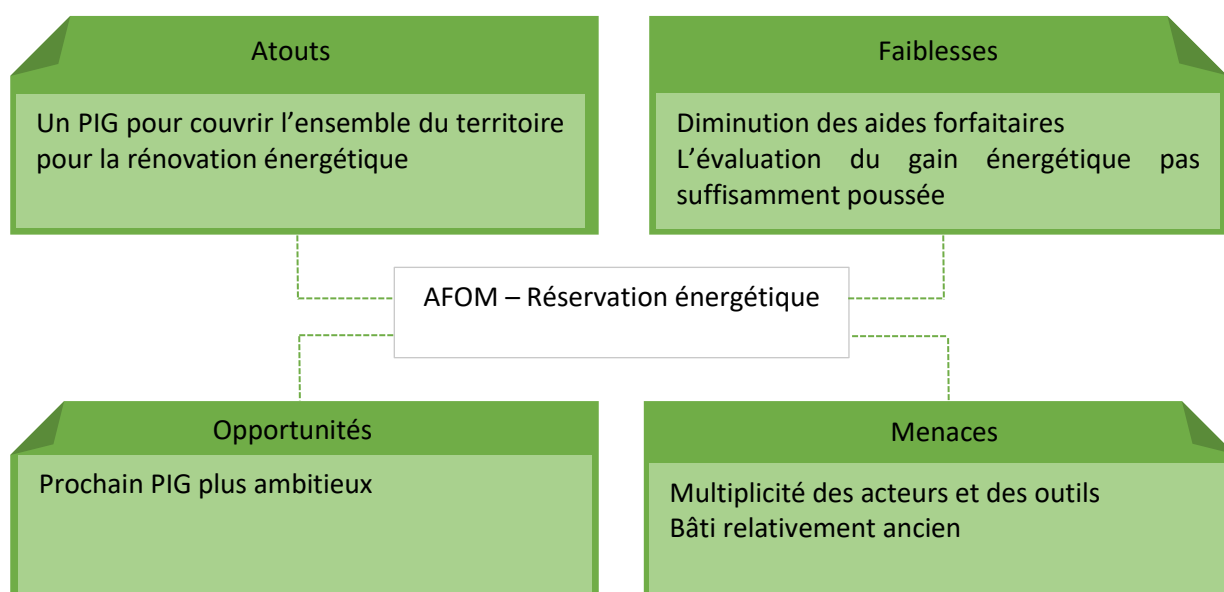


Figure 27 : Analyse de la politique publique Rénovation énergétique (AFOM)

# Conclusion

L'analyse de ces différentes thématiques à travers les AFOM a permis de souligner des forces mais aussi des faiblesses au sein des politiques publiques.

Une grande partie des actions du Département pour la compétence de solidarité territoriale se fait par les contrats territoriaux. Il s'agit de contractualisations pour accompagner et aider les territoires dans leurs projets. Certains de ces contrats intègrent une dimension de transition mais celle-ci n'est ni obligatoire ni encouragée. De plus, il n'y a pas de catégorisation et de suivi des contrats permettant d'identifier ceux en lien avec la transition et d'analyser leurs bénéfices.

Il est possible de voir que les nouvelles stratégies récemment créées intègrent pour certaines un objectif de transition comme dans la feuille de route des assises départementales de l'eau ou le projet de PAT.

En revanche, pour certaines autres thématiques, des manques ont pu être relevés sur la prise en compte. C'est par exemple le cas de la politique jeunesse, sociale ou encore tourisme. En effet, les documents cadres de ces politiques n'intègrent pas ou peu de prise en compte environnementale.

Certaines thématiques ne sont de plus pas couvertes par une réelle stratégie ou feuille de route permettant de les cadrer et d'envisager leur évolution sur du long terme. La biodiversité et l'agriculture par exemple sont deux domaines qui risquent d'être fortement touchés par le changement climatique. Bien que la biodiversité soit en partie traitée par le Schéma des ENS et l'agriculture par des conventions et le futur PAT, elles ne possèdent pas de réel cadre prévoyant les futurs impacts et des stratégies pour les adapter.

# ENJEUX

Après avoir réalisé le diagnostic pour chacune des thématiques, il s'agit d'identifier les enjeux pour la Lozère en termes de transition énergétique et écologique, objectif de ce travail. Ces enjeux ont été tirés d'après le diagnostic et les analyses AFOM de chaque fiche.

Il a ensuite fallu organiser ce travail de réflexion. Le choix a été fait d'utiliser une carte mentale afin de trier et regrouper de manière graphique les différents enjeux. Puisqu'un travail transversal de diagnostic a été effectué, il en ressort des enjeux transversaux mais également thématiques. A travers tous ceux identifiés, la question sera de savoir à quels enjeux donner de l'importance à travers la volonté politique de construction de la stratégie.

La carte mentale est organisée en 5 branches, matérialisées par les 5 couleurs. Ces branches sont toutes accrochées au centre sur la question de l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, à laquelle la stratégie entend répondre. Les branches rouge et violette correspondent aux enjeux qui entrent dans l'adaptation des stratégies existantes. Pour le rouge, il s'agit de poursuivre dans cette voie pour des stratégies opérationnelles intégrant déjà des dimensions de transition. Pour la branche violette, il s'agit d'adapter à la transition écologique des stratégies thématiques existantes afin qu'elles s'intègrent dans l'objectif global.

Du côté orange, on retrouve des enjeux qui concerneraient de nouveaux schémas opérationnels thématiques. En bleu, sur le côté gauche de la carte, il s'agit d'enjeux impliquant une prise en compte dans les pratiques internes de cette transition écologique et énergétique. Enfin la branche verte supérieure et transversale est relative à l'organisation et au portage de la stratégie.

Il a été fait le choix d'associer à la justification des enjeux un cadre concernant un ou des perspectives d'actions identifiées au regard de l'enjeu. Ces perspectives sont ressorties du travail de diagnostic et des entretiens réalisés.

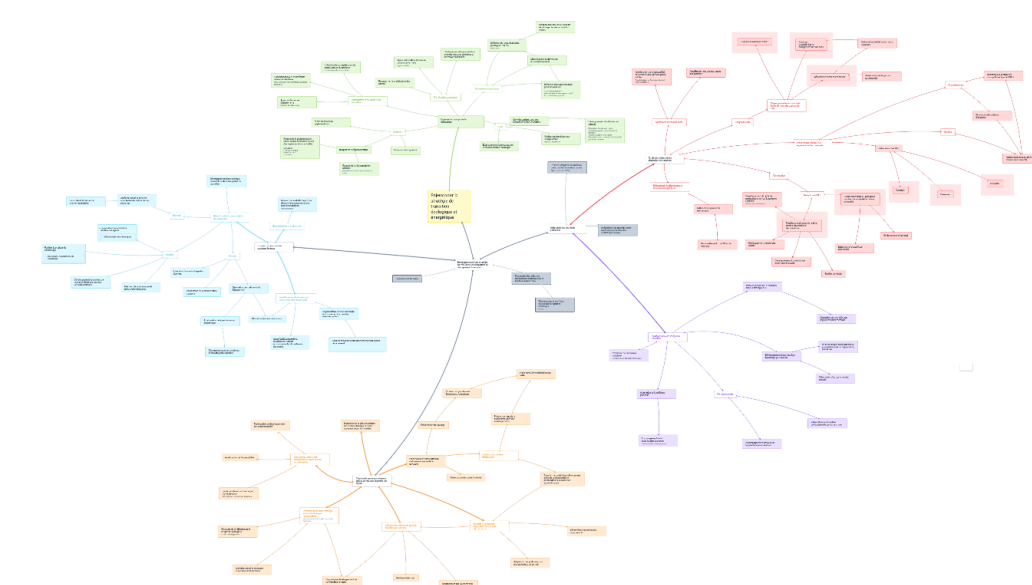


Figure 28 : Carte mentale des enjeux

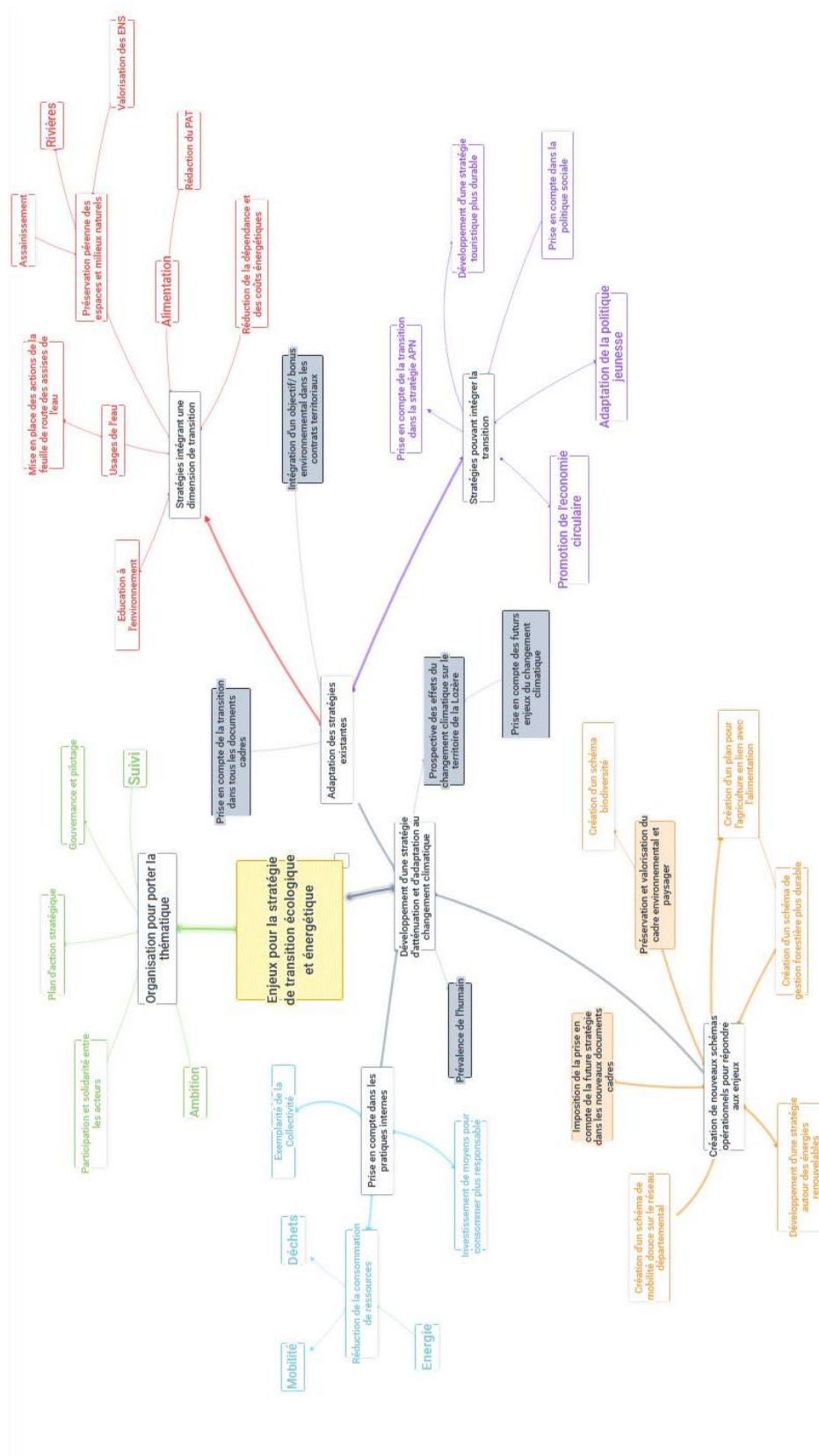


Figure 29 : Carte mentale des enjeux simplifiée

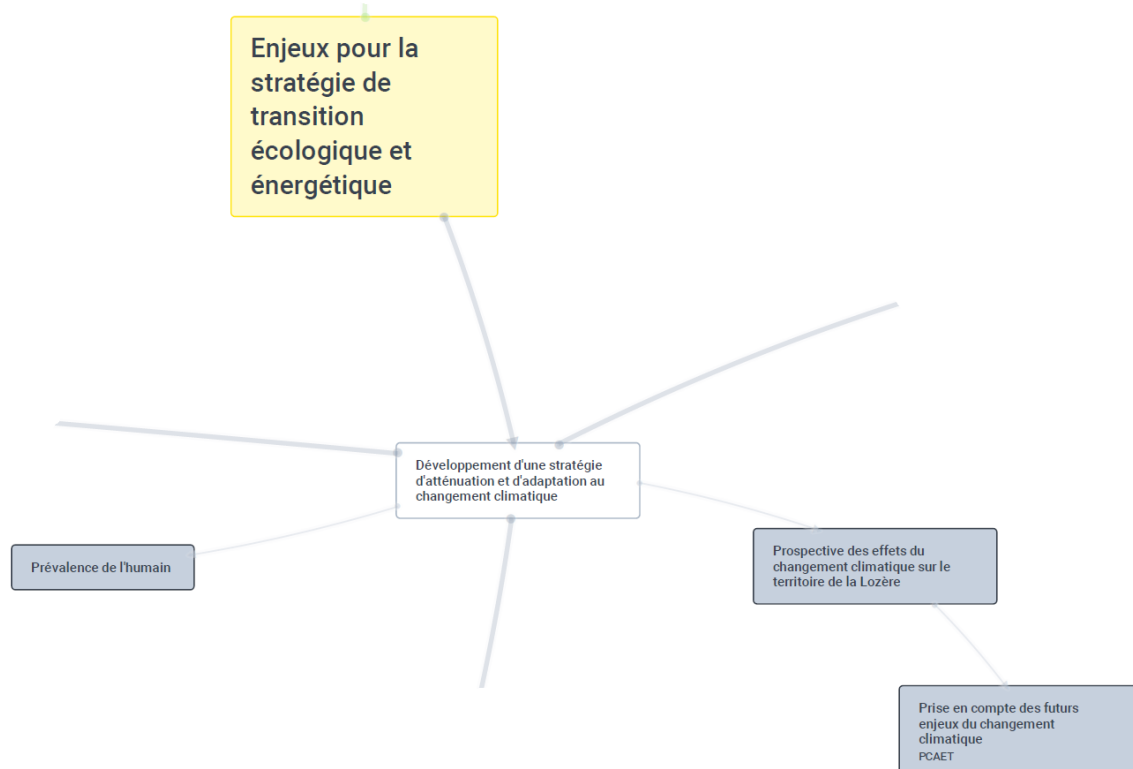


Figure 30 : Zoom sur l'enjeu central de la carte mentale des enjeux

## Développement d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (territoire résilient)

Cette stratégie se veut globale et répond aux enjeux du changement climatique. Elle doit également s'adapter aux habitants du territoire et prendre en compte leurs capacités pour ne laisser personne de côté.

Pour répondre à cette problématique adaptée au territoire de la Lozère, une étude prospective sur les effets du changement climatique devra être réalisée. Elle permettra de réaliser une analyse de ces effets sur toutes les thématiques abordées. La stratégie devra résorber les risques identifiés en profitant des potentialités du territoire. Selon les volontés politiques, la stratégie sera plus ou moins engagée dans certaines thématiques.

La mise en place des actions devra se traduire par la création de nouvelles stratégies, l'orientation de celles déjà existantes mais aussi une implication dans les politiques internes. La mise en pratique se traduit par l'intégration de cette stratégie globale dans chacune des stratégies mais aussi par un effet rétroactif des stratégies sur la prise en compte du changement climatique. C'est-à-dire que chaque stratégie créée va également enrichir la stratégie globale. Toutes ces stratégies doivent être liées par des objectifs communs d'atténuation et d'adaptation.

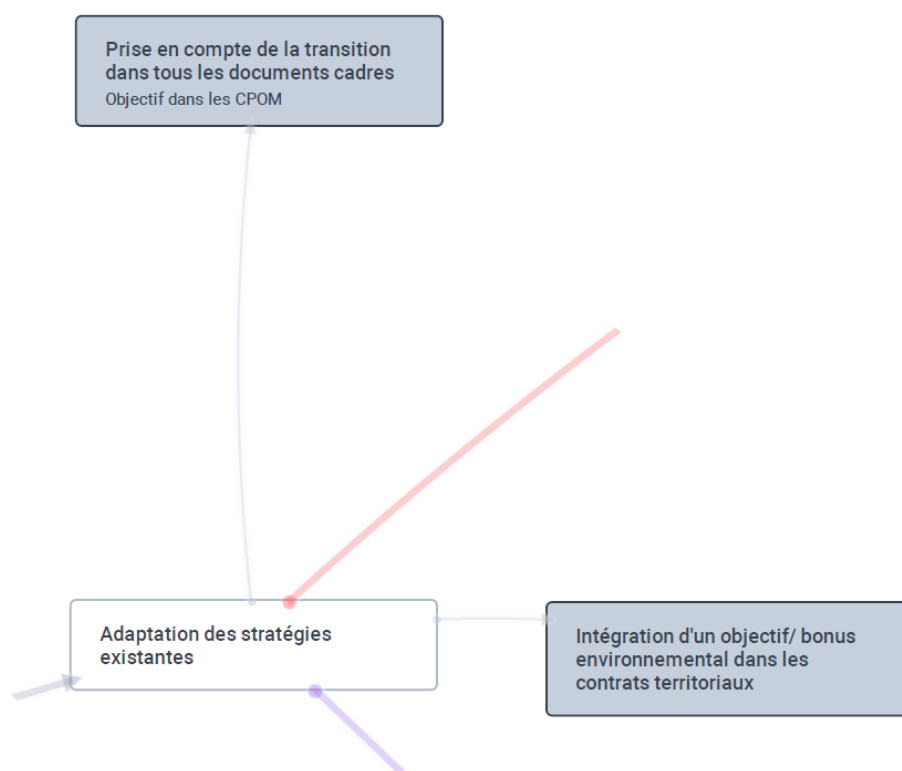


Figure 31 : Zoom sur une des branches de la carte mentale des enjeux

## Adaptation des stratégies existantes

Pour remplir les objectifs d'adaptation au changement climatique, certaines stratégies existantes peuvent s'adapter pour intégrer les nouveaux enjeux. Parmi elles, certaines prennent déjà en compte certains de ses aspects environnementaux et pourraient intégrer des ajustements vis-à-vis du changement climatique. La stratégie va devoir être transversale et intégrée. Elle concerne toutes les thématiques et sa prise en compte peut se faire dans tous les documents cadres de l'action départementale, existants ou futurs.

## Intégration d'un objectif ou d'un bonus environnemental dans les contrats territoriaux

Les contrats territoriaux représentent une grande partie de la politique et du budget du Département. En 2021, ces contrats représentent 15,6% du budget d'investissement de la Collectivité, soit 4,6% du budget total. Ils ont ainsi une grande importance pour les collectivités et le développement vers les territoires. Certains des projets proposés entrent déjà dans des thématiques de transition comme pour les projets de rénovation. Cependant, il n'y a pas de demande ou de bonus pour valoriser ces projets et impulser une dynamique auprès des collectivités. Pour favoriser la diffusion des objectifs de transition sur le territoire, une action sur les contrats territoriaux serait une porte d'accès auprès des communes pour les pousser à s'engager pour la transition.

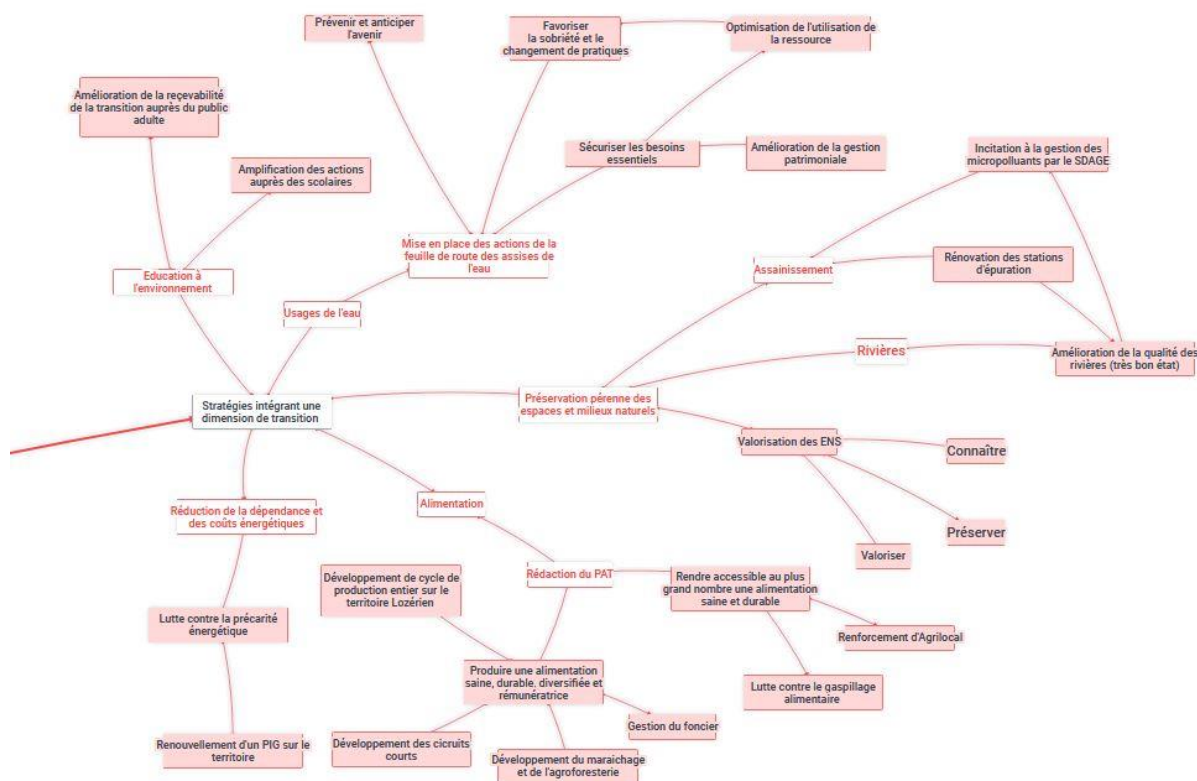


Figure 32 : Zoom sur la branche "stratégies intégrant une dimension de transition" de la carte mentale des enjeux

## Stratégies intégrant une dimension de transition

A travers les stratégies déjà développées et mises en place par le département, certaines comprennent un volet sur les thématiques de transition énergétique et écologique. Ainsi, cette nouvelle stratégie permettrait de valoriser les actions et de les approfondir afin de répondre à une problématique globale.

### Amplification des actions d'éducation à l'environnement

Actuellement, la politique d'éducation à l'environnement intègre déjà des dimensions de transition dans les actions réalisées. Elle est concentrée autour d'actions faites par l'association REEL et vise un public uniquement scolaire. L'implication du Département se fait au travers des subventions pour le RÉEL et des CEEL, il n'a pas d'action en direct portées en propre. De plus, le public adulte n'est pas ciblé par les actions de sensibilisation. Une action auprès de ce public est importante bien qu'il puisse déjà être atteint au travers des scolaires. Elle doit permettre de sensibiliser ce public aux enjeux du changement climatique, de rendre acceptables les actions menées dans le cadre de la transition et de favoriser l'appropriation du sujet auprès des habitants pour en devenir des acteurs.

### Usage de l'eau

La thématique des usages de l'eau a été traitée au travers de la feuille de route des assises départementale de l'eau (2020-2027). Elle vise à la sobriété des usages, au changement des pratiques, à la sécurisation des ressources et à l'anticipation de l'avenir. Il faut par exemple prendre en compte l'amélioration des rendements des réseaux et l'optimisation de l'utilisation de la ressource pour un usage plus maîtrisé.

Cette stratégie s'intègre dans la future stratégie d'adaptation au changement climatique, celle-ci n'a pas nécessité de changer ses axes et orientations. Dans le cadre de cette stratégie il est important de réaliser les actions identifiées dans la feuille de route mais aussi de réaliser un suivi. La thématique de



## ENJEUX

la quantité est ainsi traitée si toutes les actions prévues sont mises en place, toutefois la qualité de l'eau reste une préoccupation à avoir vis à vis du changement climatique. En effet, la diminution de la quantité d'eau risque, de plus, de causer une concentration en polluants plus élevée.

### Pérennité des espaces et milieux naturels

La pérennité des espaces et des milieux naturels n'est pas un enjeu en soi mais un objectif nécessitant de répondre à plusieurs enjeux afin de l'atteindre.

Le Département de la Lozère est très peu urbanisé ce qui lui permet d'avoir des espaces naturels très importants qui doivent être préservés à plusieurs titres. En 2014, 72 ENS ont été identifiés comme étant à protéger, parmi eux 50 sites ont été identifiés comme présentant des menaces. Seulement 17 sites ont été retenus comme priorité pour concentrer les aménagements. Ainsi le schéma des ENS prévoit la valorisation, la préservation et la connaissance de ces milieux. Des actions ont été réalisées en 2021 sur la valorisation de 5 ENS. Les ENS restants présentant encore des menaces, ces actions pourront être étendues au fil des années pour en protéger et en valoriser un maximum.

La gestion de l'eau est également essentielle car elle impacte les rivières, milieu très sensible au changement climatique et aux pollutions. La politique de gestion actuelle des rivières est positive puisqu'elle vise une qualité d'eau supérieure à ce qui est exigé par la réglementation. Au niveau de l'assainissement, des actions restent à mener sur la rénovation des stations d'épuration et la gestion des micropolluants. Cette gestion des micropolluants passe par une incitation auprès de l'Agence de l'eau et des comités de bassins pour que cette thématique soit intégrée dans le futur SDAGE, celle-ci n'étant pas considérée comme prioritaire actuellement.

### Alimentation

Une stratégie devrait être mise en place sur l'alimentation au travers du PAT suite à l'appel à projet national. Il devrait permettre la mise en place d'un diagnostic afin de mieux identifier les enjeux du territoire. Deux des axes du PAT intègrent des enjeux liés à la transition, le premier vise une alimentation plus durable qui doit répondre aux enjeux de production locale. Pour cela, il vise par exemple à régler le problème de disponibilité et de morcellement des parcelles, à développer les filières de l'agroforesterie et du maraîchage ainsi que les ateliers de transformations pour avoir des filières alimentaires entièrement locales. L'autre axe vise à lutter contre le gaspillage alimentaire et à développer les initiatives de circuits courts. Pour ce dernier point, le Département peut s'appuyer sur Agrilocal en favorisant sa généralisation à tous les collèges et à d'autres publics. Il est déjà prévu que cette stratégie intègre les objectifs de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Il est en effet nécessaire de s'appuyer et se coordonner avec les autres enjeux de la stratégie comme celui de l'accroissement de la sensibilisation de l'éducation à l'environnement.

### Réduction de la dépendance et des coûts énergétiques

Dans l'objectif de réduction des consommations énergétiques et pour l'aide sociale, des actions sont menées pour lutter contre la précarité énergétique. En effet cette précarité dépasse les 20% voire même les 36% sur le Nord du territoire. Des PIG ont ainsi été établis pour couvrir l'ensemble du territoire. Le dernier PIG a pour projet de traiter 150 dossiers pour 2021.

Ces actions permettent de rénover les logements et ainsi limiter les pertes énergétiques tout en diminuant les factures pour les familles modestes. Il est donc important de maintenir cet outil ou un autre programme équivalent sur le territoire, soutenu ou non par l'Etat, en réponse à la forte précarité énergétique du territoire.

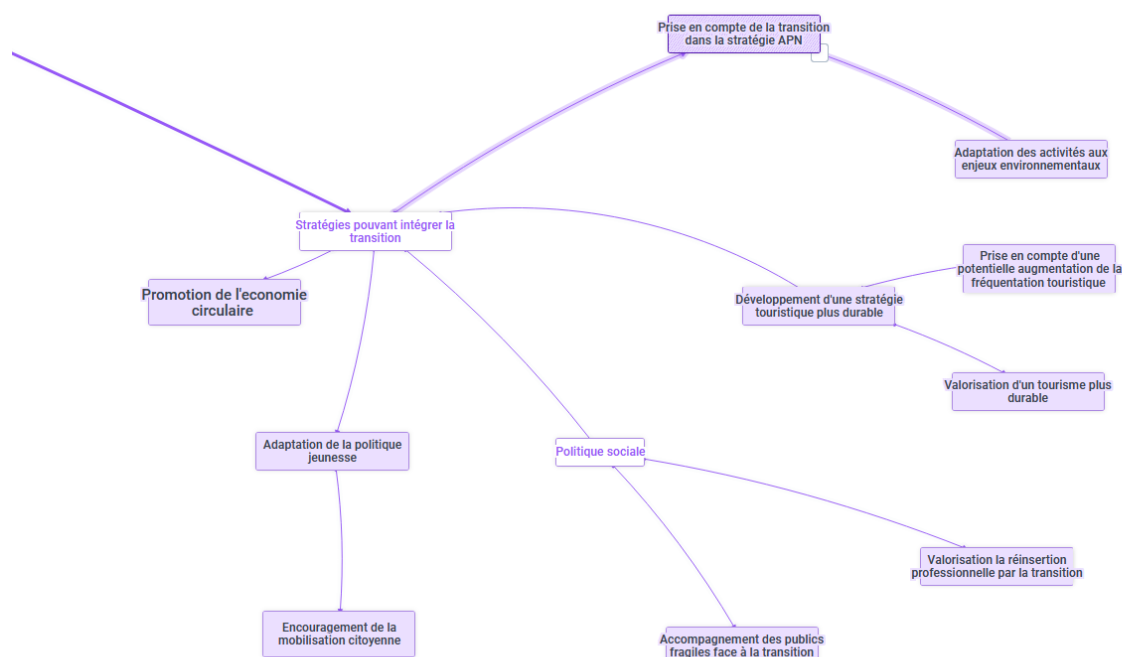


Figure 33 : Zoom sur la branche "stratégies pouvant intégrer la transition" de la carte mentale des enjeux

## Stratégies pouvant intégrer la transition

Certaines stratégies développées actuellement par le Département ne prennent pas encore en compte les objectifs de transition. Or pour pouvoir atteindre ses objectifs d'adaptation au changement climatique, la prise en compte doit être transversale. Ces stratégies peuvent être orientées pour intégrer une prise en compte de ces sujets.

### Promotion de l'économie circulaire

Le Département n'a pas d'action directe sur l'économie circulaire puisqu'il n'a pas de compétences sur le développement économique ni sur la gestion des déchets. Il peut toutefois encourager les démarches qui se font en ce sens. Certaines actions peuvent toutefois être menées par le Département, c'est le cas de Agrilocal qui rentre dans les thématiques d'économie circulaire. Ainsi d'autres projets de ce type pourraient être portés ou soutenus par le Département. L'économie circulaire est un des axes forts de la transition par son changement des habitudes de consommation et son respect des ressources tout au long du cycle. Cet enjeu peut se voir à plusieurs échelles et notamment au sein du Département pour ses besoins internes.

### Prise en compte de la transition dans la stratégie APN

Les activités de pleine nature en Lozère constituent un cadre touristique et une opportunité de valorisation des espaces naturels. La préservation de ces espaces est donc primordiale pour la sauvegarde de ces activités. La stratégie actuellement en cours de réflexion sur les activités de pleine nature n'a pas ciblé la transition écologique comme enjeu à prendre en compte. Elle peut toutefois souligner des enjeux environnementaux. Cependant, ces enjeux doivent être considérés pour prendre la même direction que la future stratégie globale d'adaptation au changement climatique. En effet, il est important d'essayer d'orienter dès à présent les stratégies dans cet axe même si la stratégie globale n'existe pas encore.



### Développement d'une stratégie touristique plus durable

Actuellement, la stratégie départementale sur le tourisme ne répond pas au cadre donné par la stratégie régionale sur le développement d'un tourisme durable et responsable. La stratégie actuelle correspond au développement du tourisme de manière large sans s'orienter sur un axe particulier. Elle ne vise donc pas à s'intégrer dans des objectifs de transition ou de tourisme durable. Dans le cadre de la stratégie globale sur le changement climatique, cette stratégie pourra intégrer la prise en compte de l'impact du tourisme sur son environnement. Le tourisme durable propose en effet une vision très large de la découverte d'un territoire par la préservation et la mise en valeur des ressources. Elle se fait au travers du logement, du choix des activités, de l'alimentation, de la mobilité et plus généralement par une réflexion sur les consommations énergétiques.

Cette adaptation pourra aussi prendre en compte les nouveaux enjeux liés à la crise sanitaire sur l'évolution des pratiques et une possible augmentation de l'afflux touristique qui peuvent avoir un impact fort sur les milieux.

### Politique sociale

Le social correspond à un des trois piliers du développement durable, il est donc nécessaire à prendre en compte pour avoir un territoire résilient. Le Département est chef de file de l'action sociale et déploie donc des stratégies dans lesquelles il est possible d'intégrer des dimensions énergétiques et écologiques pour atteindre entièrement l'objectif de transition. Sa position lui permet de prendre en compte tout le monde car une stratégie de transition doit être inclusive pour pouvoir être durable. Pour la mise en place de sa stratégie, le département devra prendre en compte les effets potentiels sur les publics fragiles et les accompagner dans la transition.

Actuellement, il n'y a pas d'orientation répondant à la stratégie globale dans les différents documents cadres (les CPOM, PDALHPD, SDUS). Les thématiques de la réinsertion et de la lutte contre la précarité énergétique touchent cependant à ces domaines mais ils peuvent être approfondis.

### Adaptation de la politique jeunesse

La politique jeunesse est un des axes forts de la politique du Département. Elle a un rôle important sur la transition car comme vu dans la politique d'éducation à l'environnement, sensibiliser les jeunes à cette thématique permet de toucher les futures générations mais aussi leurs familles.

Il y a donc un enjeu sur la mobilisation de ce public dans des actions de transition et l'orientation des actions déjà organisées pour intégrer ces enjeux.

La mobilisation montante de la jeunesse sur le territoire est une opportunité sur laquelle le Département peut s'appuyer pour faire le relais de sa stratégie sur le territoire.

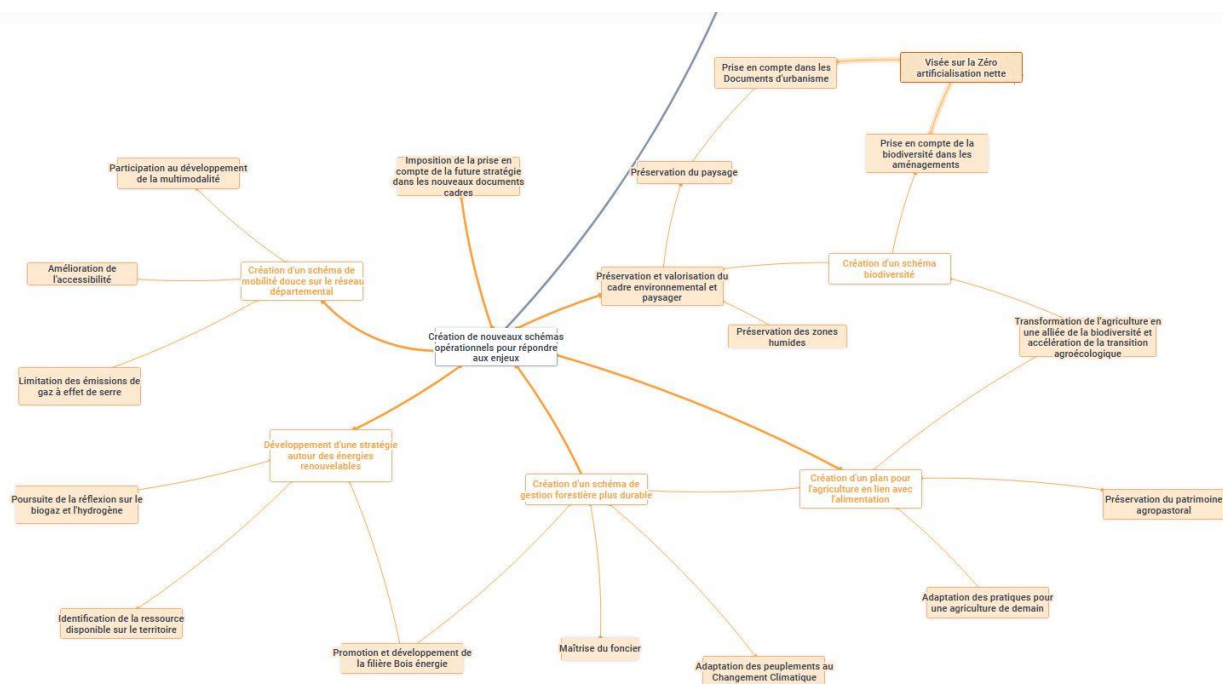


Figure 34 : Zoom sur la branche "création de nouveaux schémas opérationnels" de la carte mentale des enjeux

## Création de nouvelles stratégies pour répondre aux enjeux

Certaines thématiques essentielles ne sont actuellement pas couvertes par une stratégie bien qu'elles puissent être prises en compte dans les politiques à travers des actions éparées.

## Imposition de la prise en compte de la future stratégie dans les nouveaux documents cadres

Toutes les nouvelles stratégies devraient prendre en compte les objectifs globaux de la stratégie d'adaptation afin de participer à leur complétion dans leur thématique propre. Les thématiques ne portant pas directement sur la transition devront tout de même intégrer et respecter les enjeux de cette stratégie globale.

## Préservation et valorisation du cadre environnemental et paysager

Le département de la Lozère se situe dans un cadre paysager et environnemental très riche. Il a en effet la particularité de posséder un Parc Naturel Régional (PNR Aubrac) et un Parc National (PNC) en plus des nombreuses autres zones protégées (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, biosphère etc.). Les zones humides représentent 3% du territoire lozérien, soit 15 000 hectares. Ces zones sont des sources de biodiversité mais aussi un pilier essentiel pour la transition car elles constituent une zone de séquestration de carbone particulièrement importante. En effet, elles correspondent à 3% de la surface terrestre mais stockent près de 30% du carbone terrestre. Elles sont cependant menacées par le changement climatique combiné aux usages existants. L'abondance de zones protégées montre la richesse de la biodiversité sur ce département. Cela est d'autant plus vrai que le département est couvert à 42% de forêts qui sont également riches en biodiversité. Cela peut être vu comme un avantage et un inconvénient. En effet, le territoire a une biodiversité importante mais cette sensation de paysage très naturel peut donner l'impression qu'il n'y a pas de problèmes environnementaux et donc pas besoin de faire des efforts supplémentaires pour le protéger.



Le Département n'a pas de réelle politique en faveur de la biodiversité sur son territoire, il n'y a d'ailleurs pas de service ou de mission spécialement dédié à cette thématique. On la retrouve cependant au sein du schéma des ENS ou encore dans les missions tourisme, forêt et agriculture. Une stratégie dédiée à la biodiversité pourrait permettre d'atteindre les objectifs régionaux et nationaux comme la zéro artificialisation nette. Cela rentrera également dans l'enjeu de préservation du paysage qui doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

### **Création d'un plan pour l'agriculture en lien avec l'alimentation**

Il n'existe pas de plan actuel sur l'agriculture alors qu'elle représente le deuxième secteur économique de Lozère et presque la moitié de la surface du territoire. Ce domaine a pourtant de forts enjeux vis-à-vis du changement climatique avec une augmentation des impacts liés aux catastrophes climatiques, la raréfaction de l'eau et donc une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles. Certains de ses enjeux devraient toutefois être pris en compte et étudiés dans le futur PAT. Les enjeux agricoles et alimentaires étant très liés, le futur plan sur l'agriculture doit prendre en compte les besoins alimentaires locaux. Les thématiques de la biodiversité et de l'eau sont également directement en lien avec l'agriculture. On peut noter que 49% du zonage Natura 2000 est exploité par des agriculteurs. De plus, la feuille de route des assises sur les usages de l'eau a des actions en lien avec les pratiques agricoles et devra être prise en compte dans le futur plan agricole. Développer une stratégie agricole est une solution pour préserver les paysages agropastoraux et répondre aux futurs enjeux.

### **Création d'un schéma de gestion forestière plus durable**

La forêt couvre plus de 40% du territoire en Lozère et possède de nombreux enjeux sur sa gestion et sa protection. Elle est également fortement soumise au changement climatique car certaines espèces sont très fragiles. Cela peut poser la question de l'adaptation du peuplement qui peut nécessiter une intervention de l'homme. Ce schéma peut éventuellement être intégrée dans le plan agricole car la forêt est une culture exploitée. Elle peut aussi être identifiée séparément pour une meilleure gestion. Ce schéma pourrait alors permettre de couvrir les thématiques du foncier, déjà couvertes par des conventions, de la protection incendie, de l'organisation de la filière bois énergie et de son adaptation au changement climatique.

### **Développement d'une stratégie autour des énergies renouvelables**

Une adaptation au changement climatique implique une réduction de l'impact du secteur énergétique sur celui-ci. En 2017, plus de 42% de la consommation énergétique finale provenait de produits pétroliers, émetteurs de gaz à effet de serre. La production d'énergies renouvelables du territoire représentait 50,7% de la consommation du territoire. Si le Département veut accompagner la démarche REPOS ("Région à Énergie Positive") de l'Occitanie, il doit aller plus loin. Comme la Région, il s'agit d'abord diminuer les consommations énergétiques à travers la sobriété énergétique, c'est-à-dire les changements de pratiques, mais aussi l'efficacité énergétique à travers les changements liés à la conception des équipements. Il s'agit en troisième lieu de répondre aux consommations résiduelles à travers le développement des énergies renouvelables. Il s'agit là encore d'identifier toutes les potentialités du territoire dans ce cadre. Il est alors nécessaire d'identifier un scénario pour choisir quelles énergies appuyer afin d'atteindre le potentiel objectif. Ce scénario peut se baser sur les études prospectives réalisées sur le biogaz et l'hydrogène qui doivent être poursuivies, de même que les cadastres solaires. L'objectif est peut-être d'aller plus loin que la simple compensation des émissions du territoire. En effet, l'objectif est aussi régional, il faut alors faire preuve de solidarité avec des territoires avec moins de potentialités ou urbains qui ne pourront potentiellement pas répondre à l'objectif.

C'est précisément une démarche de territoire à énergie positive que le PNR Aubrac a engagé avec son Programme de Transition Énergétique et Climatique.



### Création d'un schéma de mobilité douce sur le réseau départemental

L'usage de la voiture personnelle et le développement des mobilités est un fort enjeu sur le territoire lozérien. Sa composition presque exclusivement rurale et les distances séparant les villes ainsi que les reliefs en font un département enclavé. Les émissions de GES associées sont donc élevées, en effet, le transport représente 61% des émissions de GES d'origine énergétique du territoire. De plus, les transports en communs et notamment le train sont peu développés sur le territoire, seules deux lignes et un barreau central permettent de relier la Lozère.

Bien que la compétence de la mobilité ne soit plus à la charge du Département, celui-ci peut tout de même favoriser les déplacements doux notamment à travers la création de réseau de mobilité douce sur la voirie départementale. Cela permettrait de limiter les émissions de GES liées à la voiture mais aussi de participer à l'accessibilité du département et au développement de pôles multimodaux.

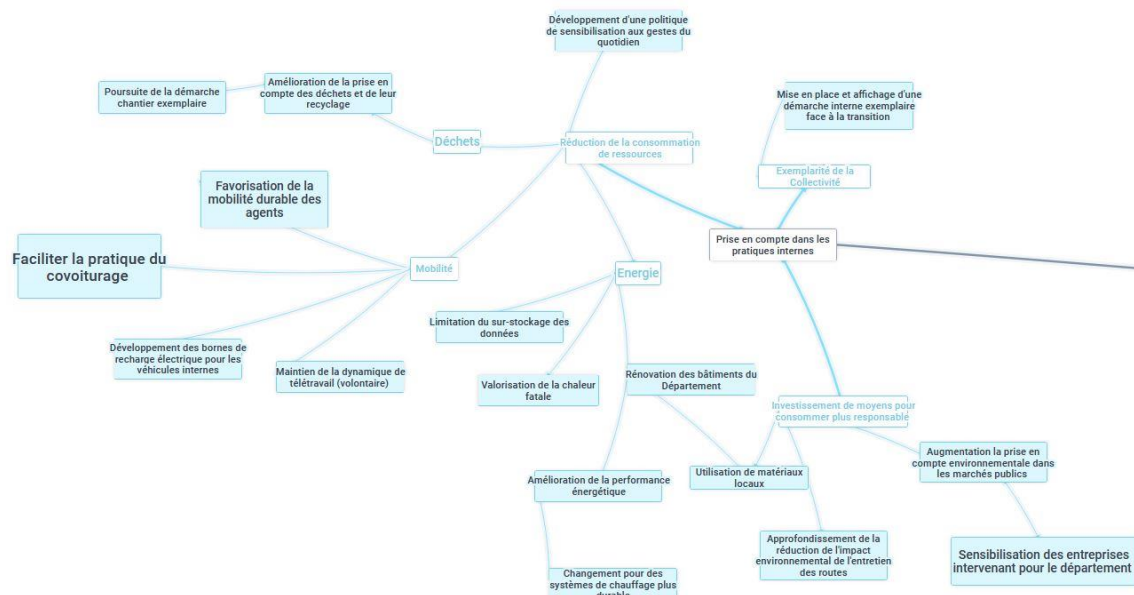


Figure 35 : Zoom sur la branche "prise en compte dans les pratiques internes" de la carte mentale des enjeux

## Prise en compte dans les pratiques internes

Les efforts demandés sur le territoire par les politiques publiques doivent d'abord s'appliquer au fonctionnement interne de la collectivité.

### Exemplarité de la Collectivité

Au niveau national, il est demandé au service public d'être exemplaire en matière d'éco responsabilité. Pour répondre aux enjeux de la stratégie climatique, la collectivité doit mettre en place une démarche et des actions en interne. Celle-ci peut être affichée afin de montrer l'exemple et d'impulser une dynamique interne et externe.

### Réduction de la consommation de ressources

La consommation des diverses ressources représente un coût pour la collectivité mais également pour l'environnement. La politique déjà mise en place prend en compte certains de ses aspects mais il est important que cela se réalise sur le long terme avec un changement des pratiques visant à la sobriété.

### Politique de sensibilisation aux gestes du quotidien

La première étape pour la création d'une dynamique interne débute par la sensibilisation des agents. Celle-ci leur permettra l'appropriation des thématiques et des enjeux, par la suite, ils pourront eux même être acteurs de cette stratégie notamment à travers leur changement de pratique.

En plus de cela, les agents sont des citoyens avant tout, les sensibiliser peut permettre d'atteindre leur famille, leurs proches et donc une partie de la société. Cette sensibilisation interne facilitera l'acceptabilité et la mise en place de la stratégie globale sur le territoire.

### Déchets

Dans le domaine des déchets, des actions sont déjà mises en place notamment sur le tri des déchets. C'est le cas de la dématérialisation qui permet de limiter les déchets papiers et qui doit donc être généralisée.

Elles doivent toutefois continuer et peuvent être approfondies notamment à travers la sensibilisation des agents et des entreprises externes intervenant pour le Département. La démarche "chantiers



## ENJEUX

exemplaires” visant à la limitation et la valorisation des déchets peut être étendue à l’ensemble des chantiers pour améliorer cette prise en compte.

### Mobilité

Avec plus de 600 agents, l’activité de la collectivité génère beaucoup de déplacements journaliers domicile-travail et professionnels qui se font souvent sur des longues distances ce qui représente de fortes émissions de GES. Il n’y a pas actuellement de système efficace mis en place pour faciliter la mobilité des agents et limiter l’impact de leurs déplacements.

Pour les déplacements professionnels, bien qu’il y ait un développement des voitures électriques en interne, le manque de bornes de recharges est un frein à leur généralisation. L’initiative du Département pour favoriser les mobilités durables à travers l’achat de vélos électriques est positive mais il est possible d’encourager leur utilisation afin de privilégier les mobilités douces.

De plus, une des limites actuelles au covoiturage et donc la limitation des déplacements domicile-travail est le manque d’un outil de mise en commun des trajets efficace répondant par ailleurs à un besoin.

Le télétravail organisé peut être une solution de limitation des déplacements et donc d’émissions. Ce dispositif peut permettre des bénéfices environnementaux mais il comporte des limites sur l’isolement et le travail en équipe. Il nécessite aussi une réflexion sur les consommations énergétiques et bâtimentaires afin d’être vraiment bénéfique à l’environnement.

### Energie

L’utilisation de l’informatique a un effet positif via la dématérialisation et donc une économie de papier mais à l’inverse le stockage des données doit être maîtrisé et organisé. Actuellement, beaucoup de données sont produites par le Département sans plan de gestion pour les contrôler. Or plus il y a de données stockées dans des serveurs ou des datacenters, plus ceux-ci consomment de l’énergie pour le stockage et leur refroidissement. De plus, la chaleur produite par le datacenter n’est pas utilisée pour le chauffage de bâtiment alors qu’elle pourrait être valorisée dans ce cadre. Cela permettrait alors une récupération et une utilisation d’une chaleur qui est de toute façon perdue en temps normal et un changement de l’origine de l’énergie pour le chauffage des bâtiments concernés.

Dans les autres bâtiments du Département, des rénovations sont également prévues pour permettre d’améliorer leurs performances énergétiques, actuellement basses en moyenne. Ces rénovations vont passer par de l’isolation mais également des changements de systèmes de chauffages qui doivent être plus durables et remplacer ceux au fioul. Enfin, l’utilisation de matériaux locaux peut être encouragée dans les rénovations pour favoriser les filières locales et limiter les émissions liées aux déplacements.

### Investissement de moyens pour consommer plus responsable

Comme vu dans l’enjeu précédent, la consommation responsable est en enjeu dans le cadre de la rénovation des bâtiments mais aussi de manière plus générale dans les achats du Département.

Il est important d’augmenter la prise en compte environnementale dans les marchés publics à travers la notation car ils conditionnent les achats de fournitures, de services et de travaux. Cette prise en compte peut également passer par une demande de sensibilisation des entreprises intervenant pour le Département.

L’entretien des routes est un secteur particulièrement important au niveau de l’environnement. De nombreux travaux et réflexions sont déjà réalisés à ce niveau, il est cependant intéressant de les approfondir.

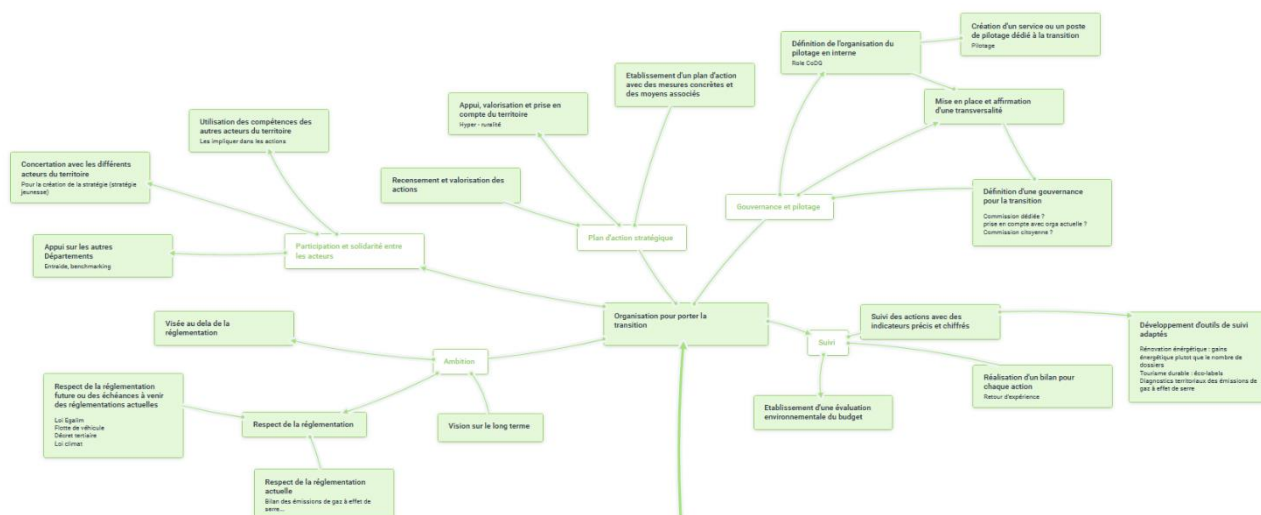


Figure 36 : Zoom sur la branche "organisation pour porter la transition" de la carte mentale des enjeux

## Organisation pour porter la thématique

Afin de mettre en place cette stratégie globale, il est nécessaire de définir une organisation et des objectifs clairs. La manière dont la stratégie sera portée doit être structurée à travers un pilotage mais aussi des outils d'actions et de suivi. Cette stratégie partenariale doit prendre en compte les caractéristiques du territoire de la Lozère.

## Ambition

Contrairement à la Région où un désir d'aller plus loin que la réglementation a été identifié, la Lozère ne s'est actuellement pas positionnée sur une ambition en termes de transition. Certains écarts avec la réglementation actuelle, ont même pu être relevés dans des thématiques précises. Afin de changer cela, ces secteurs doivent donc évoluer.

Certains secteurs respectent actuellement la réglementation, mais ne remplissent pas les échéances à venir. Elles correspondent à des obligations auxquelles le Département va devoir se plier et pour lesquelles il n'y a pourtant pas de mesures suffisantes pour les atteindre.

Cette stratégie peut également permettre d'afficher une volonté politique d'aller plus loin dans certaines thématiques que ce qui est imposé par la réglementation. En effet, celle-ci correspond au minimum de ce qui peut être attendu et non pas à un réel affichage politique en faveur de la transition écologique. Elle permettrait en plus de ne plus subir les évolutions de la réglementation et de faire preuve d'anticipation.

Il existe un historique d'actions menées par le Département dans ces thématiques, mais n'ayant pas bénéficié d'une vision à long terme, celles-ci se sont essouffées. Ainsi, quelles que soient les ambitions définies, une vision sur le long terme est utile pour inscrire la stratégie dans le temps.

## Participations et solidarité entre acteurs

Certains départements alentours et des acteurs locaux, ont fait preuve d'initiatives et d'ambitions sur ces thématiques, mais la Lozère n'a pas profité de ce dynamisme.

Pour optimiser la stratégie, une concertation et une analyse comparative (benchmark) entre les différents acteurs peut être organisée. Cela permettra de valoriser les atouts du territoire mais aussi de bénéficier des compétences des autres acteurs. Ceux-ci pourront également être intégrés dans les actions afin développer une synergie locale.



## ENJEUX

### Plan d'action stratégique

A l'heure actuelle, les actions réalisées ne sont pas toutes recensées au même endroit et ne font pas partie d'un plan pour la transition avec un objectif affiché. L'enjeu est de recenser et de valoriser les actions déjà réalisées dans un plan d'action qui pourra les approfondir et également proposer de nouvelles mesures, adaptées au territoire, pour répondre pleinement aux objectifs.

### Gouvernance et pilotage

Actuellement, personne n'est chargé du suivi de la transition écologique et énergétique au sein du Département. La mise en place d'un pilotage spécifique permettrait de recentrer et suivre les actions pour limiter la gestion en silos comme cela existe actuellement. Il y a un besoin de transversalité avec des objectifs définis pour tous les services afin que tout le monde soit impliqué. Cela doit également se traduire par la définition d'une gouvernance associée.

### Suivi

Par le passé, certaines actions réalisées en accord avec la transition n'ont pas eu un réel bilan par manque de suivi. Or il est nécessaire afin d'avoir connaissance de l'efficacité réelle des actions. Le suivi doit se faire avec des indicateurs précis et chiffrés, déterminés à l'établissement de la stratégie et évaluant les résultats et non les moyens mis en œuvre.

Ces indicateurs précis nécessitent des outils de suivi adaptés sur lesquels peut s'appuyer le pilotage pour faire évoluer et adapter la stratégie.

Au niveau du budget, il n'existe pas d'évaluation du budget permettant de déterminer la part du budget dédiée à la transition et celle qui peut avoir un impact négatif sur l'environnement. Cette information peut permettre d'avoir une analyse de l'impact du Département de manière générale.



## PERSPECTIVES

### Prospectives :

- Se saisir du PCAET du PNR Aubrac
- Développer un PCAET
- Réaliser un bilan carbone territorial pour connaître les secteurs sur lesquels il est possible d'agir
- Faire une étude des futurs impacts du changement climatique pour s'appuyer dessus lors de la stratégie

### Prise en compte dans les pratiques internes

- Réaliser des analyses de cycle de vie pour une meilleure prise en compte de l'impact environnemental global.
- Réfléchir si une sensibilisation est suffisante ou s'il y a une nécessité d'imposer

### **Déchets :**

- Développer une politique de sensibilisation et de la pédagogie notamment sur des sujets du tri
- Développer un outil interne pour s'adapter à la dématérialisation et l'harmoniser au sein de la collectivité

### **Énergie**

- Réfléchir sur la manière de réaliser la dématérialisation et l'archivage : quel stockage ? combien de temps ?
- Créer un plan de classement et de gestion des données avec des outils de gestion documentaire → Analyse en arborescence pour tout nettoyer
- Viser la sobriété numérique et énergétique
- Rénover les bâtiments et changer les chauffages encore au fioul
- Réutiliser la chaleur du Datacenter

### **Mobilité**

- Développer les bornes de recharge électriques internes
- Envisager une plateforme de covoiturage au sein du département éventuellement couplée avec des modes de déplacement doux. Réseau pouvant être entre collectivités
- Réaliser un plan de déplacement interne : organiser la mobilité des agents (formation, télétravail, covoiturage, trajet domicile-travail, forfait mobilité douce...)

### **Investissement de moyen pour consommer plus responsable**

- Augmenter la prise en compte de l'environnement dans les marchés publics
- Mettre des critères de livraison : livraisons moins régulières mais plus conséquentes
- Sensibiliser les entreprises intervenant pour le département : société de ménage (chantier, tri des déchets...)
- Utiliser des matériaux locaux : penser le projet en amont, l'origine des matériaux mais aussi la fabrication et pas juste le résultat final

### **Exemplarité de la collectivité**

- Développer un document cadre interne développant les bonnes pratiques à adopter
- Développer un protocole interne obligatoire de bonnes pratiques



## PERSPECTIVES

- Sensibiliser les cadres sur les différentes thématiques : conduite, utilisation des véhicules, gestion des déchets, gestes du quotidien...
- Réaliser des sondages auprès des agents afin de cibler la sensibilisation
- Développer une démarche RSO avec des normes ISO pour une amélioration continue des pratiques

### Stratégie intégrant une dimension de transition

#### **Politique d'éducation à l'environnement**

- Développer la sensibilisation auprès des adultes

#### **Usages de l'eau**

- Améliorer les rendements
- Développer des projets de récupération d'eau de pluie

#### **Préservation des espaces et milieux naturels**

- Limiter la production de rejets polluants problématiques (micropolluants) en retirant les molécules les plus dérangeantes
- Réadapter les stations à certaines molécules pour les traiter
- Limiter les aides favorisant les infrastructures plutôt que les rivières (installation d'un hôtel avec piscine au bord de la rivière)

#### **Alimentation**

- Croiser la stratégie avec les problématiques agricoles et alimentaires

#### **Réduction de la dépendance et des coûts énergétiques** Montrer

- Afficher le département en tant que premier département à énergie positive
- Développer la filière bois de Lozère → circuit court

### Stratégie pouvant être orienté vers la transition

#### **Stratégie APN**

- Prendre en compte l'environnement dans la future stratégie

#### **Stratégie touristique**

- Utiliser la stratégie pour valoriser les atouts du territoire et augmenter l'attractivité
- Cibler les touristes et les potentiels touristiques
- Orienter la stratégie touristique vers un tourisme durable
- Préparer le territoire à une augmentation de la fréquentation touristique due à un revirement vers des pratiques plus locales

#### **Politique sociale**

- Mettre une clause environnementale dans la tarification pour les établissements d'accueil
- Augmenter la visibilité sur les actions des établissements entrant dans la transition
- Conditionner les aides selon des critères environnementaux dans les établissements médico-sociaux

#### **Politique jeunesse**

- Avoir une dynamique départementale : besoin d'être moteur
- Orienter le challenge jeune



## PERSPECTIVES

### Économie circulaire

- Développer une économie circulaire avec une AMAP départementale, par exemple, pour développer l'agriculture locale vivrière et citoyenne
- Développer des infrastructures et une solidarité territoriale

### Création de nouvelles stratégies pour répondre aux enjeux

#### **Préservation et valorisation du cadre paysager : schéma biodiversité**

- Développer une intelligence sur le climat avec des plantes adaptées aux changements climatiques
- Développer la valorisation et la protection sur tous les ENS

#### **Plan pour l'agriculture en lien avec l'alimentation**

- Créer une stratégie ou une feuille de route sur l'agriculture
- Intégrer le thème de l'agriculture durable
- S'intéresser aux travaux de recherche pour avoir des solutions notamment sur l'enrichissement de la terre

#### **Schéma d'une gestion forestière plus durable**

- Créer une stratégie ou une feuille de route
- Adapter les plantations aux climats

#### **Stratégie autour des énergies renouvelables**

- Coordonner les communes pour éviter le démarchage des grandes industries
- Développer un cadre pour les énergies renouvelables en Lozère

#### **Schéma de mobilité douce sur le réseau départemental**

### Contrat

- Mettre en place une bonification pour inciter les communes à réaliser des projets bénéfiques pour l'environnement ou en le prenant en compte

### Gouvernance

#### **Ambition**

- Aller plus loin que la réglementation actuelle et future

#### **Participation et solidarité entre acteurs**

- Associer la société civile : prendre en compte les paroles et les tensions, les acteurs les citoyens mais aussi la réalité du territoire
- Organiser une concertation entre les acteurs du territoire et le département
- Organiser une participation citoyenne notamment à travers une convention citoyenne

#### **Plan d'action stratégique**

- Écrire une feuille de route pour atteindre les objectifs avec des actions identifiées
- Définir un objectif clair et atteignable, exemple, la neutralité carbone en 2030
- Faire du benchmarking pour voir ce que les autres départements mettent en place
- S'appuyer sur le concept d'hyper ruralité du territoire pour se démarquer, avoir des financements ...



## PERSPECTIVES

- Développer l'idée que cette stratégie peut être une valorisation du territoire et permettre son développement
- Développer une stratégie transversale et intégrée
- Réaliser une prospective des différentes solutions, impact à long terme pour choisir la meilleure solution
- Analyser les impacts sur l'environnement avant chaque action

### Gouvernance et pilotage

- Développer un pilotage avec une vision large pour permettre aux services de travailler ensemble
- Assurer un pilotage et un suivi de la stratégie avec une évaluation et une réadaptation dans le temps
- Avoir des élus moteur et un relais entre les mandats

### Suivi

- Développer des outils d'évaluation avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs
- Consacrer les moyens humains et financiers
- Suivre les actions du Département mais aussi des partenaires
- Réaliser un suivi des actions mises en place sur le territoire
- Mettre en place un budget vert avec des analyses sectorielles



Ce travail préparatoire à la stratégie permet de faire ressortir les manques et les potentiels d'amélioration du Département dans la transition. Des enjeux ont ainsi pu être tirés par thématiques mais aussi plus globalement sur la sensibilisation, le changement de pratiques et l'organisation.

Dans une moindre mesure, certaines perspectives ont pu ressortir des entretiens et de notre travail. Celles-ci pourront ensuite être reprises pour établir la stratégie selon les volontés politiques.

Cette stratégie pourra notamment se baser sur des méthodologies déjà existantes pour s'inscrire dans un cadre déjà établi et faciliter la mise en œuvre. Cela peut par exemple être un PCAET pour la démarche climatique et énergétique ou la norme ISO sur la RSO pour les pratiques internes cette fois. Ces différentes méthodologies sont ainsi présentées de manière succincte.

### Budget vert

Un "budget vert" est un outil d'évaluation de l'impact environnemental du budget pour mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. Il s'agit de classer les dépenses budgétaires et fiscales (investissement et fonctionnement) selon leur impact sur l'environnement et d'identifier les ressources publiques à caractère environnemental. L'État a publié un rapport sur l'impact environnemental de son budget en annexe de son projet de loi de finances 2021 de même que la Région Occitanie pour son budget primitif 2021, première Région à se lancer sur le sujet. Analyser le budget sous l'angle du climat permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses afin de les orienter vers la transition écologique. Cela permet notamment d'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques.

L'Institute for Climate Economics (I4CE) met à disposition des ressources sur l'évaluation climat du budget des collectivités territoriales. La méthodologie, co-construite par l'I4CE et les métropoles de Lille, Paris, Lyon, Strasbourg, et publiée fin 2020 est en libre accès. On y retrouve une synthèse, un guide méthodologique et deux annexes techniques, une concernant l'atténuation et une sur l'adaptation. La classification des dépenses concernant l'atténuation est réalisée par rapport à l'objectif zéro émissions nettes de GES d'ici à 2050. Les dépenses y sont classables en 5 catégories : très favorable, favorable sous conditions, neutre, défavorable et indéfini. De la même façon, en ce qui concerne l'adaptation, les dépenses sont classifiables en neutre, non couverte par une politique d'adaptation, celles adaptées et celles non adaptées.

Évidemment, une fois cette évaluation mise en place, il faut en mesurer l'évolution d'année en année, et analyser les marges de manœuvre.

Lien vers les ressources disponibles en ligne de l'I4CE : [https://www.i4ce.org/go\\_project/cadre-evaluation-climat-budget-collectivites/](https://www.i4ce.org/go_project/cadre-evaluation-climat-budget-collectivites/)

## Bilan des émissions de gaz à effet de serre

D'après le code de l'environnement, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants sont tenues de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ce bilan porte sur leur patrimoine et leurs compétences et doit être actualisé tous les 3 ans. A cette fin, un guide méthodologique est à disposition des collectivités pour les guider dans cette réalisation. [Lien du guide \(https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20m%C3%A9thodologique%20sp%C3%A9cifique%20pour%20les%20collectivit%C3%A9s%20pour%20la%20r%C3%A9alisation%20du%20bilan%20d%E2%80%99%C3%A9missions%20de%20GES\\_0.pdf\)](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20m%C3%A9thodologique%20sp%C3%A9cifique%20pour%20les%20collectivit%C3%A9s%20pour%20la%20r%C3%A9alisation%20du%20bilan%20d%E2%80%99%C3%A9missions%20de%20GES_0.pdf). Pour une collectivité, ce bilan doit être accompagné d'un plan d'action pour réduire les émissions.

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire permet d'appréhender l'ensemble des émissions émises sur le territoire par l'ensemble des acteurs (production industrielle, déplacements des personnes, chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires, ...). Ce bilan territorial est une obligation dans le cadre de la réalisation d'un PCAET.

ADEME ; Principe des bilans d'émission GES

<https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/principes/siGras/0>

ADEME ; Méthodes de calcul des émissions GES

<https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/m%25C3%25A9thodes%2Bde%2Bcalcul/siGras/0>

ADEME ; Principe des bilans GES Organisation

<https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/bilan%2Bges%2Borganisation/siGras/1>

ADEME ; Principe des bilans GES territoriaux

<https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0>

## Responsabilité Sociétale des Organisations

La démarche RSO, Responsabilité Sociétale des Organisations est définie par la norme internationale ISO 26 000. Elle se définit comme « la contribution des organisations aux enjeux du développement durable ». Il s'agit ainsi d'une déclinaison volontaire du développement durable dans la stratégie des organismes publics.

La norme ISO 26 000 définit ainsi sept principes de responsabilité sociétale :

- La transparence,
- La redevabilité,
- La reconnaissance des intérêts des parties prenantes,
- Le comportement éthique,
- Le respect du principe de légalité,
- La prise en compte des normes internationales de comportement,
- Le respect des droits de l'Homme.

Ces sept principes doivent être intégrés aux sept domaines de pratique suivants :

- La gouvernance,
- Les droits de l'Homme,
- Les relations et conditions de travail,
- L'environnement,
- La loyauté des pratiques,
- Les questions relatives aux consommateurs,

- Les communautés et développement local.

La norme ISO 26 000 constitue une ligne directrice pour la responsabilité sociétale mais elle ne se prête pas à la certification. Respecter les principes de la démarche ISO et s'engager sur le long terme représente un vrai levier de performance pour l'organisation. Cela lui permet de s'inscrire dans la durée et d'anticiper de nombreux risques (opérationnels, sociaux, environnementaux, juridique, d'image et de réputation). Elle permet également une réduction des coûts par la réduction de la consommation des ressources ou l'optimisation de leur consommation.

D'autres Départements se sont déjà lancés dans cette démarche comme notamment le Département de la Gironde depuis 2010. <http://comite21.org/reseau-adherents/actualites.html?id=5037>

Pour aller plus loin :

CDDEP & Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. (2016). Le guide pratique sur la mise en oeuvre d'une démarche de responsabilité sociétale et de reporting dans les organismes publics. [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CDDEP\\_Le%20guide%20pratique%20sur%20la%20mise%20en%20oeuvre%20d%E2%80%99une%20d%C3%A9marche%20de%20responsabilit%C3%A9%20soci%C3%A9tale%20et%20de%20reporting%20dans%20les%20organismes%20publics.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CDDEP_Le%20guide%20pratique%20sur%20la%20mise%20en%20oeuvre%20d%E2%80%99une%20d%C3%A9marche%20de%20responsabilit%C3%A9%20soci%C3%A9tale%20et%20de%20reporting%20dans%20les%20organismes%20publics.pdf)

## PCAET

Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) remplace les anciens PCET. Il est le document cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités. Son objectif est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, facultatif pour les autres.

Pour les régions, les départements et les collectivités de plus de 50 000 habitants il n'y a plus d'obligation de réaliser de plans climat, mais simplement un bilan de leurs émissions de GES (BEGES). Il est ciblé sur le patrimoine et les compétences de la collectivité et donc sur ses responsabilités directes. A l'inverse, le PCAET est un document territorial, fédérateur, qui porte sur toutes les activités et tous les acteurs du territoire.

Le PCAET définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter. Il passe par le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le diagnostic porte sur les émissions territoriales de gaz à effet de serre et les émissions de polluants de l'air, les consommations énergétiques du territoire, les réseaux de distribution d'énergie, les énergies renouvelables sur le territoire et la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Le PCAET étant une démarche obligatoire pour certaines collectivités, la méthode est cadrée. Le Département peut alors s'appuyer sur cette démarche pour sa politique de transition énergétique et écologique, même s'il n'est pas labellisé PCAET. Il peut notamment suivre l'exemple du PNR Aubrac, actuellement en plein cœur de la réalisation de sa stratégie, ou de Plans Climat d'autres Départements.

Centre de ressources de l'ADEME sur les PCAET :

<https://www.territoires-climat.ademe.fr/>

## Participation citoyenne

Le Département pourrait s'appuyer sur une assemblée de citoyens représentatifs et tirés au sort, de la même façon que la Convention Citoyenne pour le Climat. Cette assemblée pourrait permettre de remettre les citoyens au cœur du processus politique départemental. Les membres de cette assemblée pourraient formuler des propositions concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sur le territoire.

Si un tel organe est mis en place, il faut que, dès le début, le Conseil Départemental fixe les modalités de prise en compte des propositions faites par une telle assemblée, et qu'il les respecte. Cela est essentiel au bon déroulement du processus. Des moyens doivent également être adossés à ce type de démarche (salles de travail, dédommagements, ressources...) car ce sont des travaux qui demandent de l'investissement à des citoyens parfois néophytes.

Plus largement, pour favoriser l'acceptation du sujet, le Département gagnerait à introduire une forme de démocratie participative dans le cadre de sa future stratégie de transition énergétique et écologique. Il s'agirait de prendre le chemin de la co-construction et du travail collaboratif, plutôt que de s'en tenir simplement à une simple coopération symbolique. Il faut, dès le départ, clarifier le niveau d'implication du citoyen.

Une assemblée de citoyens tirés au sort, et donc représentatifs de la société, permettrait d'éviter l'écueil de la non-participation des classes défavorisées au processus délibératif, où ils ne possèdent pas de moyens culturels de participer. Ainsi la formation des citoyens dans ces assemblées est indispensable (à l'image de la Convention Citoyenne pour le Climat).



**POUR ALLER  
PLUS LOIN...**

## Bibliographie

Les informations utilisées proviennent majoritairement des entretiens et des documents indiqués ci-dessous. Les réglementations et stratégies européennes, nationales et régionales ne sont pas reprécisées dans cette partie puisqu'elles sont déjà nommées dans la partie contexte réglementaire et facilement trouvables en ligne.

Les différents cadres présentent des sources supplémentaires pour s'inspirer ou aller plus loin dans chaque thématique.

### Général

Conseil Départemental de la Lozère. (2020). *Rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil départemental de la Lozère—2020*.

Département de la Lozère. (s. d.). *Site internet du Département de la Lozère*. <https://lozere.fr/>

Département de la Lozère. (2014). *Stratégie Lozère 2020- Projet de territoire*.

Département de la Lozère. (2020). *Ingénierie départementale—Appui aux communes et EPCI - Edition 2020*.

Département de la Lozère. (2021). *Bilan de mandat du Conseil départemental de la Lozère*.

Comprendre le GIEC <https://www.ecologie.gouv.fr/comprendre-giec#e4>

Démarche Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires - <https://tacct.ademe.fr>

Le Département de la Nièvre a créé, en 2020, un conseil Départemental des Citoyens en Transition (CDCT) et une stratégie d'adaptation au changement climatique en 2019.

### Contrats territoriaux

CouleurLozère. (2016). *Contrats territoriaux V1*.

Département de la Lozère. (2016). *Liste des contrats territoriaux V1*.

Département de la Lozère. (2020). *Liste des contrats territoriaux V2*.

### Satellites

Lozère développement. (s. d.). *Site internet de Lozère développement – Attractivité, Accueil, Innovation et Numérique*. <https://lozere-developpement.com/>

Lozère Energie. (s. d.). *Site internet de Lozère Energie*. <http://lozere-energie.fr/>

Lozère Ingénierie. (s. d.). *Site internet de Lozère Ingénierie*. <https://ingenierie.lozere.fr/>  
SDEE de la Lozère. (2020). *Rapport d'Activités 2020* (p. 31).

## Achat et finances

Département de la Lozère- Direction des finances et du budget. (2020). *Budget primitif 2021* (p. 139).  
Département de la Lozère- Direction des finances et du budget. (2021). *Comptes administratifs 2020 Budget principal & Budgets annexes* (p. 193).

Budget vert : voir dans méthodologies existantes

Guide de l'achat public écoresponsable

[https://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/oeap/gem/ARCHIVE-eco\\_responsable/eco\\_responsable.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/ARCHIVE-eco_responsable/eco_responsable.pdf)

L'achat public : une réponse aux enjeux

climatiques <https://www.economie.gouv.fr/daj/guide-climat>

Guide de l'achat public sur diverses thématiques ciblés

<https://www.economie.gouv.fr/daj/guides-et-recommandations-des-gem-et-autres-publications>

## Ressources humaines

RSO : voir dans méthodologies existantes

## Informatique

Guide de gestion des données informatiques – Quels outils et quelle stratégie pour les territoires ? <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2021-01/20-103-BDT-Guide%20Gestion%20des%20donn%C3%A9es-web.pdf>

## Routes et infrastructures

Département de la Lozère. (2021). *INFRASTRUCTURES & MOBILITÉS en LOZERE / Le Département et la Région : Acteurs essentiels de l'aménagement durable*.

## Gestion du parc voiture

Gestion flotte de véhicule interne – Verdir sa flotte de véhicule automobiles, pourquoi, comment ? <https://www.editions-legislatives.fr/dossiers-speciaux/verdir-sa-flotte-de-vehicules-automobiles-pourquoi-comment>

## Déchets

Département de la Lozère. (2020). *Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage—Contrat d’Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) avec l’ADEME : Bilan Année 3* (p. 9).

## Tourisme

Département de la Lozère. (2017a). *Stratégie touristique Lozère 2017- 2021*.

Département de la Lozère. (2017b). *Stratégie touristique Lozère 2017- 2021—Plan d’actions*.

Fédération Européenne des Espaces Protégés (EUROPARC). (2002). *Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés*. [https://www.europarc.org/wp-content/uploads/2015/12/ECST\\_2015.pdf](https://www.europarc.org/wp-content/uploads/2015/12/ECST_2015.pdf)

Syndicat mixte de la voie verte. (2016). *La ligne verte des cévennes : Création d’une voie verte sur l’ancienne voie de chemin de fer du CFD*. 47.

Charte européenne de tourisme durable (ECST) – [https://www.europarc.org/wp-content/uploads/2015/12/ECST\\_2015.pdf](https://www.europarc.org/wp-content/uploads/2015/12/ECST_2015.pdf)

Labels – écotourisme – <http://www.marcelgreen.com/article/ecotourisme-labels-certifications-et-chartes-569#.YN8FCiOiuTc>

Département de Loire – Atlantique : passeport vert

Département de l’Aube : Slow Tourisme Lab, le 1er incubateur au monde de start-up et d’entreprises voulant innover dans le tourisme durable

Département des Pyrénées Orientales : Stratégie départementale de développement du tourisme et des loisirs 2019-2023 - [https://pro-tourismeadt66.com/sites/pro-tourismeadt66.com/files/atoms/files/strategie\\_tourisme\\_loisirs-1\\_compressed\\_1.pdf](https://pro-tourismeadt66.com/sites/pro-tourismeadt66.com/files/atoms/files/strategie_tourisme_loisirs-1_compressed_1.pdf)

Exemple d’écotourisme- Guide d’écotourisme Haute Garonne - <https://www.hautegaronnnetourisme.com/wp-content/uploads/2021/03/www.hautegaronnnetourisme.com-encart-guide-destinations-eco-responsable-190x250-web.pdf>

## Biodiversité

Département de la Lozère. (2014). *Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles*. [https://lozere.fr/sites/default/files/dossiers/sdens/sdens\\_48v5.pdf](https://lozere.fr/sites/default/files/dossiers/sdens/sdens_48v5.pdf)

Parc National des Cévennes. (2013). *Charte du Parc national des Cévennes* (p. 0-200).

RAMSAR. (2020). *Les zones humides et le captage du carbone*.

Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l’Aubrac. (2018). *Charte du Parc naturel régional d’Aubrac* (p. 0-191).

Schéma départemental de biodiversité en Seine-Saint-Denis - [https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/2-2-\\_mp\\_seves-8-bd\\_0.pdf](https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/2-2-_mp_seves-8-bd_0.pdf)

## Éducation à l'environnement

Département de la Lozère. (2004). *Contrats d'Education Environnement Lozère : Une éducation durable à l'écologie—Département de la Lozère*. <https://lozere.fr/node/659>

REEL48. (2000). *Réseau d'Education à l'Environnement de la Lozère*. <http://reel48.org>

Région Languedoc-Roussillon. (2012). *5ème Assises de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable en Languedoc-Roussillon*.

Label éco-collège : <https://www.eco-ecole.org/le-programme/>

Label E3D : <https://eduscol.education.fr/1118/qu-est-ce-que-l-education-au-developpement-durable>

## Eau et assainissement

Chambre d'Agriculture. (s. d.). Site internet de la Chambre d'Agriculture - *Agricultures et Territoires*. <https://chambres-agriculture.fr>

Département de la Lozère. (2021). *SATEP - Service d'assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'eau potable*.

Département de la Lozère (2020a). *Les 1ère assises de l'eau*.

Département de la Lozère. (2020b). *Feuille de route des assises de l'eau* (p. 122).

Département de la Lozère. (2020c). *Feuille de route des assises de l'eau- Synthèse* (p. 32).

## Agriculture

Chambre d'Agriculture. (s. d.). *Agricultures et Territoires*. <https://chambres-agriculture.fr>

Département de la Lozère. (2024apr. J.-C.). *Commission : Développement. Objet : Agriculture-Forêt : Politique départementale et budget 2021 « agriculture et forêt »* (Délibération Conseil Départemental Conseil départemental 20\_1044).

Département de la Lozère. (2020a). *Convention Cadre N°20- Relative au programme départemental 2020 de restructuration foncière en forêt par voie d'échanges et cessions amiables de parcelles forestières* (Délibération Conseil Départemental N° 20).

Département de la Lozère. (2020b). *Convention cadre relative au programme de mobilisation du foncier agricole en Lozère* (Délibération Conseil Départemental N° 20).

Département de la Lozère. (2020c). *Convention relative à la participation financière du département en vue du programme d'animation et de développement territorial 2020* [Délibération Conseil Départemental].

Département de la Lozère. (2021a). *Commission : Développement. Objet : Actions en faveur des haies bocagères- CIVAM et MFR JAVOLS* (Délibération Conseil Départemental Conseil départemental 21\_134).

Département de la Lozère. (2021b). *Commission : Développement. Objet : COPAGE: Actions 2021* (Délibération Conseil Départemental Conseil départemental 21\_133).

Adaptation de l'agriculture au changement climatique, LIFE AgriAdapt <https://bibliothèque.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/114-life-agriadapt-adaptation-de-l-agriculture-au-changement-climatique.html>

## Alimentation

Agrilocal48. (s. d.). <https://www.agrilocal48.fr/>

Comité de développement Local du pôle de Mende. (s. d.). *Contrat de prestation de services site marchand*.

Département de la Lozère. (2020a). *Fiche signalétique Agrilocal. Statistiques 2020*.

Département de la Lozère. (2020b). *Présentation projet PAT* (p. 16).

Département de la Lozère. (2020c). *Commission : Développement. Objet : Covid-19 Agriculture : Soutien à la mise en place du Drive fermier Lozère* (Délibération Conseil Départemental Conseil départemental 20\_1017; p. 6).

Oosthuyse, C. (2020). *Rapport de stage de pré-spécialisation. Caractérisation des politiques alimentaires menés par les Départements métropolitains français* (p. 38).

## Social

Agence nationale de l'habitat (Anah). (s. d.). *Les opérations programmées dans le Département de la Lozère*. Anah. Consulté 5 juillet 2021, à l'adresse <https://www.anah.fr/collectivite/les-operations-programmees/trouver-une-operation-programmee/resultats-de-recherche/?departement=48>

Département de la Lozère. (2016). *6ème Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Lozère 2016-2020* (p. 119). <https://drive.google.com/drive/folders/19b8WJMOi9jeQ8Qd8gAv3qs3Db9AZ8qup>

Département de la Lozère. (2018). *Schéma départemental unique des solidarités 2018—2022*. <https://en.calameo.com/read/000357500ea7c47c14c07>

Département de la Lozère- Direction de la Solidarité Départementale. (2014). *Programme départemental d'insertion 2014-2017* (p. 19). <https://drive.google.com/drive/folders/19b8WJMOi9jeQ8Qd8gAv3qs3Db9AZ8qup>

Stratégie collectivités- Agir ensemble pour la transition énergétique et écologique – ADEME - <https://www.ademe.fr/lademe/priorites-strategiques-missions-lademe/strategies>

## Énergie

CESER Occitanie. (2020). *La politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologiques, sociale et économique*.

Département de la Lozère. (2017a). *Bilan de l'action de lutte contre la précarité énergétique 2017*.

Département de la Lozère. (2017b). *Programme d'actions—Mission bois énergie Lozère 2018*.

Département de la Lozère. (2019). *Bilan de l'action de lutte contre la précarité énergétique 2018*.

Département de la Lozère. (2020). *Bilan de l'action de lutte contre la précarité énergétique 2020*.

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. (2015). *Convention particulière d'appui financier—Appel à projet TEPCV* (p. 42).

PNR Aubrac. (2020, octobre 5). *Diagnostic du Programme de transition énergétique et climatique en Aubrac*. <https://drive.google.com/drive/folders/1JA-C40igyNeVNfHoPjWWOgc1S1G2PTfD>

Guide méthodologique pour réaliser un bilan des Gaz à effets de serre  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20méthodologique%20spécifique%20pour%20les%20collectivités%20pour%20la%20réalisation%20du%20bilan%20d'émissions%20de%20GES\\_0.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20méthodologique%20spécifique%20pour%20les%20collectivités%20pour%20la%20réalisation%20du%20bilan%20d'émissions%20de%20GES_0.pdf)

Initiatives en Occitanie dans le cadre du dispositif région à énergie positive  
[https://www.laregion.fr/IMG/pdf/livret\\_occitanie\\_web.pdf](https://www.laregion.fr/IMG/pdf/livret_occitanie_web.pdf)

La Creuse est en cours d'élaboration d'un schéma départemental des énergies renouvelables  
<https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Energies-renouvelables/Le-schema-departemental-des-energies-renouvelables2>

Mairie d'Allenc- Promotion de la réalisation de bilan carbone pour les particuliers

Mieux maîtriser le développement des EnR sur son territoire – Guide à l'usage des collectivités locales  
<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-11/E%20285%20Publication%20kit%20projets%20ENR%20territoriaux%20WEB.pdf>

Projet d'énergie coopératifs et citoyens en Occitanie  
<https://occitanie.ademe.fr/sites/default/files/projets-energie-cooperatifs-citoyens.pdf>

# Grille des personnes rencontrées

Ce tableau est donné afin de présenter les différentes personnes rencontrées puisque celles-ci ont été très importantes dans la réalisation de ce diagnostic. On peut noter que parmi ces acteurs, peu sont externes, dû au contexte électoral de réalisation de ce rapport. Ainsi, les actions et enjeux tirés sur le territoire ne sont pas exhaustifs et mériteraient d'autres discussions avec des acteurs externes.

Figure 37 : Tableau résumé des personnes rencontrées

| Personne rencontrée                                                                                                                   | Poste                                                                                                                                                                                                       | Thématiques abordées                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Jérôme Legrand                                                                                                                        | DGAST - Directeur Général Adjoint                                                                                                                                                                           | Vision générale sur le travail et sur le sujet<br>Organisation du Département et de la Direction                                                                                                                                           |
| Christophe Bonnet                                                                                                                     | DGAST - DIAD - Mission Assainissement (SATESE) et qualité rivière                                                                                                                                           | Assainissement (gestion des boues)<br>Eau (qualité et labellisation des rivières, continuité écologique)                                                                                                                                   |
| Laure Dhombres                                                                                                                        | DGAST - DIAD - Directrice Adjointe en charge de l'ingénierie et des contrats territoriaux                                                                                                                   | Assises de l'eau (conclusion, actions, suivi)<br>Contrats territoriaux<br>Habitat (PIG, OPAH, normes énergétiques)                                                                                                                         |
| Bertrand Fischer                                                                                                                      | DGAST - DIAD - Référent territorial sud Lozère - Ingénierie de projet                                                                                                                                       | Projet d'ingénierie en cours (Voie verte, Mont Lozère)                                                                                                                                                                                     |
| Marie Lauze<br>Frédéric Suby<br>Laetitia Fages<br>Céline Béal<br>Evelyne Boissier<br>Eric Annino<br>Anthony Colomb<br>Nathalie Boiral | Comité de Direction de la solidarité sociale                                                                                                                                                                | Aides techniques et recyclage<br>Rénovation énergétique des bâtiments médico-sociaux<br>Aides énergétiques<br>Chantiers d'insertion tournés vers l'environnement                                                                           |
| Frédéric Bouet<br>Patrick Boyer<br>Eric Forré                                                                                         | Direction Générale des Infrastructures<br>DGI - Directeur Général Adjoint des Infrastructures<br>DGI - Directeur des mobilités, des aménagements numériques et des transports<br>DGI - Directeur des routes | Gestion des routes (entretiens, viabilité hivernale, chantier exemplaire)<br>Gestion du parc (taille, renouvellement, pollution)<br>Mobilité (air de covoiturage, borne électrique, mobilité douce)<br>Numérique / Déploiement de la fibre |
| Anne Tardieu                                                                                                                          | DGAST - DIAD - Directrice adjointe en charge du développement et du tourisme                                                                                                                                | Gestion des forêts<br>Agriculture                                                                                                                                                                                                          |
| Carine Bonnet                                                                                                                         | DGAST - DIAD - Chargé de mission circuits courts                                                                                                                                                            | Alimentation (agri-local, PAT, Gaspillage alimentaire)<br>Circuit courts                                                                                                                                                                   |
| Odile Jalaguier                                                                                                                       | DGAST - DIAD - Chargé de mission agriculture et forêts                                                                                                                                                      | Déchets (ZDZG)                                                                                                                                                                                                                             |
| Pauline Gendry                                                                                                                        | DGAST - Directrice des archives départementales                                                                                                                                                             | Archivage (méthodologie, outils de gestion, numérisation)                                                                                                                                                                                  |
| Bernadette Fages                                                                                                                      | Ressources internes - DAJCL - Mission Achats et Moyens                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                            |

|                      |                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pauline Favre        | DGAST - DIAD - Mission accueil, attractivité, démographie médicale, jeunesse                              | Accueil : Lozère Nouvelle vie<br>Jeunesse (pass jeunesse, éducation à l'environnement, éco-collège)                                                                                                                                                  |
| Sophia Dalle         | DGAST - DIAD - Référente développement du territoire, immobilier productif et touristique                 | PNR de l'Aubrac (le territoire, énergies renouvelables, PCAET)                                                                                                                                                                                       |
| Guillaume Delorme    | DGAST - DIAD - Directeur                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Anne Tardieu         | DGAST - DIAD - Directrice adjointe en charge du développement et du tourisme                              | Gestion des ENS (biodiversité, REEL, label ciel étoilé)<br>Activités de pleines natures (APN) (gestion des espaces et itinéraires, types activités, sensibilisation)<br>Bilan carbone (objectifs, suivi)                                             |
| Sandrine Lagloire    | DGAST - DIAD - Chargée de mission APN et ENS                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Claire Sardat Verges | Europe Directe Pyrénées (ADRET) - Directrice                                                              | Politiques européennes : Pacte vert européen                                                                                                                                                                                                         |
| Martine Pradeilles   | Ressources internes - Directrice des ressources humaines, Assemblées et finances (DRHAF)                  | Sensibilisation : éco-conduite<br>Recrutement<br>Déplacements : télétravail, covoiturage<br>Evaluation du budget : budget vert                                                                                                                       |
| Denis Landrison      | Ressources internes - DRHAF - Directeur Adjoint des ressources humaines                                   |                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Mathieu Couderc      | Lozère Energie - Directeur                                                                                | Historique du satellite<br>Aides énergétiques : Guichet unique, PIG                                                                                                                                                                                  |
| Anne Tardieu         | DGAST - DIAD - Directrice adjointe en charge du développement et du tourisme                              | Tourisme <ul style="list-style-type: none"> <li>• pass Lozère</li> <li>• tourisme expérientiel</li> <li>• outils numériques</li> <li>• agritourisme</li> <li>• accessibilité</li> </ul>                                                              |
| Emmanuelle Solignac  | DGAST - DIAD - Chargée de mission tourisme                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Albert Sayag         | Ressources internes - DAJCL - Chef du service "Bâtiments départementaux"                                  | Bâtiments <ul style="list-style-type: none"> <li>• énergie : rénovation</li> <li>• matériaux</li> <li>• nouvelles constructions</li> <li>• déchets</li> </ul>                                                                                        |
| Emmanuelle Palanque  | DGAST - DDEC - Directrice Adjointe des collèges et vie associative                                        | Gestion des collèges : labels, éducation à l'environnement<br><br>Patrimoine : réutilisation des matériaux                                                                                                                                           |
| Isabelle Darnas      | DGAST - DDEC - Directrice                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Hervé Filière        | Ressources Internes - DAJCL - Directeur adjoint en charge des systèmes d'information et télécommunication | Datacenter<br>Recyclage du matériel<br>Stockage de données<br>Matériel<br>Imprimantes                                                                                                                                                                |
| Julien Brinet        | Parc National des Cévennes - Chargé de mission Transition énergétique                                     | Energies renouvelables<br>Label Réserve internationale de ciel étoilé<br>Conditions d'adhésion des communes<br>Liens avec le Département<br>Tourisme durable<br>Construction en bois et pierre sèche<br>Sensibilisation et soutien aux collectivités |

|                      |                                                                          |                                                                                                                                                                            |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alain Soblechero     | DGAST - DIAD - Directeur du SATEP et de la mission Eau Potable           | Assises de l'eau<br>Méthodes de traitement<br>Rendement et gestion des fuites<br>Protection des points de captage<br>Pression sur la ressource<br>Transfert de compétences |
| Laure Maurin Séguela | DGASoc - DTIP - Mission Action sociale, Logement et Développement social | Précarité énergétique<br>Aides Sociales<br>FSL                                                                                                                             |
| Vincent Gatin        | Lozère Développement - Directeur                                         | Projets du Studio Lozère : filière porcine, plantes aromatiques, hydrogène, habitat                                                                                        |
| Cécilia Gressent     | Lozère Ingénierie - Référent Secrétaire Comptabilité                     | Conseil aux communes<br>Prise en compte de l'environnement                                                                                                                 |
| Evelyne Boissier     | DGASoc - MDA - Directrice                                                | Établissements médico-sociaux<br>Aides financières<br>Conditionnalité des aides<br>Aides techniques PA - PH                                                                |
| Sabrina Lori         | DGASoc - MDA - Service Parcours et droits à l'autonomie                  | Aides techniques et leur recyclage                                                                                                                                         |
| Sandrine Cendrier    | CPIE / REEL 48 - Co-directrice                                           | Actions de sensibilisation<br>Eco collèges<br>Fonctionnement du réseau                                                                                                     |
| Sylvia Esteves       | PNR - Chargée de mission Energie Climat                                  | PTECA<br>Actions en lien avec l'environnement<br>Energies renouvelables<br>Évolutions climatiques                                                                          |
| Audrey Cavagna       | DGASoc - DTIP - Mission Insertion et emploi - Chargée de mission         | Chantiers d'insertion                                                                                                                                                      |
| Maryse Bonicel       | Ressources internes - DAJCL - Mission Marchés publics                    | Prise en compte de l'environnement dans les marchés publics<br>Possibilités réglementaires<br>Marchés clausés écologie                                                     |



## LEXIQUE

### Agriculture biologique :

« Mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. » (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - <https://agriculture.gouv.fr/lagriculture-biologique-1>)

### Agritourisme

« Prestations en lien avec l'exploitation agricole et tournées vers les touristes (restauration, loisirs, services, hébergement) » (Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne - <https://agri82.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/diversifier-ses-activites/agritourisme/>)

### Agroécologie

« Façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. » (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagroecologie>)

### Agroenvironnement

« Milieu dans lequel on pratique des activités agricoles en étant soucieux du respect et de la protection des écosystèmes qui le constituent. » (Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales - <https://po.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/>)

### Agroforesterie

« Association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle » (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - <https://agriculture.gouv.fr/lagroforesterie-comment-ca-marche>)

« Systèmes d'utilisation des terres et les pratiques dans lesquelles les plantes ligneuses vivaces sont délibérément intégrées aux cultures agricoles et / ou à l'élevage pour une variété de bénéfices et de service » (FAO - <http://www.fao.org/3/i1861f/i1861f08.pdf>)

### Appel à projets

« L'appel à projets vise à sélectionner des projets préalablement à la conclusion d'une convention de subventionnement et donc à l'attribution d'une aide publique. L'appel à projets n'est pas un marché public mais il peut se voir requalifier en marché public si la personne publique est à l'initiative du projet et si la subvention correspond à un prix versé en contrepartie de la satisfaction d'un besoin propre de la personne publique. » (actu-environnement - [https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/appel-a-projet.php4](https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/appel-a-projet.php4))

## Biogaz

« Gaz, principalement composé de méthane, produit par la décomposition de la matière organique et fournissant une énergie renouvelable. » (Larousse - <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/biogaz/9415>)

## Biomasse

« Masse vivante, considérée du point de vue de l'énergie que l'on peut en obtenir par combustion ou fermentation (gaz de broussaille, gaz de fumier, feu de bois). » (Larousse - <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/biomasse/9439>)

## Circuits courts

« La notion de circuits courts est utilisée pour valoriser un mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires mais ne prévoit pas de notion de proximité physique (kilométrage). » (ministère de l'économie, des finances et de la relance - <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/produits-alimentaires-commercialises-en-circuits-courts-0>)

## Datacenter

« Lieu physique contenant les serveurs informatiques qui stockent les données numériques et dans lequel les entreprises peuvent notamment louer un espace de stockage et ainsi éviter la présence de serveurs dans leurs locaux. » (Vinci Energies - <https://www.vinci-energies.com/cest-deja-demain/pour-un-monde-connecte/data-center-bienvenue-dans-les-usines-a-donnees/>)

## Dématérialisation

« Action de transformer des supports d'information matériels en supports numériques. » (Larousse - <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9mat%C3%A9rialisation/23247>)

## Eco conduite

« Comportement de conduite citoyenne permettant de réduire sa consommation de carburant, de limiter l'émission de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique, et de diminuer le risque d'accident. » (Sécurité Routière - <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/mieux-conduire-en-voiture/eco>)

## Eco responsable

« Qui cherche à intégrer des mesures de protection de l'environnement dans ses activités, ses principes, etc... » (Larousse - <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9coresponsable/10910959>)

## Ecotourisme

« Tourisme privilégiant la découverte de la nature dans le respect des ressources environnementales et du bien-être des populations locales. » (Larousse - <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9cotourisme/10909956>)

## Electrolyse

« Décomposition d'un corps chimique à l'état liquide par le passage d'un courant électrique. » (CNRTL - <https://www.cnrtl.fr/definition/%C3%A9lectrolyse>)

## Energie fossile

« Énergie issue de la combustion de matière organique fossilisée et contenue dans le sous-sol terrestre. » (Larousse - [https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/%C3%A9nergie\\_fossile/53118](https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/%C3%A9nergie_fossile/53118))

## Energie renouvelable

« Se dit de formes d'énergie s'appuyant sur des ressources inépuisables (le Soleil, le vent, les mouvements de l'eau, la chaleur terrestre) ou se renouvelant rapidement à l'échelle humaine (cultures, forêts), par opposition aux sources d'énergie fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon, uranium), dont les stocks sont limités et non renouvelables à l'échelle humaine. » (Larousse - [https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/%C3%A9nergie\\_renouvelable/87381](https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/%C3%A9nergie_renouvelable/87381))

## Espace Naturel Sensible

« Site présentant des qualités certaines, compte tenu de l'intérêt des biotopes présents, ou de ses caractéristiques paysagères ou esthétiques. Il peut s'agir également de terrains sans réelle valeur intrinsèque, mais considérés comme fragiles, parce que soumis à des pressions extérieures, telles que l'urbanisation ou un tourisme intensif. » (Sénat - <https://www.senat.fr/rap/r97-415/r97-41535.html>)

## Espaces naturels protégés

« Espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». (UICN - <https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-proteges/presentation>)

## Fauchage raisonné

« Méthode d'entretien des bords de route qui permet de répondre aux besoins des usagers et d'entretenir le domaine public, tout en respectant la biodiversité des milieux. » (DiR Centre-Ouest - <http://www.dir.centre-ouest.developpement-durable.gouv.fr/le-fauchage-raisonne-c-est-quoi-a1162.html>)

## Gas à effet de serre

« Gaz d'origine naturelle (vapeur d'eau) ou anthropique (liée aux activités humaines) absorbant et réémettant une partie des rayons solaires (rayonnement infrarouge), phénomènes à l'origine de l'effet de serre. Les principaux gaz à effet de serre (GES) liés aux activités humaines sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux ou protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et des gaz fluorés : hydrofluorocarbure (HFC), perfluorocarbure (PFC), hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>). » (INSEE - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1855>)

## Greenwashing / écoblanchiment

« Utilisation fallacieuse d'arguments faisant état de bonnes pratiques écologiques dans des opérations de marketing ou de communication. » (Larousse - <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9coblanchiment/10910961>)

## Marché à bon de commande

« Les marchés à bons de commande sont définis à l'article 77 du code des marchés publics comme des marchés conclus avec un ou plusieurs opérateurs économiques et exécutés au fur et à mesure de la survenance du besoin par l'émission de bons de commande. » (ministère de l'économie, des finances et de la relance - <https://www.economie.gouv.fr/daj/marches-bon-commande>)

## Marché public

« L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 définit les marchés publics comme des contrats conclus à titre onéreux par un ou plusieurs acheteurs publics avec un ou plusieurs opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. » (ministère de l'économie, des finances et de la relance - <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/definition-marche-public>)

## Méthanisation

« Technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène, donc en milieu anaérobie. Cette dégradation provoque : un produit humide riche en matière organique partiellement stabilisée, appelé digestat. [...] et du biogaz. » (ADEME - <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/valorisation-organique/methanisation>)

## Mobilités douces

« Englobe les modes de mobilité dits "actifs", qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélo, trottinette...) mais aussi tout moyen de mobilité, collectif ou individuel, contribuant à une baisse des émissions de CO2. » (Vie publique - <https://www.vie-publique.fr/eclairage/279082-transports-le-defi-ecologique-des-nouvelles-mobilites>)

## Obsolescence programmée

« Ensemble de techniques destinées à réduire, lors de la conception d'un produit, sa durée de vie ou d'utilisation, afin d'amener le consommateur à le remplacer plus fréquemment. » (Larousse - <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/obsolescence/55437#11075474>)

## Polluants atmosphériques

« La pollution de l'air (ou pollution atmosphérique) est une modification de la composition de l'air par des polluants nuisibles à la santé et à l'environnement. Elle est parfois caractérisée par des mesures de polluants — gazeux, particuliers, et peut-être liquides — présents dans l'air. La pollution de l'atmosphère peut ainsi être vue comme une présence dans l'air, d'un ajout d'agents chimiques, biologiques ou physiques ayant des conséquences préjudiciables à la santé humaine, aux êtres vivants, au climat, ou aux biens matériels. Ces polluants proviennent des activités humaines ou de la nature. »

(DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/la-pollution-de-l-air-c-est-quoi-a11001.html> )

### Pouzzolane

« Roche volcanique poreuse, de composition trachytique, recherchée en construction pour ses qualités d'isolation thermique et phonique » (Larousse - <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pouzzolane/63208> )

### Précarité énergétique

« Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2). Cette définition ne traite cependant que du logement (et pas de la question du transport par exemple).

### Puit de carbone

« Un puit est défini comme tout système qui absorbe plus de carbone qu'il n'en émet. On différencie les puits biologiques (par exemple, une forêt) des puits technologiques (par exemple, la technologie CCS - capture et stockage du carbone). » (ADEME, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe-neutralite-carbone-2021.pdf> )

### Tourisme 4 saisons

Développement et diversifications des activités de tourisme tout au long de l'année et plus conditionnées à une seule saison

### Tourisme durable

« Tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil » (Organisation Mondiale du Tourisme - <https://www.unwto.org/fr/sustainable-development> )

### Viabilité hivernale

« La viabilité hivernale s'inscrit dans le cadre de la surveillance du réseau routier et des interventions qui en découlent, comme les opérations préventives de patrouillage ou curatives de salage à titre d'exemples, activités incombant au gestionnaire de voirie compétent. L'objectif recherché est le maintien ou le rétablissement de conditions de circulation satisfaisantes du point de vue de la sécurité des usagers de la route. » (Préfecture de l'Yonne - <https://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-et-securite-routiere/Viabilite-hivernale-conditions-de-circulation/VH> )

### Voie verte

« Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers » (Décret n°2004-998 du 16 septembre 2004 relatif aux voies vertes et modifiant le code de la route - <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000802391/> )

### Zéro artificialisation nette

« Arrêt de toute augmentation nette de la surface de terre occupée » (Commission Européenne, 2011)  
« Nette » signifie un bilan zéro entre artificialisation et renaturation.

### Zone humide

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles [qui préfère ou exige des milieux aquatiques] pendant au moins une partie de l'année » ( Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 - loi n°93-3 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000173995> )



Conseil départemental de la Lozère  
Hôtel du Département  
4, rue de la Rovère - BP 24  
48001 MENDE CEDEX  
Tel. 04 66 49 66 66 - Fax. 04 66 49 66 10  
[lozere.fr](http://lozere.fr)

